



COMPTE RENDU IN EXTENSO

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

24 E 25 DI NUVEMBRE DI U 2022

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

(2^{DA} GHJURNATA – 2^{ÈME} JOURNÉE)





2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2022
REUNIONE DI I 24 È 25 DI NUVEMBRE DI U 2022
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2022
RÉUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

SOMMAIRE
JOURNÉE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

Reprise de la séance à 10H00

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 260 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avenimentu climaticu di u 18 d'aostu di u 2022

Rapport n° 260 : Rapport d'information sur l'évènement climatique du 18 août 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **11**

Prise(s) de parole :

M. Paul QUASTANA	20
Mme Nadine NIVAGGIONI	23
M. Didier BICCHIERAY	23
M. Paul-Félix BENEDETTI	25
M. Saveriu LUCIANI	27
Mme Véronique ARRIGHI	29
M. Jean-Martin MONDOLONI	31
Mme Charlotte TERRIGHI	32
M. François SORBA	33
M. Hyacinthe VANNI	34
M. Jean BIANCUCCI	36
M. Pierre POLI	39
Mme Chantal PEDINIELLI	40
M. Don Joseph LUCCIONI	41

M. Jean-Baptiste ARENA	41
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	42
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	46

L'Assemblée de Corse a pris acte	51
---	-----------

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 326 : Guida è regulamentu di l'aiuti in u settore di l'acqua	
Rapport n° 326 : Guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	52

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O2/041) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	61
---	----

Lecture de l'avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	62
---	----

Prise(s) de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI	64
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	70
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	73
M. Saveriu LUCIANI	75
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	79
M. Jean-Jacques LUCHINI	81
M. Jean-Paul PANZANI	83
M. Jean BIANCUCCI	84
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux observations	86

Examen et vote des amendements	90
---------------------------------------	-----------

VOTE rapport	96
---------------------	-----------

Suspension de la séance à 14h00

Reprise de la séance à 15h45

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION - RECHERCHE**

Raportu n° 327 : Mudificazioni di a struttura ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2023 è rigularizazioni à titulu di i riintrati 2021 è 2022

Rapport n° 327 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2023 et régularisation au titre des rentrées scolaires 2021 et 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche **97**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/065) par Mme Muriel FAGNI, *Présidente*. **100**

Prise(s) de parole :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **101**

M. Romain COLONNA **102**

M. Saveriu LUCIANI **103**

M. Jean-Martin MONDOLONI **105**

M. Jean-Jacques LUCCHINI **107**

Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants **108**

VOTE rapport **109**

Raportu n° 330 : Uparazioni di rinnovu energeticu di dui stabilimenti publichi lucali d'insignamentu : Campus AgriCorsica « U Rizzanesi » - Sartè / Liceu Giocante de Casabianca - Bastia

Rapport n° 330 : Opérations de rénovation énergétique de deux établissements publics locaux d'enseignement Campus AgriCorsica « U Rizzanesi » - Sartè / Lycée Giocante de Casabianca - Bastia

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche **109**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/066) par Mme Muriel FAGNI, *Présidente*. **111**

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O2/051) par Mme Anne-Laure SANTUCCI **113**

Prise(s) de parole :

Mme Nadine NIVAGGIONI **114**
 M. Jean-Jacques LUCCHINI **115**
 M. Jean-Martin MONDOLONI **118**
 Mme Nadine NIVAGGIONI **119**
 M. Jean-Jacques LUCCHINI **119**
 M. Jean BIANCUCCI **119**
 Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants **121**

VOTE rapport **122**

Rapport n° 334 : Uparazioni di ristrutturazioni è di rinnovu energeticu di l'Istitutu Naziunali Supiriori di u Prufissuratu è di l'Educazioni d'Aiacciu

Rapport n° 334 : Opération de restructuration et de rénovation énergétique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation d'Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche **123**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/067) par Mme Muriel FAGNI, *Présidente*. **125**

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité **125**

Prise(s) de parole :

M. Romain COLONNA **126**
 Mme Anne-Laure SANTUCCI **126**
 Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **127**
 M. Saveriu LUCIANI **127**
 Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants **129**

VOTE rapport **132**

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 235 : Resucontu di e delegazione d'attribuzione cunfidate à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente pè u primu simestru 2022

Rapport n° 235 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* **133**

Prise(s) de parole :

M. Paul-Felix BENEDETTI **133**

Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants **134**

PRISE ACTE **134**

Raportu n° 325 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu è à a cummissioni di chjama à ufferti di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 325 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* **134**

Prise(s) de parole :

Mme Christelle COMBETTE **135**

Le Président Gilles SIMEONI en réponse. **136**

VOTE **137**

EUROPA E INTERNAZIUNALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n° 305 : Dumanda di esercità a cumpetenza d'auturità di gestione regiunale di u Fondu Europeu pè u sviluppu agriculu è rurale (FEADER) pè u periudu 2023-2027

Rapport n° 305 : Demande à exercer la compétence d'autorité de gestion régionale pour la période 2023-2027 du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'OEC en remplacement de Mme Flora MATTEI, *Conseillère exécutive en charge des affaires européennes.* **138**

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O2/038) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* **139**

Mme Paula MOSCA : Avis de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes **140**

Prise(s) de parole :

Mme Marie-Anne PIERI **140**

M. Paul-Felix BENEDETTI **141**

M. Jean-Jacques LUCCHINI **144**

MM. Gilles GIOVANNANGELI en réponse **146**

Alex VINCIGUERRA en réponse **147**

VOTE rapport **148**

MUZIONE / MOTIONS

N° 2022/O2/025 déposée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien au peuple arménien suite aux nouvelles attaques de l'Azerbaïdjan

Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI **149**

Avis du Conseil exécutif **150**

VOTE motion **150**

N° 2022/E4/019 déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite : Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse (*avis favorable de la CFF*)

Présentation de la motion par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA **151**

Prise(s) de parole :

Mme Marie-Anne PIERI : intervention contre **153**

M. Paul-Felix BENEDETTI **154**

M. Jean BIANCUCCI **156**

Avis du Conseil exécutif **157**

VOTE motion **157**

N° 2022/O2/027 déposée par M. Jean-Paul PANZANI pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien à la procédure d'expropriation entamée par le Conservatoire du Littoral sur le site de Roccapina	
Présentation de la motion par M. Jean-Paul PANZANI	158
Avis du Conseil exécutif	160
VOTE motion	160
N° 2022/O2/028 déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » : maintien du peloton du PGHM à Corte	
Présentation de la motion par Monsieur Jean-Martin MONDOLONI	161
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI : intervention contre	161
M. Hyacinthe VANNI	162
M. Jean BIANCUCCI	163
M. Jean-Martin MONDOLONI	163
M. Gilles GIOVANNANGELI proposition de sous-amendement	164
M. Jean-Martin MONDOLONI	164
M. Hyacinthe VANNI	164
M. Saveriu LUCIANI	165
Suspension de la séance à 18h33	
Reprise de la séance à 18h45	
Présentation de l'amendement par M. Hyacinthe VANNI	165
Avis du Conseil exécutif	166
VOTE motion amendée	166
N°2022/O2/023 déposée par le groupe « Core in Fronte » relative aux meublés de tourisme	
Présentation de la motion par Mme Véronique PIETRI	166
M. Romain COLONNA, synthèse du Rapport de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse	169
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Christelle COMBETTE	171
Présentation de l'amendement (Avis favorable de CCLRESC)	172

Mme Angèle BASTIANI, en réponse	173
VOTE amendement et motion	176
N° 2022/O2/024 déposée par le groupe « Avanzemu » : Moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue et immersif (<i>avis favorable de la CECCSES</i>) Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	176
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Romain COLONNA	179
M. Saveriu LUCIANI	180
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O2/078) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i> .	180
Avis du Conseil exécutif.	180
VOTE motion	180
VOTE RÉGIME DÉROGATOIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE	181
N° 2022/O2/030 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels de la Poste du secteur Valincu-Sartinesi-Alta-Rocca (La motion N° 2022/O2/030 est remplacée par la motion N° 2022/O2/031 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des services publics dans le rural.)	181
VOTE motion	182
Séance levée à 19h25	

La séance est ouverte à 10 h sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bonjour à tous.

Aujourd'hui, journée dédiée à la lutte contre la violence faite aux femmes, 25 novembre. Hier, nous nous sommes longuement exprimés sur ce sujet, tant dans nos discours que dans les réponses aux questions orales. La conseillère exécutive Bianca FAZI aussi, s'est exprimée sur le sujet.

Notre façade, hier soir, était illuminée en ayant une pensée pour les femmes victimes de féminicide, il y en a en Corse, il y en a eu il y a à peine un mois, et par ailleurs aussi, toutes les violences qui sont mises en œuvre à leur rencontre.

Voilà. Je souhaitais dire un mot à ce sujet.

Elles ont évidemment notre soutien symbolique, bien sûr, mais aussi présentiel par l'action de la Collectivité à leur égard et à l'égard aussi, on l'oublie très souvent, de leurs enfants qui sont des victimes collatérales. Je tiens à le préciser, on l'oublie trop souvent.

Je me tourne vers l'exécutif pour savoir quel dossier il souhaite présenter. Je pense que la retransmission n'est pas encore en route ? Vegu « da quì à pocu », ma u pocu, avà, diventa assai.

Alors, côté exécutif, on me souffle, c'est le cas de le dire, que nous présenterions le rapport n° 260 relatif à l'événement climatique du 18 août dernier.

C'est bon pour vous Monsieur le Président ?

Je vous en prie, vous avez la parole.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 260 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avenimentu climaticu di u 18 d'aostu di u 2022

Rapport n° 260 : Rapport d'information sur l'évènement climatique du 18 août 2022

Le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Donc, présentation d'un rapport d'information et de prospective devant votre Assemblée par rapport à cet événement dramatique du 18 août dernier.

Alors bien sûr, cette présentation va être aujourd'hui limitée à sa plus simple expression, et ce d'autant mieux qu'il y a un décalage dans le temps entre l'événement et la présentation du rapport dont je rappelle qu'il aurait dû normalement être examiné par votre Assemblée lors de la session de septembre qui a été interrompue et suspendue suite à la décision de justice concernant Pierre ALESSANDRI, à la session d'octobre qui a été un petit peu bouleversée également en son ordre du jour. Donc, suite à ces 2 reports successifs, c'est aujourd'hui que nous examinons ce dossier.

Je crois que ce qui est important, ce n'est pas tant de revenir sur le déroulement chronologique de cette terrible journée, mais plutôt d'essayer de revenir un instant sur l'action qui a été menée par la Collectivité de Corse en réaction à cet événement. Et puis ensuite, poser les jalons pour une réflexion prospective aux fins d'améliorer nos réponses à ce type d'événements qui, malheureusement, sont peut-être susceptibles de se répéter eu égard au réchauffement climatique.

On ne peut pas commencer bien sûr cette présentation sans avoir un mot, une pensée pour les victimes décédées, leur famille, pour celles et ceux également qui restent marqués dans leur chair et qui continuent à être dans les difficultés liées à l'indemnisation des préjudices matériels. Donc, j'ai bien sûr, et nous avons une pensée pour toutes ces victimes directes et collatérales de la tempête du 18 août, avec une pensée particulière pour Jean-Paul DIDDENS, le marin pêcheur de Girolata disparu en mer.

Je veux également manifester à nouveau mes remerciements les plus vifs à l'ensemble des équipes de la Collectivité de Corse qui se sont mobilisées et

plus généralement à l'ensemble des services de secours, mais aussi à tous les bénévoles et à l'ensemble des Corses qui, comme en chaque occasion dramatique, ont fait preuve de leur solidarité.

Je souligne également que, me semble-t-il, les élus, qu'il s'agisse des élus de la Corse, du Conseil exécutif ou de l'Assemblée, de façon générale, l'ensemble des maires, l'ensemble des conseillers municipaux ont été également à la hauteur des responsabilités qui sont les leurs.

En quelques mots, un événement climatique totalement atypique, d'une soudaineté, d'une violence sans équivalent ou presque. L'acmé de la tempête s'est déroulée selon les zones traversées par l'épisode entre 8h15 et 10h30. Je ne reviens pas sur la façon dont nous avons essayé d'être mobilisés dans le cadre de nos fonctions respectives tout au long de cette journée, mais également le lendemain et les jours suivants, la journée avec la venue du ministre de l'Intérieur, Gérard DARMANIN, le lendemain et le soir pour essayer de gérer les flux de personnes qui se retrouvaient sans abri. Et puis la semaine suivante, avec la visite du secrétaire d'État à la mer, Monsieur Hervé Berville, qui s'est à son tour rendu à Girolata, à Galeria et à Calvi.

Un mot pour souligner la mobilisation des services de la Collectivité de Corse, mais également des SIS 2A et des SIS 2B, j'allais dire comme d'habitude, à la hauteur des enjeux, l'ensemble des services de secours, je l'ai dit, y compris par exemple, les services de l'État, bien sûr, mais également la SNSM. Je ne les citerai pas toutes et tous, j'aurais peur d'en oublier.

Dire simplement que d'un point de vue de la réactivité, il me semble que la Collectivité de Corse a été à la hauteur de cet événement dramatique.

Je rappelle que dans la seule matinée du 18 août, ce sont 170 opérations de dégagement et de réouverture du réseau routier qui ont été menées à bien. Des opérations qui ont mobilisé 120 agents des routes et ont permis la réouverture totale à la circulation de tout le réseau routier dès la mi-journée.

En ce qui concerne les forestiers sapeurs, les agents de protection de l'environnement, les gardes du littoral et les agents du milieu aquatique, ils sont intervenus eux aussi de façon quasi immédiate et je dirais même, en amont de l'alerte officielle, puisque dès le jeudi 18 août au matin et malgré l'absence d'alerte officielle, le temps étant anormalement menaçant, l'ensemble des services s'est placé spontanément en alerte. Les forestiers sapeurs ont immédiatement répondu aux nombreuses sollicitations des CODIS Cismonte et Pumonte et sont intervenus en appui systématique des pompiers et de l'ensemble des services de secours. Par exemple, en Balagne, une trentaine de forestiers sapeurs a été immédiatement

mobilisée afin d'armer le groupe commando, la cellule grimpeurs élagueurs et participer aux opérations de sécurisation d'abattage et de déblaiement. Nous étions plusieurs à pouvoir nous rendre compte, le jour même et le lendemain, du travail considérable qui a été mené.

La montée en puissance des moyens dans le Pumontu comme dans le Cismonte, notamment autour des équipes d'eau d'a piana di Vicu et les 2 secteurs particulièrement impactés dans le sud et l'ouest de la Corse, c'est à dire Gravona, Bucugna, Sagone, Piana et Ota. Ce dispositif donc, est monté en puissance et cette montée en puissance a également été rendue possible grâce aux bonnes habitudes de mobilisation interservices que nous avons installée et chronicisée depuis plusieurs années, et notamment les communications entre les SIS et les forestiers sapeurs, mais également, comme je l'ai dit, les enginistes, les agents des milieux aquatiques, les gardes du littoral, les APE et sylviculteurs.

Je rappelle aussi qu'il y a eu une commune qui a ressenti de façon particulièrement douloureuse la tempête, indépendamment des dégâts, c'est la commune d'Osani et plus exactement le port de Girolata. Nous avons eu l'occasion de nous rendre sur place notamment avec Véronique ARRIGHI, avec Antonia LUCIANI, nous avons rencontré la maire, le député européen. Je ne pense pas qu'il y ait eu à proprement parler de carences de la part de la Collectivité de Corse, il n'y a pas eu de carences non plus à mon sens de la part du SIS 2A. Mais le cumul de contraintes et de difficultés, l'extrême isolement de Girolata, la surfréquentation en période estivale, le fait que c'est la commune qui a été parmi les plus directement impactées par la violence et sans doute aussi un défaut de coordination, notamment entre les services... s'il vous plaît, juste un peu moins de bruit ! Entre les services, notamment les forces militaires qui ne connaissaient pas bien les lieux. Tout cela a donné quelques heures et même quelques jours de latence pendant lesquelles, les villageois, les commerçants ont eu l'impression de ne pas être suffisamment soutenus.

Je rappelle que dès après notre visite, une équipe complémentaire de forestiers sapeurs d'une dizaine d'agents s'est rendue sur place grâce à la DSP maritime qui a été votée par cette Assemblée et qui a permis pendant le temps de cette tempête et après, ce bateau qui intervient dans le cadre d'une DSP que l'Assemblée de Corse a votée, qui a permis d'organiser l'ensemble des secours.

Je veux aussi rendre hommage aux entreprises, notamment aux entreprises corses qui ont participé aux opérations d'enlèvement des différents bateaux échoués et de nettoyage des ports.

Douze établissements scolaires appartenant à la Collectivité de Corse ont été ouverts et mis à disposition des touristes évacués de campings. Les familles qui l'ont souhaité ont pu bénéficier d'une prise en charge par les services sociaux de la Collectivité de Corse. En Balagne, la Présidente de l'Assemblée de Corse et la Présidente de l'Agence du tourisme, notamment mais pas seulement, étaient présentes. Par exemple, le collège de Calvi a accueilli 330 personnes, le collège de L'Isula 380 et le lycée de Balagne 290, grâce à une mobilisation générale de l'ensemble des maires, conseillers municipaux, présidents et élus d'intercommunalités et élus de la Collectivité de Corse. Une bonne coordination également avec les services du rectorat. Je crois que de ce côté-là, nous avons su également être réactifs.

Concernant les réseaux de télécommunications, ils ont été bien sûr fortement impactés lors de cette tempête. Donc, nombreuses pannes sur les réseaux fixes et mobiles avec des difficultés pour certains opérateurs à rétablir les connexions. Ça a été pointé par un certain nombre d'élus, notamment en ouest Corse.

En ce qui concerne les équipes, nos équipes de l'aménagement numérique, elles ont été mobilisées pour essayer de contribuer au rétablissement des lignes, notamment lorsqu'il y a eu des pannes qui ont été des pannes liées par exemple aux chutes de branches et de troncs d'arbres.

En ce qui concerne le bilan de technique et financier sur les infrastructures de communication, le bilan est toujours en cours de consolidation. Il y a eu sur les réseaux, propriété de la Collectivité, des dégâts importants, souvent localisés aussi bien sur le réseau fixe que sur le réseau mobile.

Cet événement, mais on en parlera dans le cadre du bilan et des perspectives, a notamment souligné avec force la nécessité d'améliorer les infrastructures fixes et mobiles de l'île. Cela passe par la sécurisation des liens de collecte fibres, l'enfouissement à chaque fois que possible des artères de collecte et le renforcement de la limitation en énergie des sites actifs.

Je rappelle que pour contribuer à cette réponse et en amont de cet événement climatique, la direction de la transformation de l'aménagement numérique a initié un projet de modernisation pour un montant global de 30 millions d'euros sur 4 ans, visant à améliorer la résilience des réseaux optiques existants, en renforçant et sécurisant par redondance et enfouissement les liens de collecte.

Par ailleurs, au-delà de cette problématique générale, il a été aussi démontré qu'en cas de crise grave comme celle de la tempête du 18 août dernier,

certaines communes particulièrement isolées, je pense notamment à Girolata que j'ai citée, mais également à Galeria, doivent pouvoir disposer de moyens de télécommunication autonomes, par exemple fonctionnant sur des batteries de secours ou des téléphones satellitaires. Je rappelle par exemple que Galeria n'a pas pu communiquer aussi bien en son sein qu'avec le reste du monde jusqu'à 19 h le jeudi 18 août. Cette incapacité à communiquer à Galeria a mis en échec le plan communal de sauvegarde de façon plus générale, mais j'y reviendrai. Le déficit de communications entre l'ensemble des services a été un des éléments marquants de cette crise. On sait que, que ce soit dans le domaine militaire ou dans le domaine civil, en cas de crise grave, les communications sont le nœud vital de la réussite. Elles ont été structurellement défailtantes ou insuffisantes. Je crois qu'il faudra mettre cette problématique au cœur de notre réflexion.

En ce qui concerne le suivi des procédures d'indemnisation, vous savez qu'il y a une différence d'appréciation sur l'efficacité de l'arrêté de catastrophes naturelles qui a été pris par les services de l'État. Tout de suite et au bénéfice de plusieurs expertises juridiques, dans les heures suivant l'arrêté, j'ai fait remarquer au préfet de Corse, avec un argumentaire détaillé au plan juridique, qu'à mon sens, la motivation de cet arrêté risquait de laisser en dehors du champ d'indemnisations de nombreuses communes et de nombreux dégâts, y compris les dégâts de personnes privées. Pour l'instant, cette divergence n'a pas été purgée. Nous attendons de voir ce que sera l'issue de la procédure et si oui ou non, les dégâts indemnifiables le sont, indemnisés totalement.

Par ailleurs, à côté de cet appui aux communes et aux sinistrés, concernant le périmètre de l'arrêté de catastrophes naturelles, la Collectivité de Corse a bien sûr mobilisé directement des fonds dans le cadre du soutien financier organisé par le dispositif « intempéries et incendies », un dispositif institué en 2018 pour les intempéries seulement et élargi en 2019 aux incendies, un dispositif qui a permis d'intervenir en complément à hauteur de 50 % du montant des dépenses engagées par les collectivités sur des ouvrages non assurables, par exemple les voiries ou les infrastructures d'eau et d'assainissement.

Nous avons également envisagé un instant, notamment sur le conseil de Flora MATTEI, en charge des affaires européennes, d'activer le fonds de solidarité de l'Union européenne. Mais il est apparu que le montant des dégâts n'était pas suffisant pour accéder à ce mécanisme de solidarité européenne.

Donc, voilà rapporté devant vous à grands traits ce qui s'est passé dans cet espace-temps de 48 h, avec une tempête aux conséquences dramatiques, une tempête d'une violence incalculable, mais également, et c'est la 2^{ème} et dernière partie de ma de ma présentation, une tempête qui doit nous inciter à un retour

d'expérience et à réfléchir à des réponses souvent innovantes aux différentes questions posées par cet événement climatique.

C'est pour cela aussi que j'ai demandé au directeur général des services et à l'ensemble des services placés sous son autorité de rédiger ce rapport. Je voulais qu'il reste une trace écrite. Je voulais que l'Assemblée de Corse en soit saisie et je voulais, conformément à la nouvelle méthode de travail dont nous avons déjà parlé et que nous avons commencé à mettre en œuvre, par exemple dans le cas de la session spéciale consacrée aux dérivés mafieuses, par exemple dans le cadre du rapport d'orientation sur la langue, par exemple, je l'espère que nous mettrons en œuvre dans le cadre de la formalisation de la vision de nos attentes dans le cadre du processus, mais aussi, cette nouvelle méthode de travail, l'adaptation au changement climatique et la réponse aux situations de crise. Je pense que l'Assemblée de Corse a vocation à réfléchir selon les modalités, Madame la Présidente, que vous jugerez en discutant et en associant à votre réflexion, bien sûr, comme vous le faites toujours, l'ensemble des groupes, leur président et l'ensemble des élus, je pense que l'Assemblée de Corse a vocation à nourrir cette réflexion qui est indispensable.

Je reviens un instant sur ce retour d'expérience autour de 3 ou 4 points qui me paraissent essentiels.

Premier point, les procédures d'alerte et d'anticipation sur les événements climatiques exceptionnels. Le temps a passé, il me semble que nous avons été collectivement aussi à la hauteur de la situation, notamment en faisant preuve d'esprit de responsabilité. Il n'y a eu à aucun moment la tentation de la polémique chez personne et notamment chez aucun des élus de la Corse. Nous continuons à être dans cet esprit.

Il n'en reste pas moins, vous le savez, que dès le lendemain, j'ai écrit au ministre de l'Intérieur, je n'ai pas eu de réponse pour l'instant, pour lui poser un certain nombre de questions, étant précisé que le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'une enquête administrative avait été annoncée et serait conduite. Alors, je lui ai demandé bien sûr que cette enquête administrative intervienne le plus vite possible et surtout, je lui ai demandé que les conclusions de cette enquête soient rendues publiques.

Plusieurs questions : aurait-on pu mieux anticiper l'arrivée de cet orage d'une violence exceptionnelle, par exemple en n'écartant pas le scénario le plus pessimiste résultant des différentes hypothèses ? Deuxièmement, des bouées de mesure au large de la Corse auraient-elles permis de détecter la violence de la tempête avant qu'elle ne déferle sur les côtes ? Cette question a connu une réponse

par les faits, je dirais, puisque dès les jours suivants, la décision a été prise de placer des bouées pour un coût de 3 millions d'euros au large, des bouées qui, notamment, relèvent les précipitations et la vitesse du vent. Les données recueillies par les 2 radars analyses des précipitations ne devaient-elles pas être transmises de façon automatique aux services centraux pour analyse en temps réel ? Et enfin, les baisses des effectifs au sein de Météo-France, ont-elles diminué la qualité de la surveillance, notamment en période nocturne ?

Ces questions sont posées. J'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs professionnels qui me confirment qu'à l'évidence, mais j'attends comme vous les conclusions de la commission administrative, il y a un cumul de facteurs dont certains fautifs qui ont conduit à un déficit d'anticipation.

Donc moi, je ne veux pas préjuger de ce que sera le résultat de de la commission administrative. Ce qui est certain, pour parler des effectifs, vous le savez, c'est que les moyens humains ont été diminués de façon très importante, y compris en Corse, divisés par 2 et par 3. Un certain nombre d'analyses et de données qui étaient traitées avant cette réforme en temps réel en Corse, sont désormais transmises et analysées, mais avec un décalage sur le continent. Donc, il ressort clairement que le dispositif global de Météo France, aujourd'hui, n'est pas adapté aux nouveaux enjeux posés par le réchauffement climatique.

Mais j'attendrai, pour aller plus loin, y compris dans la communication publique, des éléments que j'ai pu recueillir, j'attendrai comme vous, que soit rendue public l'enquête de la commission administrative. Je ne veux pas faire de procès d'intention, je pense et j'espère que celles et ceux qui ont mission et compétence pour aller au fond des choses le feront. Nous aurons l'occasion donc de reparler de cette problématique. Mais je vous dis encore une fois et en pesant mes mots, que je crains, cette crainte adossée à des éléments objectifs, que la commission d'enquête administrative ne révèle ou ne mette en lumière un certain nombre de dysfonctionnements.

Au-delà de cela, il y a une question de fond. Moi, je pense que la Corse, territoire insulaire de Méditerranée, collectivité à statut particulier, collectivité, aspirant aujourd'hui à l'autonomie, a bien évidemment vocation à avoir un service public de météorologie dimensionné à l'échelle de son territoire. C'est à mon avis, une compétence que nous avons vocation à exercer et quoi qu'il en soit, et même peut-être en anticipant l'exercice plein et entier de cette compétence, je pense qu'il est totalement aberrant que la Collectivité de Corse ne soit pas partie prenante de l'organisme Météo France. D'ailleurs, une doléance est exprimée, y compris par les régions de droit commun, ça fait partie des constats de carences, il faut que vous sachiez que nous n'avons aucun moyen juridique opérationnel d'avoir accès

à l'information météo, nous, en tant que Collectivité. Nous y avons accès comme n'importe quel tiers citoyen à posteriori et je pense que c'est une situation qui n'est absolument pas normale.

De la même façon, je crois que pour réfléchir à l'avenir, là comme ailleurs, nous parlions hier des moyens de lutte anti-incendie, nous devons réfléchir à un système de d'analyse météorologique qui se pense et se construit, y compris à l'échelle inter méditerranéenne et notamment avec nos voisins, la Ligurie, la Toscane et la Sardaigne. On sait que souvent, déjà, certains instruments développés par nos voisins sont plus efficaces, plus réactifs que ceux mis en œuvre dans le cadre français.

En ce qui concerne le renforcement des infrastructures et moyens de communication, je pense que c'est vraiment l'enjeu central. Pendant 24 heures, il y a eu une désorganisation totale. Et c'est vraiment le nerf de la guerre, pouvoir communiquer, coordonner, savoir ce qui se passe sur le terrain, mobiliser les équipes, redéployer. Donc, pas de communication interservices, vous le savez, pas de communication entre l'État et la Collectivité de Corse ou très peu, nous étions simplement au COD de Haute-Corse pour des raisons sur lesquelles on ne reviendra pas, on n'a pas été associés à l'autre COD. Mais au-delà de ça, je pense que tout le monde a noté une désorganisation totale au niveau des télécommunications à laquelle il faut absolument remédier, notamment en mobilisant des moyens. Moi je pense que sur les régions de montagne, les régions enclavées etc., il faut avoir un point prédéfini de concentration des secours, en tout cas le QG opérationnel, avec un moyen de communications satellitaire ou autres, qui permet en temps réel de réagir, de coordonner et de redéployer.

Un dernier mot aussi pour dire que, vous savez qu'il y a un nouveau dispositif qui s'appelle « FR alerte » et qui permet de diffuser de façon massive par SMS à tous les téléphones portables qui sont sur une zone, l'alerte en fonction d'un événement grave qui peut être un événement météo, ou un feu de forêt, ou par exemple une attaque terroriste. Je tiens à dire que ce dispositif n'était pas en vigueur contrairement à ce qui a pu être dit ou ce qui a pu être communiqué, y compris au ministère de l'Intérieur qui pensait de bonne foi que le dispositif était applicable et opérationnel en Corse. Il ne l'était pas. S'il l'avait été, peut-être les choses auraient-elles été différentes.

Je voudrais dire aussi un dernier mot là-dessus et notamment sur le coût réel au plan humain de ces insuffisances, avec des morts et des blessés. Mais ce que je tiens à redire aujourd'hui, on l'avait déjà dit à l'époque, mais je souhaite que ça soit inscrit, y compris au PV de notre Assemblée, c'est que la catastrophe a été avérée, mais elle aurait pu être bien pire. Et nous le savons toutes et tous.

Je prends 2 exemples : l'heure. L'heure est finalement une chance extraordinaire parce que si la tempête était arrivée pendant la nuit par exemple, et que pour avoir vu ce qui s'est passé au camping de Sagone ou au camping de Calvi, et que les arbres s'étaient abattus sur des tentes occupées, nous aurions eu des dizaines de morts, des dizaines de morts. Et si au lieu d'être en amont de 8 h 15, la tempête était arrivée par exemple à 10 h ou 10 h 30, nous aurions eu également des dizaines de morts.

Je vais vous raconter une anecdote, mais chacun a la sienne, mais cela je tiens à la raconter. Un ami à moi qui est en Balagne, qui a une société de sports de pleine nature. C'est son pilote le plus expérimenté qui est parti avec des débutants pour une plongée. Ils étaient 25 ou 30 sur le bateau. Ils se sont déroulés sur le lieu de plongée. Le pilote a vu arriver le grain, il a compris la gravité de visu parce qu'il est expérimenté et il est reparti. Il est reparti vers la côte poursuivi par la tempête. Arrivé à 100 ou 150 mètres, il ne savait plus où était le large, où était la tempête et ils ont été en détresse absolue pendant quelques minutes avant de réussir à regagner. Il me disait que 10 minutes après, s'il était arrivé sur le lieu de plongée, qu'il avait fait plonger les gens, c'était 30 morts.

Un autre exemple pour en avoir parlé à Girolata, lorsque la tempête est arrivée sur la côte ouest, entre Calvi et Scandola, les bateaux de transport de passagers qui vont, en août et qui sont pleins, visiter Scandola n'étaient pas sortis du port. S'ils avaient été en mer au moment où arrivait la tempête, il y aurait eu aussi probablement et inmanquablement des dizaines de morts.

Donc, ça a été une catastrophe, mais ça aurait pu être une catastrophe bien pire encore. Il ne faut pas que le temps qui passe, nous conduise à oublier la nécessité absolue de tirer les leçons de cet événement.

C'est pour ça que je tenais, même si ça peut paraître un peu décalé, à ce qu'il y ait cette présentation aujourd'hui et à ce que nous prenions notre part dans la réflexion.

Alors là, comme ailleurs, la Collectivité de Corse ne peut pas tout, il y a une pluralité d'acteurs, beaucoup des décisions à prendre relèvent des compétences étatiques. Mais nous devons nous positionner, comme le dit notre règlement intérieur, comme l'institution qui essaye dans le cadre de ces compétences et quelquefois en termes de réflexion au-delà, eh bien d'agir en permanence au service de la Corse et de toutes celles et tous ceux qui vivent dans cette île ou qui y sont par exemple en vacances. Et donc, je crois qu'on a un besoin absolu de tirer les leçons et de réfléchir de façon structurelle aux réponses à apporter.

Un dernier mot sur le fond, et c'est le 3^{ème} point, la crise risque de devenir malheureusement, sinon la règle en tout cas un phénomène récurrent. Nous devons donc repenser l'ensemble de notre processus de gestion de crise. Je l'ai dit, nous avons fait front et je rends hommage à nos services, mais nous ne sommes pas équipés, nous ne sommes pas outillés, nous ne sommes pas organisés structurellement pour répondre de façon adaptée à des événements aussi violents.

Donc, tirons les leçons des carences.

J'ai demandé au directeur général des services, premièrement de produire un document dit « stratégie globale et opérationnelle pour la gestion de crise ». C'est un premier document de travail qui devrait être formalisé rapidement et qui vous sera communiqué.

Nous réfléchissons aussi dans le cadre de la refonte de l'organigramme comment intégrer cette exigence de gestion de crise et les exigences de lutte contre le réchauffement climatique. Donc, gestion de crise d'un côté, intégration des enjeux du réchauffement climatique en termes de prévention dans toutes nos politiques publiques. Ça fait partie aussi au-delà des réponses à l'événement climatique lui-même, des réponses de fond structurelles que nous devons essayer de définir ensemble.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

C'est un rapport d'information. Néanmoins, il peut y avoir des interventions des groupes.

Paul QUASTANA pour « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Le Président de l'exécutif vient de dire que, au départ, on a une tempête exceptionnelle, mais que l'exception va vite disparaître et qu'on va se retrouver avec ce genre de phénomène de manière récurrente et régulière.

Il a rendu, et on s'est associé volontiers, un hommage à tous les services, toutes les entreprises, tous les services de sécurité sur terre et sur mer, qu'elles

dépendent de l'Assemblée ou pas, pour leur travail. On s'associe à cet hommage parce que le travail qui a été fait a été exceptionnel.

Simplement, on ne peut pas accrédi-ter l'idée que ce travail pourrait se reproduire dans d'autres circonstances, etc., parce qu'il ne faudrait pas accrédi-ter l'idée qu'on est à l'abri grâce à ces services parce que comme l'a dit le Président, à quelques heures près, c'était une véritable catastrophe humaine.

Ensuite, pour ce qui concerne la météo, oui, bien sûr, il faudrait que la Corse soit une plateforme, etc., mais la météo, elle prévoit les événements mais elle ne peut pas les empêcher.

Alors, je crois qu'il faut remonter un peu en arrière. En 20, 30 ans, la population de ce pays a doublé. Tout le monde peut constater que les structures et les infrastructures n'ont pas suivi, à plus forte raison lorsqu'on se trouve en période estivale avec des centaines de milliers de touristes qui débarquent.

On va faire un petit tour : le réseau routier, il est inadapté, c'est un cauchemar. Tout le monde le sait, Ajaccio, la Rive-Sud, Calvi, Bonifacio, Porto-Vecchio, c'est un véritable cauchemar. Il n'y a rien dans ce pays qui est dimensionné pour accueillir de telles hordes qui déboulent par centaines de milliers.

L'eau, l'assainissement, pareil. Nos réseaux d'assainissement ne sont pas dimensionnés pour ça, nos réseaux d'eau non plus à tel point qu'il va falloir choisir : ou on remplit les piscines, ou on donne à boire aux vaches.

Ensuite, les services de sécurité également ne sont pas dimensionnés pour ça. Le service d'urgence de nos hôpitaux n'est pas fait pour recevoir autant de gens impactés par une catastrophe comme ça aurait pu se passer lorsqu'il y a eu ces événements.

Ensuite, qu'est-ce qu'on peut dire d'autre ? Même en réfléchissant au plus loin, il n'y a rien, absolument rien, qui est dimensionné.

Alors pour régler le problème, le problème va se régler à long terme parce qu'on n'a pas, nous, les moyens d'opérer ce dimensionnement et ce n'est certainement pas avec les recettes fiscales liées aux retombées du tourisme qu'on y arrivera. Donc, on va être obligés de mettre en place un certain nombre de procédures, comme l'a dit le Président de l'exécutif.

En attendant, pour éviter une catastrophe humaine de grande ampleur, je crois qu'il va falloir réguler impérativement le flot touristique, d'autant plus que

si on regarde la sociologie du tourisme, on s'aperçoit que les retombées économiques sont très faibles, pour ne pas dire inexistantes, pratiquement. À part les résidences secondaires occupées à 100 % avec des villas où on voit 6 ou 7 compteurs électriques, le tout au Black, et de l'argent qui repart, ce n'est pas avec ça qu'on va financer notre développement de nos infrastructures.

Pour ce qui concerne le reste, on s'aperçoit que, malgré des centaines de milliers de touristes, le taux de remplissage de nos hôtels n'était même pas à 50 %. Donc, il y a un problème.

J'avais entendu mon ami BIANCUCCI dire dans une interview ou une communication, « on ne peut pas tout chambouler d'un coup ». C'est vrai. Mais ou on chamboule tout d'un coup, ou c'est la nature qui va se charger de nous chambouler, nous.

Je pense qu'impérativement avant de parler, ou en même temps, de parler de la remise à niveau des infrastructures, des services de sécurité, je vois mal le service des urgences de l'hôpital d'Ajaccio ou de Bastia faire face à une catastrophe de type guerre, c'est une réalité, je ne l'invente pas.

En attendant, parce qu'il va falloir quelques années et on ne va pas pouvoir les financer, nous-mêmes, que tout le circuit, tous les secteurs soient dimensionnés pour au moins les résidents, en attendant de les dimensionnés pour d'autres, je crois qu'il faut réguler le flux touristique. Le GR20 est complètement dévasté, on pourrait parler de tout ça pendant toute la journée, les plages sont dévastées. Lorsqu'on a 300 000 habitants, on a tant de tonnes de déchets ; quand on en a 3 millions, le calcul est vite fait.

Donc en attendant, je pense qu'il faut impérativement réguler le flot touristique, que ce soit pour des raisons de sécurité, pour des raisons financières ou pour toutes les autres raisons qu'on peut imaginer parce que la catastrophe exceptionnelle va devenir la règle.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nadine NIVAGGIONI a la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Monsieur le Président, à votre demande, la commission du développement économique travaille actuellement sur la lutte et la prévention des incendies. Évidemment, elle est rentrée dans un cycle de réunions et on est arrivés à la gestion de crise tout naturellement.

On a pu, au cours de ces auditions, évoquer la tempête du 18 août et il a été noté qu'il a été évoqué une trentaine de dysfonctionnement d'ordre plus ou moins important.

Mais je crois que nous ne pouvons pas nous cantonner à la crise climatique. Nous avons aussi, en l'espace de 2 ans, connu une crise sanitaire et elle doit être intégrée aussi à cette gestion de crise qui est d'une autre nature, mais qui a des conséquences et qui demande en tous les cas, des organisations tout aussi exceptionnelles.

On continue donc à travailler sur cette gestion de crise. Il va certainement y avoir, d'après les remontées des conseillers et de tous les acteurs présents, et ils étaient nombreux à cette commission, il y aura certainement plusieurs types d'évolutions à noter, des évolutions organisationnelles, mais des évolutions aussi qui relèvent de l'institutionnel et de du législatif.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Y a t-il une autre intervention ? Oui, vous avez la parole pour « Un soffiu novu ».

M. Didier BICCHIERAY

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, votre rapport fait l'état des lieux humains et matériels du sinistre. J'en profite pour remercier les forces d'intervention et de réactivité précieuses, la sécurité civile, les pompiers, les militaires et bien sûr les agents de la CDC ainsi que les services communaux et les volontaires des différentes communes.

Les interventions de la Collectivité y sont énumérées, 170 dégagements de route, 120 agents mobilisés, mise à disposition de 12 établissements scolaires pour les évacuations.

Sur l'arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles, il y a discussion autour des dommages causés par les vents violents. L'arrêté ne les mentionne pas, considérant qu'ils sont automatiquement couverts par toutes les assurances dans ces circonstances. Le rapport considère à l'inverse que le code des assurances exclut des vents aussi violents. Le débat n'est toujours pas tranché.

J'en profite pour vous exposer le cas de Calvi et des ravages qu'a subi la pinède dont on peine à savoir si elle est assurée pour ce type de circonstances exceptionnelles. Les mises en sécurité ont été faites. On envisage désormais un plan de reboisement.

A eu lieu ce jeudi en mairie de Calvi une réunion avec l'ONF et l'OEC pour que la commune soit accompagnée via un plan de gestion.

Le mobilier de la promenade piétonne dans la pinède qui est en bois, devra impérativement être réhabilité d'ici le printemps. C'est là que l'échelon communal aura besoin du soutien de la Collectivité qui sera nécessairement sollicitée.

Nous savons que le dispositif propre aux intempéries introduit dans le règlement d'aide aux communes en 2018 a déjà été activé. Il faudra certainement une part d'efforts.

Concernant la dimension politique et statutaire qui conclut votre rapport, nous sommes plus prudents. Il est question d'avoir un lien institutionnel avec Météo-France et il est demandé aux services d'élaborer une doctrine sur la préparation aux crises. Attention à ne pas trop en vouloir en termes de compétences dans un domaine de plus en plus incertain, vu l'évolution climatique, alors même que la question des moyens reste hypothétique.

La clé reste pour nous le partenariat. Nous attendons donc le détail du rapport à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Globalement, je pense qu'on ne s'en est pas trop mal sorti entre les moyens à disposition et le facteur chance, cette fois, c'est passé si on fait l'impasse sur les drames. Ils ont été quand même très lourds.

Je pense que nous, on doit avoir une réflexion sur la prévention en amont bien entendu, sur le calibrage du niveau de l'alerte localement, avec peut-être un dispositif météo et alerte maritime qui soit adapté. Ça peut nous servir pour tout ce qui est dérèglements, y compris les dérèglements hydriques, aujourd'hui, on n'a pas un inventaire du manteau neigeux disponible. Il y a EDF qui a un vieux modèle qui a 30 ans et en se servant de cela de manière empirique, on projette des stockages et des stockages d'eau sur les gros barrages en fonction des prévisions de fonte qui sont liées à la température, aux vents et aux précipitations qui renouvellent.

Donc tout ceci pour dire qu'on a un déficit structurel de surveillance. On a pour ce qui est en mer, en observation des tempêtes, une seule bouée qui est au large de la Revellata qui sert pratiquement de modèle pour toute la Corse. Ça fait partie là aussi, des données publiques qui ne sont pas adaptées à notre géographie.

Ensuite, pour les moyens généraux, moi je pense qu'on doit avoir une réflexion sur les moyens d'une Sécurité civile en Corse. Mais quand je dis sécurité civile, ça veut dire pour les civils de Corse, c'est à dire pilotés par la Collectivité territoriale. On ne doit pas avoir un système militarisé, où on a des interventions avec les militaires de la Sécurité civile de Corte, ou les militaires du PGHM, et de se poser la question, s'ils doivent rester à Bastia, où Ajaccio.

La vraie question c'est, qu'est-ce qu'on fait ? Comment on peut demander un transfert de moyens territoriaux sur un système de SIS avec un commandement partagé pour le moment, mais qui soit globalement à notre mesure, calibré pour la Corse ? Qu'on ait des moyens nautiques adaptés. Là, on est basé sur le bénévolat de la SNSM, c'est le modèle français dans sa globalité, mais est-ce qu'il est adapté à la Corse ? Le positionnement par le CROSS des remorqueurs de haute-mer, on est au courant de rien. Un coup, de temps en temps, il est au mouillage à Bastia, il lève une ancre, il arrache un émissaire en mer peut-être d'ailleurs, et de temps en temps, il est au mouillage sur la bouée à Saint Florent. Mais ça fait partie des prépositionnements stratégiques.

Donc, on doit avoir à un moment donné un schéma, un schéma territorial de sécurité civile, avec une prospection.

Pour la partie météo, moi, je pense qu'on doit avoir aujourd'hui une inspection générale sur la classification de la Corse par rapport à ces zones de vent.

La France est déclinée en 5 zones de vent, en gros, des petits vents aux grands vents.

La zone la plus exposée de la Corse est en zone 4. La zone 4, ce sont des vents qui peuvent aller de manière exceptionnelle à 200 km/h et en vent moyen à 160 km/h, c'est la zone qui va de Bastia à Bonifacio et qui englobe le Nebbiu et les Agriate. Tout le reste est en zone 4, c'est-à-dire des vents qui vont de 140 à 180 km/h.

Mais pour les conceptions et les calculs structurels, ça entre en compte. Or, on sait aujourd'hui, depuis une dizaine d'années, que la zone d'Ajaccio prend des rafales aussi grosses que Bastia, moins souvent. Sauf que structurellement, la région du Nord, elle est plus adaptée. Des toits emportés sur Bastia, vous en verrez moins qu'à Ajaccio, parce que structurellement, la conception des bâtiments, elle a été faite sur des règles structurelles et sur un vécu antérieur qui était moins adapté et moins exposé. Donc, ça demande une réflexion sur des classifications.

Par exemple, lorsqu'un établissement qui reçoit du public, comme un restaurant, va construire une véranda et bien, il n'y aura pas les mêmes règles de calcul à Bastia, à Ajaccio ou à Bonifacio.

Moi, je crois qu'aujourd'hui, on doit regarder de manière structurelle quel doit être notre système normatif.

Ensuite, la partie exceptionnelle sur les arrachages d'arbres et autres, ça doit nous faire réfléchir aussi aux essences à planter. Quasiment tous les arbres qui sont tombés sont des pins maritimes. Qu'on pose des questions objectives : qu'est-ce qu'on doit replanter ? Sur quel sol ? Et quelle est la hauteur maximum acceptable pour un arbre qui va être dans un espace public ? Est-ce qu'on peut laisser un arbre de 3 tonnes qui peut tomber au-dessus d'un espace de caravane ? La vraie question est là. Où est-ce qu'on doit créer un bunker autour des caravanes pour que si l'arbre tombe, il ne tue personne ? Je pense qu'il faut poser toutes les questions.

Voilà président. Et pour une Sécurité civile corse avec des moyens aériens et maritimes dédiés.

Le Président SIMEONI

Je ne vous promets rien pour janvier, hein...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Saveriu LUCIANI per « Avanzemu ».

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Bon, j'adhère bien sûr aux propos de mon voisin sur la question de la souveraineté, je dis le mot comme ça, en tous les cas d'avoir une gouvernance qui soit plus adaptée, je dirais, au phénomène.

Alors, moi je dirais simplement d'abord, comme tout le monde, je crois que vous l'avez dit, mais il faut rendre hommage à tous ces gens qui ont bougé, qui ont aidé et qui ont accueilli, que ce soit des particuliers, que ce soit des collectivités, des services bien sûr de la CDC, des sapeurs-pompiers, tous ceux qui ont à un moment donné aidé, parce qu'il y a eu un drame, des drames affreux, on l'a vu.

On a parlé d'un arbre, moi, j'ai le souvenir de cette petite dans un camping du côté de Sagone, je crois, écrasée pour un arbre d'ailleurs.

On a connu beaucoup de morts en 93, je ne sais pas si vous vous rappelez. 93 a été une bonne année aussi à la Toussaint, des inondations qui ont quand même emporté beaucoup de monde, notamment Rosa, je m'adresse aux sudistes, à e Caldane, de l'auberge du pont.

Encore une fois, c'est un grand débat entre la météo et le climat, la météo n'est pas le climat. La climatologie n'est pas la météorologie.

Je crois que la vraie question est là, c'est qu'aujourd'hui on est dans une île qui est quand même soumise, et la Méditerranée en général est impactée par un changement climatique assez particulier. C'est une zone d'impact les plus importante en termes des faits dans le monde.

A l'heure où on parle, je regarde mon successeur, il sait très bien que la ressource superficielle, par exemple, elle a baissé en 30 ans de 40 points pratiquement dans certains endroits, c'est-à-dire qu'on va manquer d'eau très rapidement. Ce qui était l'exception hier devient la normalité. Pour tout. Et on

aura, si vous regardez les rapports du GIEC, vous allez avoir des événements climatiques extrêmes, ils sont qualifiés ainsi, de plus en plus réguliers.

On est en train de changer de climat. Le climat méditerranéen de votre livre de CM 2 de l'époque, il n'existe plus. La leçon que je retenais sur le climat montagnard, le climat, rappelez-vous des différents climats, continental, etc., ça n'existe plus. La Méditerranée, aujourd'hui, elle a pris 1,5°, elle va en prendre encore 1,5 d'ici 15 ans et on va se trouver en zone quasi, pas subsaharienne, mais on aura quand même un climat qui va véritablement remonter du Sud. Et ça va changer considérablement non seulement les moyens de secours, mais l'adaptation qu'on doit avoir, la capacité qu'aura la Corse à s'adapter à ce changement climatique, y compris, il n'y a pas le président de l'ODARC, mais il le voit très bien. D'ailleurs, on s'inquiète sur le goutte-à-goutte, mais on n'est plus au goutte-à-goutte là, on est carrément à se demander comment on va gérer une ressource qui aujourd'hui, et regardez dans certaines communes, y compris cet été, comment ça s'est passé.

On est vraiment devant quelque chose qui est un phénomène sociétal qui dépasse, y compris notre entendement. On n'a pas été habitué à ça. Ni aux grandes tempêtes. Les vieux disaient, moi je me rappelle quand ils parlaient d'Oritiporiu en 34, l'avalanche d'Oritiporiu ou celle d'Asco dans les années 60, c'était exceptionnel.

Aujourd'hui, c'est fini. Aujourd'hui, on a un mort à Girolata, on aurait pu en avoir 10, etc., etc.

Alors, moi, simplement, on ne va pas passer cent ans là-dessus. Je crois qu'il y a quand même eu, il y a quelques années, j'y étais, l'inauguration d'un radar sur la Punta et un radar dans la plaine d'Aleria. Il y a une zone de la Corse qui n'est pas couverte. Je ne sais pas si vous le savez, c'est la zone qui concerne notamment la partie du Nebbiu, M. ARENA, et une partie du Cap. La Corse n'a pas aujourd'hui une couverture radar totale, ça c'est important de le dire, et en plus c'est Météo France. Et là-dessus, je rejoins Paul-Félix sur l'idée que, à un moment donné, il va falloir que, en termes de météo, on fasse un peu comme les Sardes.

Les Sardes ont, je ne sais pas si vous avez consulté les agences et offices sardes, ils ont ce qu'ils appellent l'ARPAS (agenzia regionale per la protezione dell'ambiente della Sardegna), avec un département donc météo-climato qui permet notamment d'avoir une couverture qui dépasse le terrestre et qui va vers la mer. Donc, je ne dis pas que demain ça va empêcher les tempêtes, mais ça va peut-être nous aider dans la prévention et je pense qu'aujourd'hui la Collectivité, c'est aussi une négociation à avoir, doit avoir son propre département dédié à ces

événements parce qu'aujourd'hui, on a changé d'époque, comme on change de climat.

Donc c'est important, puisqu'hier on parlait de la Catalogne et de coopération en Méditerranée, Mare nostrum, c'est aussi peut-être s'inspirer d'exemples voisins qui ont quand même des moyens, même si on n'arrêtera pas le feu... J'ai souvenir d'une motion qui, pour l'instant, roule dans les commissions, et qui parle aussi de moyens. Je crois que, au-delà des moyens, il y a surtout l'anticipation et l'anticipation peut sauver beaucoup plus de vies que les moyens, paradoxalement ou en tous les cas, c'est ce que je pense.

Pour le reste donc, l'idée d'arriver ici, nous, à maîtriser cette gouvernance à tous point de vue, que ce soit au niveau des moyens de secours et de prévention, et surtout d'avoir sur la météorologie donc et sur la climatologie, une main puissante, je dirais, en coopération notamment avec nos amis sardes, pourquoi pas. En tous les cas, c'est une piste qui permettrait à un moment donné d'éviter, peut-être pas le pire parce que le pire n'est jamais très loin et le pire est toujours à craindre, mais en tous les cas d'atténuer un certain nombre d'événements climatiques extrêmes qui vont revenir.

Je vous rappelle Fabien, la tempête Fabien. Il y a souvent des noms de femmes pour les tempêtes, je ne sais pas pourquoi... Il y en avait une qui s'appelait Fabien, qui avait fait d'énormes dégâts. Là, je crois qu'elle s'appelle Denise. La prochaine, je ne sais pas comment elle va s'appeler, mais en tous les cas, il est important que la Corse se prépare à anticiper un certain nombre de phénomènes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Véronique ARRIGHI, pour « Fà populu in seme ».

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Je voudrais dans un premier temps, m'associer aux pensées que vous avez exprimées à l'endroit des personnes décédées, blessées et des sinistrés lors de cet événement.

La réussite des actions de secours et de sécurisation, l'accompagnement des citoyens et des communes, l'assistance aux populations et des missions de

soutien logistique est à mettre au crédit des deux services d'incendie et de secours, de l'ensemble des services de la Collectivité de Corse, mais aussi des communes et de l'État.

L'action citoyenne a fortement été au rendez-vous avec la solidarité active des populations et des associations. Chacun a fait preuve de beaucoup de sang-froid et d'une grande compétence dans ces circonstances dramatiques.

Je voudrais souligner la force de leur engagement et leur exprimer ma gratitude.

Ces phénomènes météorologiques soudains et d'une violence extrême, mais aussi leur récurrence, viennent nous rappeler que nous sommes très vulnérables.

Le changement climatique n'est plus une prévision, c'est une réalité.

Nous sommes dans l'obligation de repenser l'action publique en termes de prévention, de gestion de crise, mais surtout d'adapter l'ensemble de nos politiques publiques.

Il nous faut changer de format. Nous devons saisir les opportunités existantes que nous offre le statut de la Corse, ouvrant un champ de compétences diversifié bien qu'encadré par l'État.

La Collectivité, au travers des moyens qui lui sont dévolus et de par sa connaissance des territoires, doit être le chef de file des réflexions à mener sur trois points.

Tout d'abord, la consolidation de la réponse en termes de sécurité civile dans les territoires, par l'adhésion de l'ensemble des services associés à la gestion de crise dans le cadre d'une stratégie plus intégrée de nos politiques publiques.

Ensuite, il est indispensable que la Collectivité de Corse soit associée en amont par Météo France à la définition du risque météorologie. Cela est nécessaire pour de nombreuses raisons : une plus grande réactivité dans l'information des populations, la mobilisation de l'ensemble de tous les services compétents, la garantie de continuité des canaux de communication et enfin, il faut, sensibiliser les citoyens à une culture de sécurité civile, mais aussi accompagner les élus et agents publics en termes de formation à la gestion de crise.

Les premiers retours d'expérience ont mis à l'honneur le professionnalisme de l'ensemble des services associés. Ils ont également mis en évidence la faculté de résilience de nos territoires. Le pic du phénomène météorologique n'ayant impacté que des secteurs circonscrits à la Balagne et à la côte ouest.

Si une telle situation devait cependant concerner dans l'avenir l'ensemble du territoire, des difficultés opérationnelles sont prévisibles au regard du format en personnel et matériel de nos services d'incendie et de secours.

Nous tenions, avec le président du SIS Cismonte, à partager ces éléments.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. D'autres interventions ? Jean-Martin MONDOLONI, pour « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je m'exprime en contrepoint du réflexe finalement que génèrent nos débats autour d'une catastrophe.

Y a-t-il eu des failles à un moment donné dans l'alerte ? Probablement. C'est ce que révélera l'enquête administrative. Mais le réflexe de certains de nos collègues, que j'entends dans le droit-fil d'une doctrine ou d'un horizon qu'ils se fixent, c'est de dire « on aurait mieux fait, si tout était ici ». Corse Secours, Corse Météo... Moi je n'ai pas d'hypothèses tendant à prouver que ça se serait mieux ou mal passé. Je dis que ce réflexe pousse beaucoup trop loin ce que nous devons tirer comme leçons par rapport à ce qui s'est passé.

Quelles sont les leçons qu'on doit tirer ? Et la dernière intervention de de nos collègues est plus centrée sur le pragmatisme. Oui, il faut davantage former les citoyens à des situations de crise qui vont se répéter. Ça, c'est le premier point

Deuxièmement, il faut non pas réclamer une gouvernance dont nous savons très bien que pour l'heure, nous n'aurions pas les moyens d'exercer.

Le PGHM a été cité, le monde entier nous envie le PGHM. Le monde entier nous envie le PGHM ! Est-ce qu'il faut demander à avoir un PGHM nustrale ? Sans rentrer dans des réflexes de coloniser, de gens qui feraient

allégeance d'un autre côté à ce qui serait mieux venant de l'État, ou ce qui serait mieux exercer ici.

La question aujourd'hui, c'est comment on mutualise de façon beaucoup plus réactive les moyens qui appartiennent et aux uns et aux autres. Et dans cette question, dans cet épisode de crise, la leçon qu'il faut retenir, en tout cas de notre part de façon dominante, c'est que les uns et les autres ont été au rendez-vous. Les uns et les autres ont été au rendez-vous. Et ce n'est pas au bénéfice d'une faille qui appartient et aux uns et aux autres ou aux uns et aux autres qu'il faut tirer, de notre point de vue, des conclusions hâtives sur le thème « nous devons exercer cette compétence », même si ça ne doit pas nous interdire de dire que, par exemple, il n'est pas normal qu'en matière de météorologie, nous ne soyons même pas associés. Bien sûr qu'il faut aller plus loin. Bien sûr qu'il faudrait savoir, depuis cette maison, si cet après-midi on a la neige à Vizzavona, sans faire le circuit qui consisterait à être dépendant de Météo France.

Mais c'est une compétence aujourd'hui qui, en dépit de quelques failles épisodiques, et heureusement... Bien sûr qu'il faut se projeter parce que ce qu'on appelle des épisodes aujourd'hui rares, vont devenir plus fréquents.

Voilà ce que m'inspirent les débats tels qu'ils ont été distillés, sur la base d'un épisode encore une fois qui devrait nous conduire d'abord à l'humilité et après, à regarder les choses de façon un peu plus consensuelle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean-Martin.

Allora, qualu hè chì vole piglià a parolla ? Charlotte TERRIGHI prima, dopu François SORBA.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans ignorer que les communes ont obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde. Donc, ce que nous nous attachons à faire, bien sûr, ce qui est un coût pour les petites communes, et ça demeure aujourd'hui un document administratif. Sa mise en application en cas de grosse crise demeure une grosse inquiétude pour les petits maires. Comment allons-nous

pratiquer sans moyens humains et financiers si demain on est face à une grosse crise ?

Donc, la réflexion aujourd'hui dans cet hémicycle peut nous permettre peut-être de mutualiser tous ces plans pour essayer de trouver une solution globale territoriale ou, en tout état de cause, il faudra que votre réflexion intègre ce que nous, nous avons déjà fait d'un point de vue local. Vous ne pourrez pas vous exonérer de ces plans qui ont déjà été élaborés, transmis en préfecture et actés. Donc, il faudra probablement unifier tout cela et demain, créer une plateforme commune pour pouvoir les mettre en application, parce que moi je vous avoue que pour les petits maires que nous sommes, c'est un très, très gros stress. C'est déjà un stress de l'écrire, on a fait appel à des cabinets bien sûr spécialisés, mais leur mise en application quand on les écrit, on se dit « mais comment je vais faire ? »

Les SMS, les alertes SMS sont prévues dedans, elles ont d'ailleurs un coût. Quid des gens qui arrivent l'été, dont on ne connaît rien, comment on les alerte ? Tout cela nous dépasse complètement.

Donc, voilà, moi je voulais vous faire part des réflexions d'un élu de terrain d'un tout petit niveau, mais qui se trouve confronté à des difficultés.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. M. SORBA.

M. François SORBA

Merci, Madame la Présidente.

Je vais revenir à la journée du 18 août, parce que là on part un peu...

Plusieurs questions sont posées dans ce rapport, est-ce que ces phénomènes extrêmes sont prévisibles de manière précise ? Moi je n'en suis pas sûr.

Je prends l'exemple de qui s'est passé dans le Valincu, on a eu des vents à 140 km/h qui sont des grosses tempêtes, mais ce ne sont pas non plus des phénomènes exceptionnels. Tandis qu'à Girolata et sur le nord de la côte ouest, on a eu des vents plus de 200 km/h.

Est-ce qu'on a les outils performants pour prévoir ces phénomènes ? Aujourd'hui, il est très difficile de le dire et de le préciser, parce que est-ce que ces phénomènes deviendront réguliers ? Est-ce qu'ils resteront exceptionnels ? Personne aujourd'hui ne peut dire si le dérèglement climatique va engendrer ce genre de phénomènes.

Enfin, je pense que notre rôle aujourd'hui, quand la tempête est là, c'est déjà la crise et c'est vraiment dans la prévention qu'on doit être fort. Je vais parler au niveau du littoral, on sait que dans certaines zones, ce sont des zones à forte fréquentation de plaisance, est-ce qu'on n'a pas intérêt à revoir un peu nos infrastructures en termes de mouillages, de mouillages sécurisés qui permettraient de répondre à ces phénomènes extrêmes, dans ces zones à forte fréquentation ? Ces dispositifs permettraient aussi d'avoir un recensement de la plaisance dans ces zones.

Le Président l'a dit tout à l'heure, on a eu beaucoup de chance, si la tempête était arrivée 2 heures avant, je pense que nous aurions eu beaucoup plus de catastrophes. Tandis que si on avait vraiment un recensement précis des plaisanciers dans ces zones-là, peut-être qu'on pourrait déjà prévenir ce genre de phénomène. Et en plus, par transversalité, on irait aussi sur une protection de l'environnement qui nous tient tous à cœur.

Voilà, je pense qu'on doit avoir une réflexion globale sur la prévention de ce genre de phénomène.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame Présidente.

Je ne comptais pas intervenir puisque Véronique ARRIGHI avait tout dit, mais suite à un certain nombre d'interventions, j'aimerais quand même apporter un certain nombre de précisions, puisque le président du Conseil exécutif nous avait demandé de réfléchir sur un certain nombre de moyens et à la commission, et aussi de soutien aux élus, avec bien entendu notre centre de formation de Corte qui pourra et qui a déjà commencé avec les élus de la commune de Corte, pour mettre en situation réelle, grâce à nos simulateurs, des

catastrophes naturelles, inondations, incendies, etc., sur une formation des élus locaux, via leur plan communal de sauvegarde.

Et je pense que cette expérimentation qui a déjà commencé avec la commune de Corte que nous remercions de s'être prêtée au jeu, j'ai envie de dire, pourra se multiplier en tant que de besoin et être vraiment un appui et une aide à la décision pour les élus que vous êtes, Madame TERRIGHI, et je vous rejoins puisque vous êtes quelquefois très seule et isolée, même si la montée en puissance des moyens vous rassure et on l'a vu, les choses ne sont jamais parfaites et qui aujourd'hui peut prévoir ce qui va se passer ? On peut mettre les capteurs qu'on veut, on peut mettre tout ce qu'on veut, je pense qu'on ne pourra jamais être sûr de ce qui va arriver. Il faudra nous préparer au pire puisqu'aujourd'hui, on sait que le pire peut arriver.

Et après, je pense que chacun doit rester dans ce qu'il sait faire et ne surtout pas penser qu'on peut tout faire. Il y a des professionnels aujourd'hui qui sont là pour nous conseiller, pour nous guider et il ne faut surtout pas qu'on pense que nous, on pourra se substituer à un certain nombre de professionnels. On peut aider, on peut aider à la prise de décision. Monsieur le Président, je voulais garder la primeur, mais on en avait déjà parlé, Madame la Présidente, puisque très rapidement on organisera une démonstration sur ce site, avec des simulateurs financés par des projets européens en collaboration entre le SIS 2B, SIS 2A, avec une mutualisation engagée sous la mandature de mon collègue et ami Guy ARMANET, et prolongée aujourd'hui dans une mutualisation SIS 2A/SIS 2B. Donc, on vous invitera en tant qu'élus locaux et élus territoriaux à une démonstration et vous verrez que, même si on ne peut pas tout prévoir, on va pouvoir se préparer à ce qui peut nous arriver et en inondation, tempête, incendie, puisqu'il faut se préparer aussi cette année. Le Président le disait hier. On a eu beaucoup de chance, je pense.

Sur les feux, on a eu beaucoup de chance. On a aussi été sur le terrain, le Président nous a donné des consignes strictes, tous les moyens disponibles sur le terrain et on a pu, c'est vrai, faire face à cette mutualisation aussi, puisque vous avez vu qu'au mois d'octobre, on a aussi bénéficié du soutien de l'hélicoptère bombardier d'eau du SIS 2A et aujourd'hui, nous ne raisonnons plus nous en départements, puisqu'ils n'existent plus, mais la sécurité civile raisonne toujours en département et c'est peut-être une de nos difficultés qu'il va falloir discuter avec l'État. Mais le temps viendra de discuter de ça aussi, donc je voulais mettre à la discussion ces avancées qui nous ont été demandées par le Président du Conseil exécutif.

Madame TERRIGHI, pour vous répondre, les élus pourront bénéficier de cette formation, les élus pourront être accompagnés et ils en ont bien besoin.

Et je tiens aussi à dire un mot sur ce qui a été le rôle des élus aussi de la Balagne, puisque je vois Pierre GUIDONI présent, Ange SANTINI qui n'est pas présent et bien entendu tous les autres qui étaient de la collaboration, et la nécessité d'avoir des élus locaux qui connaissent le terrain, puisque le directeur des opérations de secours, c'est vous les DOS, c'est vous qui nous dites, qui guidez, qui connaissez le terrain. C'est vraiment un appui pour nous qui est un appui majeur et considérable, bien entendu, sur les opérations de secours, et je laisserai la présidente aussi dire sa petite expérience que l'on a vécue. On a vécu une petite expérience aussi en Balagne et on n'était pas proche du chaos, mais on n'y était pas loin. Et après, la montée en puissance a fait qu'on a pu assumer, on a pu faire front puisque les moyens de l'État étaient disponibles et il faut le rappeler, sur un dispositif feu de forêt qu'on avait maintenu. Mais si ça se passait aujourd'hui, les choses ne seraient pas, à mon avis, aussi faciles.

Et pour terminer, je pense que les exercices tels que ceux qui ont été faits le mois dernier sur un crash à l'aéroport de Calvi et bien entendu, dans le 2A avec une simulation d'accident de car dans un ravin, ces exercices là on doit les répéter avec les communes puisque ça nous donne aussi des réflexes qu'on doit mettre en œuvre.

Voilà ce que je voulais mettre au débat très modestement. Mais sur ces questions-là, il faut rester très modeste, puisqu'on ne sait pas ce qui nous attend et il faut se préparer au pire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Je crois que, à ce stade, beaucoup de choses ont été dites.

C'est, Monsieur le Président, une interpellation que vous faites aujourd'hui à l'adresse, non seulement des élus qui sont ici, mais des élus locaux, communaux, vous en avez parlé, Madame. Je crois que cette interpellation doit être perçue comme quelque chose d'important, de fort.

Je ne vais pas revenir sur la méthode concernant votre manière désormais de présenter les choses.

Un dossier comme celui-ci ne peut pas être examiné par un rapport, un simple rapport qui nous est soumis.

C'est un dossier qui demande, et on l'a vu, de par les interventions qu'il y a eu et que je partage. Peut-être pas dans le détail, mais ce qui a été dit relève du bon sens et aujourd'hui, on est face à une problématique qui est à la fois locale, j'y reviendrai, mais aussi méditerranéenne. On n'est plus dans le repli sur soi. On est dans le partage nécessaire. Il s'agit à la fois de notre survie au sens, bien entendu, non seulement de la Corse, notre manière de vivre, mais il s'agit aussi bien entendu de l'évolution de tout ce qui se passe en Méditerranée.

Je ne vais pas revenir sur certains phénomènes récents, mais tout cela, bien entendu, est cohérent. Il faut le prendre comme un ensemble.

On ne va pas revenir sur la problématique de l'eau cet été. Mais là aussi, ça nous interpelle.

On ne va pas revenir sur la tempête, Xavier a dit Fabien, je ne m'en rappelais plus... Ce n'est pas Fabienne, c'est Fabien ce coup-ci... Donc la tempête, j'ai encore la vidéo et je la garderai pour mes enfants et mes petits-enfants, de la Gravona qui passe au-dessus du tablier du pont. J'ai quand même un âge certain, je n'ai connu cela que pendant une tempête de printemps, alors que les neiges du Monte d'Oru fondaient et qu'il y avait un apport d'eau extraordinaire.

Est-ce que ces événements sont des événements exceptionnels ou on est rentré dans l'ordinaire des choses ? J'ai peur que ce soit le cas.

Président, notre réflexion ici, certainement, on est tous fondés à apporter notre contribution. L'exécutif lui-même qui a, plus que les élus qui sont ici, à la fois les informations, mais les moyens aussi de mettre tout cela à disposition du plus grand nombre de personnes. Moi, je pense que, sans revenir au plan de sauvegarde, il faut aussi que les communes soient interpellées.

Les communes, pourquoi ? Parce que les problématiques sont différentes. On l'a vu, la pesanteur, je dis bien à dessein, la pesanteur de l'urbanisation qui s'est faite à outrance, il y aura une note à payer. Il y aura une note à payer et pas uniquement une note financière. La manière dont s'est développée la Corse jusqu'à présent, eh bien nous aurons, y compris vis-à-vis des générations qui viennent, à rendre des comptes. Nous aurons à rendre des comptes.

Alors, sans en revenir aux moyens, est-ce que Météo France suffit et est-ce qu'il suffit de partager avec Météo France les éléments dont on peut disposer. Je ne pense pas, aujourd'hui la météo, c'est une affaire d'ensemble méditerranéen.

Comment on pourrait mieux partager les informations avec le continent italien ? Avec l'Espagne ? Avec le Maghreb ? Avec la Sicile ? La Sardaigne ?

Le problème pour les années qui viennent est celui-ci : Météo France, même si Météo France est très compétente et si demain, on aurait Météo Corse, cela ne suffirait pas. Donc, on le sait aujourd'hui.

Ensuite, bien entendu, « y a qu'à », « faut que », non, il ne s'agit pas de ça. Moi je n'ai pas, tout seul, des propositions précises à apporter. Je pense que la concertation que vous pouvez lancer, Monsieur le Président, doit être générale. Il faut donner la possibilité à chacun de pouvoir contribuer et y compris, je le dis, parce qu'il y a aussi des lanceurs d'alerte, des gens qui depuis 30 ou 40 ans nous alertent sur les évolutions, des associations de défense de l'environnement. Je pense qu'il faut les intégrer aussi.

Alors, il est nécessaire, à l'évidence, de se hâter.

Une idée, Monsieur le Président, mais vous l'avez eue il y a déjà un petit moment, donc je ne fais que rééditer cette idée : pourquoi ne pas organiser au printemps prochain, dans un temps court (dans un temps court, parce que si on dit « dans 5 ans on va le faire », je crois qu'il faut y aller et très vite, on a une responsabilité trop lourde sur les épaules), un colloque international, avec la problématique qui est à la fois la problématique des évolutions climatiques, la problématique du couvert végétatif des forêts. On parlait tout à l'heure des pins maritimes, mais avant il n'y avait pas de pins maritimes, il y avait des pins parasols. Aujourd'hui, il y a des endroits où vous les comptez sur les doigts d'une main les pins parasol. Donc, il faudrait peut-être revenir à des choses très simples.

Voilà, je voulais vous interpeller là-dessus. Je crois qu'on on est tous aujourd'hui face à un gros problème, il va falloir l'affronter et pas uniquement en termes de moyens, je le crois.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Attendez, je vérifie aussi les temps de parole. Alors Pierre et ensuite Chantal PEDINIELLI.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage aux victimes de cette catastrophe et remercier, bien sûr, tous les services qui sont intervenus.

Je pense que tout a été dit, mais je pense qu'on doit aller plus loin et se dire la vérité. Aujourd'hui, la Corse n'a pas les moyens de répondre à ce genre de catastrophe. Elle n'a pas les moyens financiers, les moyens humains.

Alors bien entendu, on peut rendre hommage aux 2 SIS aujourd'hui qui font justement avec leurs moyens, mais qui aujourd'hui ne sont pas suffisants, parce que la catastrophe qui a eu lieu, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, il peut y en avoir d'autres. Mais les catastrophes, il y en a tous les jours, alors à d'autres niveaux. Quand il y a quelqu'un qui fait un malaise à Cozzano et qu'il faut 50 minutes ou 1 heure pour redescendre à l'hôpital d'Ajaccio, à ce tout petit niveau, c'est une catastrophe aussi.

Donc, on avait réussi avec le SIS à avoir un hélicoptère à l'année, mais je pense que des hélicoptères à l'année il devrait y en avoir dans les 2 SIS, ça devrait se généraliser. On devrait se donner les moyens.

Alors les moyens, bien entendu, à la base, ils sont financiers. On sait très bien que les budgets des SIS, aujourd'hui, sont contraints et qu'il va falloir trouver les moyens, mais les moyens, on ne pourra les trouver que si l'État vient nous donner, je dirais, un coup de main pour pouvoir aller plus loin.

Donc aujourd'hui des catastrophes, je vais vous citer un exemple : le port d'Ajaccio reçoit des bateaux de croisière tous les jours. Imaginez demain qu'un bateau de croisière prenne feu, il n'y a pas de moyens aujourd'hui en Corse pour lutter contre ce genre d'incendie.

Alors attention, aujourd'hui, il ne faut pas rêver, on n'a pas les moyens de répondre à tout. On n'a peut-être même pas les moyens de répondre souvent à des problèmes, je dirais, simples comme celui de Cozzano ou de Guitera. Mais essayons de nous donner les moyens, essayons de convaincre l'État dans la négociation qui va avoir lieu ou qui a lieu en ce moment, lui expliquer qu'on ne pourra pas tenir comme ça. On a eu la chance de ne pas avoir cet été de gros incendies. S'il y avait eu des incendies importants comme en Gironde, je ne sais pas comment on y aurait répondu aussi.

Donc c'est un problème global qu'il faut régler, mais malheureusement, une fois de plus, les finances jouent un grand rôle.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, il y avait Chantal PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Rapidement, vu le temps de parole.

Vous parliez, Monsieur le Président, de système d'alerte. Alors pour être riverain et avoir connu les crues mortelles du Rizzanese en 93, les crues dévastatrices du Fiumicicoli, donc Rizzanese 93, 96, plus près de nous 2017, 2019, où les riverains n'étaient absolument pas alertés.

Il y a depuis 2020, sur ces 2 rivières, donc au niveau du pont génois sur le Rizzanese et le Fiumicicoli-Pont de Caldane, un système d'alerte VIGICRUES, qui mesure par sonde et caméra le débit de la rivière.

Alors, est-ce que le système est opérationnel ? Je ne le sais pas, fort heureusement, puisque depuis 2020, il n'y a pas eu de crue grave sur ces 2 rivières.

Encore que, sur le journal avant-hier, les riverains du pont génois nous alertaient sur le fait qu'ils ne peuvent plus accéder chez eux, à leur propriété car le passage à gué est submergé par sable, galets, troncs d'arbres. Donc, on en revient à l'entretien des rivières, vaste sujet, la GEMAPI qui pour moi n'est pas opérationnelle.

Donc voilà, alors on veut en effet prévenir, il y a des systèmes et il faut revoir, j'en suis persuadée, l'entretien des rivières, ça serait déjà un moyen très important pour éviter les crues et les catastrophes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, il y a une demande de parole de Don Joseph LUCCIONI, notre secrétaire de séance.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Très succinctement.

Tout a été dit quasiment sur l'amont, le dispositif, la réflexion, les actions, les outils. Il y a la gestion de crise aussi ; la gestion de crise, c'est les SIS, c'est les secours, les premiers secours et c'est aussi les soins.

On a la chance d'être élus et de pouvoir se faire le relais d'un certain nombre de demandes qui remontent de la part de la société.

Dui ghjorni fà, sò andatu à dà u me sanguì, l'infirmieri è i duttori m'ani dittu chè dipò u COVID, ci hè di menu in menu persone chì dani u sanguì. On est sur des chutes considérables.

A parsona era nant'à a cumuna d'Afa chì m'hà presu u sanguì è m'hà dittu « dipoi stamane, emu vistu 7 parsoni ».

Sachant qu'avec une poche de sang, on sauve 3 vies. C'est aussi ça.

Donc, je voulais profiter de l'occasion qui m'était conférée à travers ce rapport, Monsieur le Président, Chers collègues, pour faire un point et interpeller publiquement la société corse et les élus que nous sommes et que nous avons l'honneur d'être sur la problématique des dons du sang.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. ARENA.

M. Jean-Baptiste ARENA

Tout a été évoqué, je pense, jusqu'à la prévention.

Il me semble qu'on n'a pas évoqué une dernière chose, c'est le bon sens paysan. Jean l'a évoqué tout à l'heure. Le bon sens en général, ce bon sens paysan que malheureusement nous avons perdu au fil des décennies, puisque hier nous en parlions notamment avec Saveriu, avec la perte de cette société agropastorale qui nous manque tant aujourd'hui.

Donc, il y a peut-être un moyen de pouvoir transmettre aujourd'hui certains dangers aux générations futures, c'est peut-être la pédagogie dans les écoles. Ça, ça peut se faire très rapidement à travers les pompiers ou peut-être l'Office de l'environnement, d'envoyer dans les écoles primaires et les collèges des intervenants qui puissent expliquer aux générations futures les dangers d'une rivière en crue, de voir venir ces dangers-là, ou un tempurale in mare. Ça ne résoudra pas tout, mais peut-être qu'en amont, certaines personnes qui depuis 15 ou 20 ans ont débarqué en Corse et qui aspirent à faire partie de ce peuple et qui n'avaient peut-être pas l'antériorité familiale pour voir venir des dangers en montagne ou en mer, on puisse, à travers leurs enfants, les éduquer eux-mêmes.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci.

Donc, donc beaucoup de choses ont été dites. On voit bien que le sujet d'abord est grave. Concernant la nouvelle méthode qui a été mise en place, nous aurons donc la possibilité de travailler au sein de l'Assemblée et dans le cadre des commissions dédiées sur ce sujet.

Moi je voudrais dire deux mots, même si l'essentiel à a été évoqué.

D'abord, évidemment, en tant que Présidente de l'Assemblée de Corse, avoir une pensée pour toutes les victimes et les familles des victimes corses, continentales, étrangères qui étaient sur le territoire à ce moment-là. Lorsqu'on vient en vacances en Corse, normalement, c'est pour repartir avec des magnifiques souvenirs, et quand on repart avec une enfant adolescente dans un cercueil, pour le dire de manière très crue et très claire, c'est quand même un trauma collectif, familial, privé, mais aussi collectif qui nous atteint tous. C'est la première chose.

Évidemment, avoir une pensée et rendre hommage à tous les sauveteurs, tous les intervenants, que ce soit évidemment les services de la Collectivité de Corse, les SIS, les sapeurs, tous les intervenants, les services médicaux, les services de l'État aussi, qui sont intervenus sur le terrain, tous ceux qui étaient là au plus fort de la crise et dans les jours qui ont suivi, parce qu'il faut savoir que nous étions le 18 août et qu'ensuite, il a fallu déblayer, remettre en ordre, il fallait dégager les routes, etc., etc. Et il faut remercier ces personnes qui parfois sont revenues de leurs propres vacances, en fait, elles étaient en vacances, elles sont revenues en Corse pour pouvoir travailler et remettre en place les choses sur les territoires concernés.

L'émotion a été vive. Bien sûr, elle l'est encore, on le sent bien dans les interventions qui ont eu lieu et certainement chez les personnes qui nous écoutent ce matin.

On a eu de la chance, c'est vrai, il y a eu beaucoup de chance, vous l'avez dit, Monsieur le Président, mais la chance ne sera pas toujours au rendez-vous.

Je rejoins ce qu'ont dit Bâti ARENA, Hyacinthe VANNI, à un moment donné les choses ont pu se faire, et je prendrai pour témoin deux personnes qui sont dans l'hémicycle, Pierre GUIDONI, bien évidemment, et Didier BICCHIERAY, puisque nous étions ensemble au PC crise de Calvi. À un moment donné, les choses, elles ont fonctionné sur le terrain, perchè chî c'era un stintu paisanu, veramente un stintu paisanu, amicizia, sulidarità, quale sianu e nostre idée, tutt'u mondu hà funziunatu, altrimenti l'affare propiu serebbenu state difficiule, propiu difficiule.

Dans une crise, et nous aurons le temps d'en reparler, il y a trois temps : le temps de la crise, la gestion de la crise ; il y a le temps normalement de l'anticipation qui doit venir en amont, et là, merci Monsieur le Président, pour votre rapport d'information, parce qu'il nous incite à mettre en œuvre un travail et des dispositifs d'anticipation ; et enfin, il y a le temps de l'adaptation.

Je tiens à préciser avant d'exposer ces trois points, que cette tempête, Monsieur le Président, n'a toujours de nom. Je crois que dans l'histoire de la météorologie française, au regard de l'importance du phénomène, qui a été maintenant documenté, parce que des documents on en a, des photos de gens qui ont pris le premier nuage au-dessus d'Ajaccio, je ne sais même pas d'ailleurs si ça s'appelle un nuage tellement c'était monstrueux, cette tempête n'a pas de nom. Nous l'avons dit déjà dans le cadre de la session sur les dérives mafieuses, ce qui n'a pas de nom, n'existe pas.

Moi, je me demande dans quelques années, lorsqu'on on regardera les bouquins de météorologie, on verra si cette tempête sera signifiée dans les annales de la météorologie française. C'est quand même quelque chose d'assez effarant. Avant-hier, il a plu, certes beaucoup, ce n'était pas une tempête, nous étions en vigilance de je ne sais plus de quelle couleur, « orange » me dit Monsieur le DGS, je crois qu'elle s'appelait Denise. E timpeste sò sempre donne... Denise.

Celle-ci, même à posteriori, en rétro-observation, comme on le dit dans le métier, dans le jargon, elle n'a toujours pas de nom. Donc, c'est quand même un peu problématique, à mon sens, c'est quand même symptomatique. Ça, c'est la première chose.

Maintenant, sur les trois temps.

Sur la gestion de crise, tout a été dit. D'abord, il y a des difficultés de coordination, mais pour une raison très simple, pas parce que les uns et les autres n'ont pas voulu assumer leurs compétences. Dans le moment que nous avons connu, les uns et les autres, il n'y avait plus moyen de communiquer. Ni entre services de la Collectivité, ni entre service de la Collectivité et services de l'État. Et je vais vous dire, et Pierre m'en est témoin, Pierre GUIDONI, la gendarmerie elle-même n'arrivait pas à communiquer. Et pour avoir débriefé ensuite avec le maire de Galeria, qui est resté isolé, malheureusement, moi, je ne pouvais pas être à ce moment-là sur Girolata, mais le maire de Galeria, jusqu'à 19 heures, vous l'avez dit Monsieur le Président, il n'y avait rien qui fonctionnait.

Dans ces cas-là, il faut effectivement des systèmes radios, un peu à l'ancienne, qui se passent des réseaux internet, qui se passent des réseaux filaires, parce qu'il n'y a plus rien qui fonctionne. Et ça, ça me paraît être encore une fois du bon sens. Et parfois les technologies les moins avancées sont les plus efficaces dans la gestion de telles crises.

Sur maintenant l'anticipation. Un mot sur l'anticipation. On l'a dit, on le sait que c'est le changement climatique. Le changement climatique, encore une fois, on ne le découvre pas cette année. Ça fait des années que le GIEC le dit. Donc, les travaux que nous mènerons aussi, je l'espère, dans le cadre de Corsica Pruspettiva 2050, qui seront des travaux plus d'ordre scientifique et de prospective, permettront aussi d'alimenter cette réflexion.

Je vous informe quand même que dans les îles, effectivement, en Méditerranée ou ailleurs, ces travaux de prospective et d'anticipation existent et qu'il faudra, bien évidemment, nommer, quantifier les effets possibles du changement climatique, qui ne seront pas d'ailleurs que des effets catastrophiques en termes environnementaux et humains, mais aussi des effets économiques.

Paul parlait, et je ne vais pas rentrer dans le débat sur le tourisme, je ne partage pas forcément tout ce que tu as dit, mais nous en reparlerons par ailleurs.

La saison touristique ne va plus être la même. Elle va être forcément décalée parce que les températures ne vont plus être les mêmes, les clientèles ne vont plus être les mêmes non plus et la gestion opérationnelle des crises ne peut plus être la même non plus. Donc, l'anticipation, c'est très important.

Dernier point, l'adaptation. L'adaptation, c'est, à un moment donné, augmenter la résilience par rapport aux chocs qu'on subit et aux risques potentiels de ce choc.

De ce point de vue-là, à mon sens, on a énormément de travail à faire. Je suis ravie, Monsieur le Président, que vous ayez évoqué certaines pistes. Il faudra travailler dans le cadre de la CDENATE, à mon sens, puisqu'elle couvre les questions environnementales, sur le sujet. Il n'en demeure pas moins que la question de la culture de la crise désormais doit être, je rejoins là-dessus Bâti ARENA et quelqu'un d'autre l'a évoqué, Véronique ARRIGHI, la culture de la crise et la culture de l'anticipation doivent s'apprendre dès le plus jeune âge. C'est comme ça. Les dangers en mer, les incendies, etc., etc. Donc ça c'est fondamental.

Dernier point. Sur la question des compétences et des moyens il y a une compétence qui est, effectivement, ce qu'on appelle une compétence multiniveaux.

Je crois que les 3 points que nous avons à évoquer, que ce soit un, la gestion de crise ; deux, l'anticipation et l'adaptation, il faut réfléchir, à mon sens, pour chacun de ces moments, à la question de la compétence et de la coordination des compétences.

Pour ce qui est de l'État, on en reparlera. L'État a exercé, certes, ses compétences. Certaines méritent, on l'a dit, d'être transférées et je pense que c'est un point qui devra être inscrit dans le cadre du cycle de discussions que nous allons avoir avec l'État, parce que s'il y a transfert de compétences, il faudra avoir transfert de moyens et également formation du capital humain. Ça me paraît fondamental.

Je précise quand même que les îles dont nous parlons sont autonomes, oui, Saveriu, tu as raison. Il y a autonomie, donc ils ont la capacité à faire ceci. Donc ce n'est pas notre cas. Ça, c'est pour le niveau État.

Pour le niveau européen, effectivement, Monsieur le Président, il y a le Fonds de solidarité européenne en cas de crise qui ne semble pas pouvoir être activé pour la Corse parce qu'il faut un montant de dégâts égal à 1,5 % du PIB ; on ne semble pas avoir atteint 1,5 % du PIB, ça doit représenter 146 à 150 M€ maximum de dégâts, donc ça peut-être qu'il faudra le vérifier. Mais ça, c'est la solidarité post-crise.

Mais par contre pour les autres points, adaptation et anticipation, il y a des fonds européens, notamment dans le cadre du Green Deal, du grand programme européen proposé par la commissaire VON DER LEYEN.

Il convient effectivement là-dessus, à mon sens, d'activer un certain nombre de points. Et d'ailleurs, dans le cadre d'INTERREG, Madame la Conseillère, il y a déjà eu une coopération avec la Toscane, pour ce qui est de la

pollution marine. Et en 2018, lorsqu'il y a eu des nappes d'hydrocarbures entre la Toscane et la Corse, c'est grâce au système d'alerte financé par INTERREG que nous avons pu, à un moment donné, avoir une coopération entre Toscane et Corse pour endiguer la marée noire et éviter des catastrophes sur les côtes corses, en particulier dans le parc marin du Cap et des Agriates.

Enfin, concernant l'échelon communal et intercommunal, parce que là on s'est aperçu aussi sur le terrain que nous avons un souci :

Sur les communes, au-delà des moyens de communication que nous avons évoqués, bien évidemment, les plans locaux de sauvegarde doivent fonctionner, mais on sait que dans les petites communes, vous êtes assez désemparés par rapport à ça. Et encore une fois, aujourd'hui, on doit penser en termes d'intercommunalité.

Lorsque sur Calvi, il y a eu en 4 heures à redéployer 4 000 ou 4 500 campeurs, on ne pouvait pas les mettre sur Calvi uniquement. Il fallait qu'ils aillent sur Calenzana, sur l'île Rousse et Angèle BASTIANI a mis à disposition des moyens, des équipements, la Collectivité aussi.

Donc, donc il faut une réflexion, il faut des plans intercommunaux de sauvegarde qui, normalement, depuis 2021 doivent exister et qui ne sont pas encore opérationnels. Donc les EPCI doivent y être impliqués.

À mon sens, c'est une suggestion, évidemment, que je fais, Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait saisir aussi la Chambre des territoires sur ce sujet.

Donc, je pense que, merci, Monsieur le Président pour votre rapport. Nous avons à travailler ensemble sur ce sujet parce que, malheureusement, comme l'a dit Jean BIANCUCCI, ces événements-là ne vont plus être exceptionnels, mais réguliers. Et de ce point de vue, pour terminer sur la sémantique, si ça devient régulier, du point de vue des assurances, ce ne sera plus exceptionnel.

Merci. Donc, je vous repasse la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Quelques très brèves réflexions.

D'abord, le nombre et la qualité des interventions montrent que ce rapport et la perspective qu'il ouvre sont non seulement nécessaires mais indispensables.

On s'est interrogé au sein du Conseil exécutif en se disant, est-ce qu'on n'est pas trop décalé dans le temps ? Nous ressentions, y compris pour avoir échangé de façon informelle avec un certain nombre d'élus de tous les groupes de l'Assemblée, que même si le temps avait passé, le besoin de cet échange et de cette réflexion partagée continuait à être vif, et je crois que le débat que nous venons d'avoir le démontre.

Raison de plus pour réfléchir à la méthode, au calendrier, à la répartition des tâches qui nous permettront de mener à bien la réflexion stratégique que nous devons conduire, dont je vous rappelle qu'elle n'est qu'un des thèmes essentiels que nous aurons à traiter ensemble dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

Donc, nous avons un agenda politique particulièrement chargé.

Pour répondre à Jean BIANCUCCI, c'est vrai que dès 2019, nous avons envisagé un grand colloque international européen et méditerranéen sur le réchauffement climatique et ses conséquences sur les politiques publiques. Mais là, comme sur l'affaire de la session spéciale consacrée à la dérive mafieuse, la multiplication des crises, le COVID, la charge de travail ne nous ont pas permis d'organiser cet événement. Donc, la perspective de le faire est séduisante, je ne sais pas si nous aurons les moyens, en concertation par exemple avec l'université et avec l'ensemble des partenaires de le penser, ça serait incontestablement une plus-value qui viendrait nourrir notre réflexion et la nécessité de croiser les regards. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque. En vous écoutant, je me dis qu'il y a nécessité de saisir officiellement le ministre de l'Intérieur pour demander la communication publique du rapport administratif qui a été commandé. Plus de 3 mois se sont écoulés, je pense que c'est déjà beaucoup, suffisamment pour avoir élaboré ce travail et je ne voudrais pas, je ne fais là encore pas de procès d'intention, mais je ne voudrais pas que ce rapport, qui est nécessaire, se perde dans les méandres administratifs.

Donc, je vous propose, avec votre soutien, si l'Assemblée m'autorise à s'en prévaloir, d'écrire dès aujourd'hui au ministre de l'Intérieur pour demander communication de cette enquête administrative.

Nous avons besoin de cette enquête administrative, d'abord pour objectiver le constat sur les procédures d'alerte et d'anticipation.

J'écoutais ce que disaient les uns et les autres et, manifestement, nous sommes tous renseignés, il y a un certain flou.

Par exemple sur les radars, pour répondre à Saveria LUCIANI, moi, les éléments que j'ai en ma possession, c'est qu'il y a le radar d'Aléria qui a été mis à niveau, y compris récemment, qui couvre toute la partie Est ; il y a le radar de la Parata, qui a été effectivement profondément rénové en suite de l'épisode de la Marie-Do. C'est suite à la tornade de la Marie Do. On l'a en mémoire. Je crois qu'on était d'ailleurs sur place. Il y avait eu là-aussi des blessés, etc. Vous vous rappelez cet événement climatique imprévisible. Et puis il y a une partie entre la Corse et le continent qui est couverte par un radar qui est à Collobrières. Première chose.

Deuxièmement, l'état des bouées, avant/après, ça c'est important.

Troisièmement, et me tournant notamment vers Jean-Martin MONDOLONI, je ne crois pas avoir entendu chez quiconque une espèce de course en avant en disant « nous voulons tout », « si ça avait été nous, il n'y aurait pas eu de problèmes, etc. ». Je pense qu'on aborde ce problème avec la distance et le niveau d'engagement qui sont les bons, c'est-à-dire, dire : qu'est-ce qu'on peut faire pour s'améliorer ? Comment on fait collectivement ? Comment on fait pour améliorer sans doute un certain nombre de procédures et renforcer des moyens ? Mais il ne me semble pas que ça soit illégitime.

Je veux juste vous donner un exemple tiré de ma propre expérience.

La tempête, le 18 août au matin, je suis à la maison à Bastia. Le temps se couvre en quelques minutes, moins gravement que dans le Sud, mais il se couvre, il commence à pleuvoir, je dis, « tiens, c'est drôle un drôle d'orage », on va dire, c'était la queue du phénomène. Je suis appelé à 10 h, par qui ? Par BFMTV, CNews, et les radios qui me disent : qu'avez-vous à dire sur la tempête qui vient de frapper la Corse et qui vient de tuer des gens ? Je ne sais rien. Le DGS est en vacances, il a le droit, mais il n'est pas prévenu. La DGA, qui exerce les fonctions de DGS, est à son poste, mais elle n'est pas prévenue. C'est moi qui l'appelle, qui lui dit y a une tempête, il y a des événements graves, elle me dit, je ne suis pas au courant du tout, je demande aux services.

Et ce n'est qu'à 10 h30, sur notre demande, que nous allons avoir le retour de la préfecture de Haute-Corse qui installe le COD départemental à 10h30, auquel nous sommes invités. Il y a eu un oubli administratif parce que dans le Sud, le COD a été installé à 9h15, mais la Collectivité n'a pas été prévenue.

Donc, je suis pratiquement le dernier en Corse à être prévenu de ce qui se passe et les plus hauts responsables de notre administration, le sont aussi très tardivement.

Donc il y a, à l'évidence, un déficit dans l'organisation et dans la communication. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, je vais aller un peu plus loin sur les éléments que j'ai recueillis et qui sont avérés. D'abord, rappeler que les services de Météo-France avant la RGPP et la réforme AP 2022, en Corse c'est environ 20 personnes, qu'il a été envisagé par les gouvernements successifs de supprimer totalement les services de Météo France en Corse. Et que ce n'est qu'au prix d'une mobilisation et politique et syndicale qu'eu égard à l'insularité de la Corse, l'antenne Corse de Météo France est maintenue, mais elle passe à 5 personnes.

Donc, une diminution drastique des effectifs et, une diminution drastique des effectifs qui conduit également à réorganiser totalement le système de veille et d'anticipation puisque de 6h à 18h, les données sont analysées en temps réel en Corse. Mais que de 18h à 6h du matin, c'est un prévisionniste sur le continent, à Aix-en-Provence, sous le contrôle du prévisionniste national qui est installé à Toulouse, qui analyse les données. Il y a une seule personne pour l'ensemble de la zone défense sud.

On se met déjà structurellement, me semble-t-il, en situation de risque d'erreur humaine.

La veille au soir, la Corse est placée en vigilance situation météorologique à surveiller. Au moment où Météo Corse, l'antenne Corse, passe le relais, la qualification est celle de : situation météorologique à surveiller parce qu'il y a trop d'éléments d'incertitude qui ne permettent pas de passer en zone orange.

Ce que je peux dire aujourd'hui avec vous avec certitude et sans crainte d'être démenti par les résultats à venir de l'enquête administrative, c'est qu'à partir de 5h du matin, l'ensemble des éléments montrait que depuis le nord des Baléares, était en train de s'organiser et de se renforcer et de venir vers la Corse à une vitesse accélérée, une ligne orageuse de très grande intensité, qui ne pouvait pas manquer de toucher la Corse.

Et donc, se poseront deux questions évidentes.

Première question : pouvait-on entre 5h et 9h15 déclencher l'alerte orange ? Je pense que oui, mais je ne suis pas certain.

Deuxième question : si cette alerte orange avait été déclenchée, est-ce que nos moyens d'anticipation sont aujourd'hui suffisants pour prévenir les gens ? Ça aurait été certainement très difficile.

On ne peut pas réécrire l'histoire. Mais peut-être que si l'alerte orange est déclenchée à 6h30 et que, par exemple, il y a le système FR alerte, là oui, de façon certaine, tous les gens qui sont en Corse reçoivent un SMS disant : attention, ne sortez pas, il y a une tempête exceptionnelle. Alors il y a peut-être des gens imprudents qui vont sortir quand même, mais en tout cas on aura alerté.

Donc ce niveau de question-là, il faut qu'il soit posé et il faut que nous ayons des réponses, sans jeter la pierre à quiconque, mais pour qu'au moins, ça ne se reproduise plus.

La question des communications, elle est centrale. La question, beaucoup d'entre vous l'ont connu, y compris dans des incendies importants, la désorganisation, la difficulté à communiquer, etc. On ne peut pas avoir des zones entières de Corse confrontées à des épisodes majeurs qui restent coupées de tout pendant des heures et on ne peut pas organiser les secours, ça n'existe pas. Il n'y a pas de connexion, ça a été dit par une ou un des intervenants, par exemple, les services de gendarmerie, les services de la préfecture, les maires, les SIS, personne n'était connecté. Une armée ne peut pas livrer un combat s'il n'y a pas de communication et de coordination entre ces troupes, ce n'est pas possible.

Donc de ce côté-là, il va falloir forcément améliorer les choses. Et, dans ce dialogue interactif, il faut que la Collectivité de Corse prenne, bien sûr, toute sa part. Et ce d'autant mieux que sont aggravés à la fois les difficultés budgétaires, les moyens qui sont insuffisants, l'organisation qui est quelquefois défailante et effectivement le mois d'août, c'est à la fois le mois où tout le monde est en vacances et le mois où la Corse est sursaturée. Òn n'hè micca listessa s'ellu scappa un focu indè un fiuminale, pensu per essempiu, perchè n'hè parlema à spessu, U fangu, indè u Falasormu, s'ellu scappa un focu di ghjungnu quandu òn c'hè nimu, ma s'ellu scappa un focu d'aostu, quandu ci sò milliai di persone, scalzi è spugliati indè u fiume, vi putete truvà, per parlà per esempiu di Bavella, vi putete truvà cu decine di persone chì ci passanu.

Donc tout ça, il faut impérativement parce qu'autant, je me tourne encore vers Jean-Martin MONDOLONI, il ne faut pas avoir la folie des grandeurs et dire, on va tout faire, etc. Mais si le débat, dont nous posons les jalons aujourd'hui et la réflexion que ce débat appelle, si nous ne la menons pas, demain, s'il arrive quelque chose, ce qu'à Dieu ne plaise, les gens se retourneront vers nous. Ils diront : comment vous allez vous abriter derrière le fait que vous n'avez pas la compétence, etc., vous avez eu une catastrophe qui a déjà fait 5 et, malheureusement plus de morts parce qu'on me faisait remarquer que certaines personnes, grièvement blessées, sont décédées à l'extérieur de Corse, et vous n'en avez pas tiré les conséquences. Donc, tirons en les conséquences.

Et un dernier mot, je pense que oui sur la vision stratégique, de façon progressive, dans un dialogue avec l'État, dans un dialogue à l'échelle méditerranéenne, je pense qu'il y a un certain nombre de compétences que nous avons vocation à exercer, avec un transfert et de compétences et un transfert de moyens. Et notamment, dans le domaine d'une forme de sécurité civile ou de sécurité des personnes, de sécurisation des infrastructures, en intégrant aussi y compris dans les logiques d'aménagement du territoire, dans les documents d'urbanisme, dans les normes de construction, dans les normes de reforestation, toutes les données que nous pourrions collecter sur les évolutions du réchauffement climatique et ce qu'il impose en matière de modification, d'anticipation et d'adaptation des politiques publiques. C'est un chantier qui est immense. Mais c'est un chantier auquel nous devons nous atteler résolument et, je pense que nous avons suffisamment de ressources humaines et suffisamment d'expérience en croisant les regards et la volonté partagée pour réussir ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci beaucoup, Monsieur le Président, donc perspective de travail conjoint sur ce sujet ô combien important.

C'est une prise d'acte, bien évidemment, c'est un rapport d'information.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Donc nous allons passer au rapport suivant.

Je me tourne vers vous : nous allons passer un rapport pour l'Office hydraulique, pour la Collectivité ? Allez, on va le dire comme ça, c'est plus correct, donc c'est le président de l'Office hydraulique qui va le présenter.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 326 : Guida è regulamentu di l'aiuti in u settore di l'acqua.

Rapport n° 326 : Guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau.

M. Gilles GIOVANNANGELI

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

Alors d'abord vous dire que ce rapport fait forcément écho aux propos qui ont été tenus lors du rapport précédent et que fondamentalement, lorsqu'il s'agit de gérer nos ressources naturelles, aujourd'hui on voit bien la nécessité de l'anticipation, la nécessité de l'adaptation et la nécessité de se positionner au bon niveau de compétences.

Et par ailleurs, dans le rapport que je vais vous présenter en termes de méthode de travail, on verra aussi la volonté que nous avons de construire des solutions, de co-construire des solutions par un travail collectif.

Alors, le guide des aides en matière de politique de l'eau que je vais vous présenter, c'est en fait une brique dans une construction plus globale qui est celle de notre stratégie en matière de gestion de l'eau. Une stratégie qui repose sur 2 éléments de contexte essentiel.

Le premier, c'est le contexte, et on en a longuement discuté tout à l'heure, le contexte d'accélération de changement climatique, avec tous les bouleversements que l'on connaît et que nous allons connaître de manière encore plus forte. Bouleversements environnementaux, on en a parlé longuement, on voit les épisodes météorologiques extrêmes aujourd'hui apparaître et certainement devenir une réalité lors des prochaines années. On voit aussi des périodes de sécheresse de plus en plus longues.

Mais aussi bouleversements économiques, avec une transformation fondamentale de notre économie avec tous les impacts que nous allons connaître du point de vue financier, mais aussi sociaux.

Et enfin, bouleversements géopolitiques puisque ce réchauffement climatique, on le sait aujourd'hui, emmène et va emmener des dizaines de millions

de personnes à se déplacer et donc là aussi, des questions de tension que nous aurons à connaître.

De notre point de vue donc, il serait inacceptable de continuer à minorer ces changements sous prétexte simplement de les rendre plus acceptables. Et ça a été dit lors des débats précédents, il faut au contraire les afficher, les anticiper, les expliquer et, de notre point de vue, surtout se donner les moyens de les traiter et notamment de les financer, parce que ça a été aussi souligné, ce sera avec des impacts financiers très lourds.

L'eau, c'est un sujet prioritaire aujourd'hui et puis c'est un enjeu qui sera crucial lors des prochaines décennies. L'accès à la ressource, le partage de la ressource, les conflits d'usage que l'on voit poindre et qui vont s'accroître de plus en plus, la préservation et la qualité de cette ressource, mais aussi le coût aujourd'hui de la gestion de l'eau et donc derrière le prix qui devra être affiché et surtout le risque aujourd'hui d'aller vers une privatisation de plus en plus forte.

La Corse, elle a la chance de bénéficier de cette ressource en abondance. Notre île montagne, elle bénéficie d'une pluviométrie importante. On dit souvent que lors des 20 dernières années, c'est à peu près 8 milliards de mètres cubes par an qui sont tombés sur la Corse. Pour exemple, en 2022 se sera plutôt 6 milliards de mètres cubes.

Donc on voit bien, là aussi, le risque et l'infléchissement qui doit aussi nous porter vers ces questions d'anticipation, de meilleure gestion de la ressource, d'être plus économe, plus sobre dans cette gestion. D'être aussi dans une approche individuelle et collective, Paul QUASTANA tout à l'heure citait la question du modèle, elle est aussi pour la gestion de l'eau une question fondamentale, quel modèle économique ? Quel modèle agricole notamment ? Puisqu'on sait qu'aujourd'hui nous avons ce souhait- là de développer fortement notre agriculture. Mais on sait aussi que l'agriculture a besoin d'eau et que donc on a besoin de discuter avec le monde agricole sur une gestion plus économe aujourd'hui de l'eau, avec de nouvelles pratiques, notamment aussi de nouvelles pratiques culturales. C'est un sujet qu'il ne faut pas occulter.

Face à ce premier élément du contexte, il y a pour la Corse un deuxième élément de contexte, qui est essentiel, qui est au même niveau, en fait que l'autre, qui est celui du retard infrastructurel. Souvent d'ailleurs, on nous dit : mais non, c'est d'abord une question d'économie avant d'être une question d'infrastructures. Nous, nous pensons qu'il faut éviter ce débat sémantique et que les deux doivent cheminer ensemble.

Il y a la question du réchauffement climatique et des nécessaires économies, mais il y a chez nous un contexte spécifique qui fait que ce retard-là, c'est un retard historique qui a vocation à être rattrapé et qu'il faut s'en donner les moyens.

Alors, vous le savez, ça a été abordé à plusieurs reprises dans cet hémicycle, le retard historique il vaut tout autant pour la grande infrastructure, on en a discuté à plusieurs reprises, c'est la question d'une capacité de stockage insuffisante aujourd'hui, à-peu-près 80 millions de mètres cubes aujourd'hui sont stockés à des fins d'irrigation ou d'eau potable. C'est insuffisant, on le sait, et c'est « Acqua Nostra » d'ailleurs qui le démontre très bien, il nous faudra d'ici 20 ou 30 ans avoir 20 à 30 millions de mètres cubes supplémentaires si on veut vraiment affronter les défis qui sont les nôtres.

Donc, il y a cette question de capacité de stockage, il y a un programme qui a été présenté sur 10 ans, une mise en opérationnalité du plan « Acqua Nostra », avec comme idée principale la mise en conformité des ouvrages avec une rehausse et la création de nouvelles unités de stockage. Mais là aussi faut qu'on se dise qu'on dise les choses, on n'est plus sur un modèle qui est celui de la grande infrastructure. Je pense qu'on veut tourner le dos, d'ailleurs ce n'est pas fondamentalement le modèle de la Corse, mais souvent on nous oppose d'autres modèles, et nous, nous pensons que ce modèle de barrage ou de retenue à 15 ou 20 millions, voire plus, de mètres cubes, ce n'est pas la bonne solution. On est sur des retenues ou des barrages ou des retenues collinaires plus modestes, en dessous certainement de 10 millions, voire moins, qui nous permettront dans les années à venir de trouver des solutions, bassins versants par bassins versants.

Donc un retard historique sur la grande infrastructure, mais un retard historique aussi sur les infrastructures communales et intercommunales avec notamment des réseaux qui sont vieillissants et qui sont souvent fuyards.

Donc là, il y a des enjeux. L'enjeu premier, c'est celui de l'amélioration des rendements. Et ça nous renvoie aux économies, si on améliore nos rendements, fondamentalement nous allons pouvoir aussi faire des économies.

Le deuxième enjeu, c'est la disponibilité de la ressource. On a bien vu cet été que nombre de communes qui, antérieurement ne connaissaient pas de problème d'approvisionnement en eau, se sont retrouvées en difficulté parce que leur captage ou leur forage avait des difficultés de rendement. Il faut qu'on travaille avec ces communes aujourd'hui, dans un contexte de réchauffement climatique, il faut qu'on les accompagne pour à la fois diversifier leur source de prélèvement, mais aussi trouver des solutions pour leur permettre d'avoir de la

ressource pendant les périodes d'étiage. Ce sont des petits stockages, ça pourrait être des bâches, des petites retenues ou des réservoirs.

Donc, il y a un travail d'accompagnement à faire auprès des communes qui est, de ce point de vue, important.

Il y a aussi un enjeu qui est celui de répondre aux objectifs sanitaires en termes de qualité des eaux. On s'est amélioré, on sait qu'en Corse aujourd'hui, on a plutôt une bonne qualité des eaux et une très bonne qualité des milieux aquatiques. Mais il faut rester vigilant, il faut continuer ce travail qui est très important.

Et enfin, il y a un dernier travail à mener avec les communes, un dernier enjeu, c'est celui du prix, je l'ai déjà abordé, du coût et du prix de l'eau parce que si on rénove des infrastructures, fondamentalement il y aura des coûts d'investissement mais il y aura aussi des coûts de gestion qui vont impacter le prix de l'eau. Et c'est un sujet aujourd'hui qui est souvent abordé avec les communes et qu'il faut continuer à mener même si nous, on n'est pas fondamentalement pour des concepts du type « l'eau paye l'eau », qui sont des concepts aujourd'hui issus des réglementations européennes, qui sont souvent imposées par les services de l'État et par les agences de l'eau.

Souvent l'application de ces concepts-là, elle est très restrictive au niveau de la Corse et nous pensons qu'il faut qu'il y ait une réflexion, un travail en commun sur comment on peut appliquer à la Corse ces notions de partage des coûts et non pas de manière très restrictive de « l'eau paye l'eau ».

Alors ce guide, il s'inscrit dans cette démarche d'accompagnement des communes et il a trois objectifs.

Le premier, c'est un objectif évident, c'est celui de simplification, de pédagogie envers les communes, de leur proposer un document qui regroupe l'ensemble des dispositifs existants et qui leur permet aussi d'avoir accès à ces dispositifs par des procédures qui sont très lisibles et simplifiées.

Le deuxième objectif, c'est celui d'inscrire cette démarche-là dans une démarche plus globale qui est celle de la contractualisation avec les territoires. On l'a vu lors des rencontres qui ont été organisées par les services et qui ont été animées par le Conseiller exécutif Julien PAOLINI, l'eau est revenue souvent comme un enjeu et une priorité, une attente forte des communes.

Donc nous ce que nous proposons aujourd'hui, c'est d'intégrer ce guide dans cette démarche de construction de projets à l'échelle communale ou

intercommunale et construire avec les communes une stratégie d'anticipation, de programmation et bien entendu une stratégie qui sera plus efficace dans le temps.

Enfin le troisième objectif, plus qu'un objectif, c'est un constat, on est dans un exercice de vérité et vous dire que ce guide, il est essentiel. Il est important pour permettre aux communes et aux intercommunalités d'avoir des moyens financiers, mais il est largement insuffisant et qu'on sait très bien, et ça a été abordé à plusieurs reprises lors du débat précédent, on sait très bien que les moyens aujourd'hui disponibles en Corse pour financer le retard infrastructurel en matière d'eau, que ce soit sur la grande infrastructure ou sur les infrastructures communales ou intercommunales, ils sont insuffisants et qu'il faudra, le Président en faisait état hier, dans les négociations avec l'État, avoir un volet financier qui concerne les grandes infrastructures et l'eau en fait partie.

Alors ce guide il se décline autour de trois dispositifs existants. Le premier dispositif, c'est celui que vous connaissez certainement le mieux, c'est celui qui est régi par l'accord-cadre entre l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Collectivité de Corse. C'est un plan pluriannuel de financement sur 6 ans, 100 millions pour ce qui concerne le 11^{ème} programme 2019-2024, reparti pour 75 millions pour l'agence de l'eau et 25 millions pour la Collectivité de Corse.

A ce stade, il faut déjà dire deux choses, c'est que la participation de l'Agence de l'eau de 75 millions, elle est en baisse par rapport au 10^{ème} programme, c'était 90 millions, plus de 15 % de baisse, c'est extrêmement significatif.

Deuxièmement, il faut dire que du coup, la participation de l'Agence de l'eau, on n'est plus dans un dispositif de solidarité nationale, on est dans un dispositif où les redevances prélevées en Corse servent à financer les infrastructures, les projets Corses. Donc, au fait, l'Agence de l'eau, elle sert uniquement de boîte à lettres, aujourd'hui, c'est du un pour un, pour financer les projets de la Corse. Ce qui nous emmène à ce stade déjà, à s'interroger sur la pertinence d'une agence de l'eau organisée sous cette forme.

Mais notre réflexion, elle va bien au-delà d'ailleurs. Nous, ce qu'on constate, c'est une insatisfaction des communes, souvent ce que nous disent les communes, c'est qu'elles sont insatisfaites aujourd'hui du fonctionnement de l'Agence de l'eau, elles sont insatisfaites pour des questions de financement bien entendu, mais surtout sur des questions d'objectif. On s'aperçoit que l'Agence de l'eau aujourd'hui, les agences de l'eau, dans une espèce de mécanique qui est très

descendante, parce que quand je dis « les agences de l'eau », c'est l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse elle décline fondamentalement des concepts qui sont des concepts pensés au niveau national et que reproduisent l'ensemble des agences de l'eau. Et donc, l'intervention des agences de l'eau, elle est plutôt centrée sur le grand cycle, c'est-à-dire sur la naturalité, c'est ça l'idée aujourd'hui, et moins sur le petit cycle. Or nous en Corse, il ne faut pas minorer bien sûr l'entretien, la préservation, ce sont des choses essentielles et importantes, mais nous en Corse, on a un vrai retard sur le financement du petit cycle. Et donc là, on voit bien que les objectifs ne se rejoignent pas et que souvent nous sommes dans une situation de non-compréhension.

Si on ajoute à ces objectifs qui sont souvent différents, des conditions d'éligibilité aux aides qui sont complexes et peu adaptées, on s'aperçoit qu'on arrive globalement à une situation d'insatisfaction des communes lorsqu'il s'agit de vouloir mobiliser les financements agences de l'eau.

C'est pour ça qu'on propose la réforme. On la propose aussi pour des questions plus politiques, pour être clair aussi, Jean Martin. Je pense qu'il y a certainement des compétences que l'on peut assumer ici, qui seraient mieux assumées par notre Collectivité, par les élus de la Corse, notamment parce qu'aujourd'hui, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, elle est pilotée par un préfet coordonnateur qui est celui du Rhône. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, elle a un peu plus de 40 administrateurs, dont 2 Corses issus du comité de bassin de Corse.

Déjà, quand on donne ces éléments, on comprend bien l'anachronisme. Il faut que sur ces aspects-là, on puisse évoluer. C'est pour ça que moi ce que je vous propose, c'est que nous engagions un cycle de réflexion ensemble, un cycle de travail ensemble pour pouvoir réfléchir à une nouvelle gouvernance en matière de gestion de l'eau en Corse, qui intégrera bien sûr la question de l'Agence de l'eau, mais qui, à mon sens, devrait aller aussi plus loin, ne doit pas s'interdire d'aborder d'autres sujets.

Par exemple, le sujet des comités de ressources en eau. Le Président de l'ODARC n'est pas là aujourd'hui, mais tout l'été, parce qu'on était dans une période de tension, nous sommes allés à des comités de ressources en eau, pilotés par les préfets de départements, il y a deux en Corse, où on nous impose, c'est le bon mot, des arrêtés cadres nationaux, que l'on décline de manière homogène par département. Alors que nous, on s'apercevait bien qu'on avait une nécessité de différencier les choses, parce que les situations n'étaient pas les mêmes.

Je vous prends un exemple, on s'est retrouvé au mois d'août à imposer aux agriculteurs du grand Ajaccio, des restrictions sévères alors que le barrage de Tolla était plein à 70 %. Et ces restrictions, le préfet les imposait au titre de l'arrêté départemental et parce qu'il considérait qu'il fallait qu'il y ait une solidarité entre les agriculteurs du pays ajaccien et les plaisanciers des ports de plaisance de Portivechju et di Bunifaziu, qui eux, ne pouvaient pas utiliser l'eau.

Je pense que ces situations, elles ne sont pas acceptables, il faut les faire évoluer. On ne peut plus continuer de cette façon-là.

Donc nous, on pose cette question : comment on doit faire évoluer les comités de ressources en eau ? Est-ce qu'ils ont vocation à continuer à être pilotés par les préfets où est-ce qu'il peut y avoir a minima un co-pilotage ? Moi, personnellement, je pense qu'ils doivent être pilotés par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Et que si demain nous pouvons organiser les arrêtés de restriction, ça pose aussi Jean-Martin, fondamentalement, la question de la police de l'eau. Est-ce que l'on considère en Corse que sur ces sujets-là, une police territoriale de l'eau sera plus adaptée que la police nationale telle qu'elle existe aujourd'hui ? Ça mérite d'être posé. Et de manière plus globale, il me semble, la question de la police de l'environnement, c'est un sujet que l'on peut poser, que l'on pourra étudier dans les groupes de travail.

Enfin, un troisième sujet qui mérite aussi débat et ça déjà été porté ici, dans cette Assemblée, c'est la question du transfert de compétences en janvier 2026, de la compétence eau et assainissement des communes vers les intercommunalités. Là aussi, on voit bien qu'il y a une insatisfaction, y a de vraies critiques, il y a des peurs légitimes des communes, notamment la peur qu'en se regroupant, on risque d'aller vers une accentuation de la privatisation de la gestion de l'eau, et ça peut s'entendre.

Donc, ce sont des choses aussi que l'on doit aborder ensemble, de manière constructive ici, dans un travail avec les commissions, commission développement économique, mais commission des compétences réglementaires et législatives, avec les autres acteurs, la Chambre des territoires, où nous avons déjà présenté ce projet et qui, bien sûr, sera associée à ces travaux-là, mais aussi le comité de bassin, le comité de massif où je serai lundi pour présenter aussi ce rapport et l'Assemblea di a Giuventù, tous les associations de maires, tous les acteurs de l'eau.

Donc c'est un travail qui me semble être important à mener dans les mois qui viennent, pour produire un rapport qui pourrait être présenté au début de l'été à l'Assemblée de Corse.

Deuxième dispositif, celui lié au schéma d'aménagement et de protection du massif Corse, plus facilement appelé comité de massif. Donc ça, c'est un dispositif aujourd'hui dont vous le savez, le règlement contient une partie de financement pour les infrastructures et, les infrastructures liées à l'eau sont souvent des projets qui sont portés par les communes et intercommunalités pour obtenir un financement comité de massif.

Donc c'est globalement aujourd'hui un peu plus de 2 millions par an qui sont fléchés sur ces besoins-là. Ça montre quand même l'intérêt de la déspecialisation, notamment du reliquat de la dotation de continuité territoriale. Ce n'est pas rien 2 millions sur un budget d'intervention, je crois, de 7 à 8 millions. Et ces 2 millions, ils servent d'abord à financer ce que ne finance pas l'accord-cadre agence de l'eau ou ce que ne peut pas financer cet accord-cadre, puisque les financements ne sont pas nécessaires. Donc, on utilise le comité de massif de manière à pallier ce manque de financement.

On l'utilise aussi pour financer des opérations mixtes aujourd'hui, notamment dans les communes, eau potable et irrigation agricole avec l'appui de l'ODARC qui vient compléter ces financements.

Le troisième dispositif, c'est un dispositif plus modeste sur la gestion de l'eau, c'est le dispositif dotation quinquennale. C'est à peu près 600 000 € qui sont mobilisés chaque année. Alors là, on est sur des compléments de plans de financements ou sur des petits financements de type sécurisation de captage ou de petits travaux d'étanchéité de réservoir. Des projets autour de 10 000 €, comme je vous disais, de financement, avec des financements qui peuvent aller jusqu'à 80 % suivant les communes.

A ces trois dispositifs, on veut ajouter trois autres nouveaux dispositifs, bien qu'ils ne soient pas fondamentalement nouveaux, mais nous les présentons de cette façon-là. Deux dispositifs qui relèvent plutôt de la réglementation, mais surtout, je crois de la stratégie et qui se feront l'objet d'appels à projets, deux appels à projets donc, qui seront portés par la Collectivité parce qu'on a besoin à la fois de mieux faire connaître, de relancer et de mieux faire vivre ces dispositifs.

Le premier, c'est un dispositif de financement des schémas directeurs d'eau, pour plusieurs raisons, la question de la réglementation ; la question bien sûr de l'accès aux financements puisqu'ils sont obligatoires pour obtenir des financements ; mais aussi la question de l'anticipation, dont je vous parlais tout à

l'heure. Avec ces schémas directeurs, on a des outils d'anticipation qui nous permettront aussi d'intégrer ces besoins-là, dans la contractualisation avec les territoires et de travailler dans un objectif de programmation.

Le deuxième appel à projets, c'est un appel à projets qui relève des procédures de régularisation des ressources et des prélèvements non encore déclarés, vous le savez, nombre de communes ou de petites communes généralement ne sont pas en situation ou n'ont pas déclaré leur captage ou leur forage. Donc c'est une volonté là aussi de les accompagner dans ces déclarations-là, avec les mêmes ambitions : l'ambition de réglementation et l'ambition aussi d'améliorer notre connaissance, parce que ça nous permettra aussi d'avoir une meilleure connaissance sur les ressources prélevées.

Enfin, le troisième dispositif, c'est un dispositif destiné à pérenniser une aide pour financer des opérations ponctuelles, notamment qui participent à garantir la conformité sanitaire de la production en eau. C'est un dispositif qui a vu le jour lors du plan de relance, qui a mobilisé 1 000 000 d'euros sur 2 ans, avec des plans de financement qui n'excèdent pas 40 000 €, et qui nous paraît aujourd'hui très pertinent de reconduire à hauteur, Monsieur BENEDETTI, d'au moins 300 000 € par an.

Donc vous voyez que fin 2024, à la fin de la période de 6 ans, ce sera plus de 120 M€ qui auront été consacrés à la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs, dont 45 M€ sont apportés par la Collectivité de Corse.

A ces moyens financiers importants, il faut noter que s'ajoute l'accompagnement des communes par l'action des SAT, des services d'assistance technique, eau potable, gestion des milieux aquatiques et assainissement collectif. Mais je vous le disais, c'est toujours insuffisant par rapport aux besoins.

Je termine donc en vous proposant d'une part d'adopter ce guide, c'est important, une boîte à outils pour les collectivités, les communes mais aussi outils à intégrer dans la politique de contractualisation. Mais je vous propose aussi, en même temps, d'acter la mise en œuvre d'un cycle de travail, d'un cycle de rencontres et de concertations, qui nous permettra certainement de produire un rapport sur une nouvelle gouvernance de l'eau en Corse pour le début de l'été, rapport qui servira de support, je l'espère, pour les négociations qui seront menées avec l'État.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

Donc, après la tempête, l'eau, sujet très important de la maîtrise de la distribution de la ressource aussi.

Concernant les rapports des commissions, il y a un rapport de la CDENATE, je vous invite à le présenter, Madame la rapporteure.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI voit dans ce rapport l'avantage de proposer un rappel et un recensement des opérations éligibles, dans un domaine complexe sollicitant différents intervenants et impliquant des procédures administratives d'instruction particulièrement longues.

Pour autant, excepté la reconduction du Plan de Relance (1 M€) qui permettra d'extraire des dispositifs importants de financements ou encore le financement de la révision des schémas directeurs qu'elle juge intéressants, elle a indiqué ne relever aucun dispositif novateur, rappelant que les ex-départements, la Collectivité de Corse ont toujours financé les schémas directeurs.

Sans remettre en cause l'objectif politique de militer en faveur de la création d'une Agence de l'Eau Corse et pour lequel elle n'a, à ce stade, aucune préférence, elle a estimé que cette ambition s'inscrivait dans un mélange des genres, un règlement d'aides devant s'attacher à sa vocation première.

Enfin, elle a souhaité avoir des précisions sur le financement par le Fonds Montagne de la pose de premiers compteurs.

La technologie évoluant très vite dans ce domaine, elle a souhaité savoir si le remplacement de compteurs par des systèmes plus innovants comme la télé relève pouvaient faire l'objet d'un financement. Elle a précisé que son groupe déposerait un amendement en ce sens si ce type d'équipements n'était pas éligible aux financements.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a indiqué partager l'observation de Madame MARIOTTI, rappelant l'intérêt de rendre éligibles aux financements des dispositifs ayant vocation à garantir une meilleure gestion de la ressource.

Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité revenir sur l'intérêt politique d'une Agence de l'Eau corse en termes de choix de développement.

Pour illustrer son propos, il a ainsi mis l'accent sur le décalage qui existe actuellement en termes de priorités de financement des opérations, l'Agence de l'Eau finançant des projets portés par des communes littorales au détriment de projets portés par des communes du rural, lesquelles se voient essuyer des refus de financement.

Il a souhaité relever également la question des recettes, rappelant que les ratios qui étaient précédemment appliqués (de l'ordre 1/2) constituaient pour la Corse un véritable avantage, ce ratio étant aujourd'hui réduit à 1/1.

Aussi, il a appelé à mener une véritable réflexion sur la question d'une Agence de l'Eau corse.

Sur ce dernier point, Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité apporter un certain nombre de précisions.

Elle a rappelé que la Collectivité de Corse intervenant aujourd'hui à hauteur de 2/3 environ dans le financement des projets, le tiers restant étant assuré par l'Agence de l'Eau, disposait de la possibilité de favoriser le financement des infrastructures de montagne au détriment du financement de projets portés par des communes littorales.

Rappelant qu'elle s'inscrivait dans la bonne utilisation des fonds publics, elle a souhaité souligner la dépendance de la plupart des petites communes à des propositions souvent déraisonnables formulées par les bureaux d'études et pouvant expliquer peut-être le rejet des financements.

Aussi, elle a appelé à voir se poursuivre le travail initié sous la direction de Madame Nadine MASTROPASQUA, en dotant les services compétents de la Collectivité de Corse d'une véritable direction experte, pour aider les communes à contrecarrer les propositions parfois abracadabrantesques des bureaux d'études.

Monsieur Pasquin CRISTOFARI, adjoint à la Direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires, a souhaité apporter un certain nombre de précisions, en réponse aux observations.

Sur l'absence d'éléments novateurs en matière de schémas directeurs ou de régularisations, il a précisé que ces opérations bénéficiaient déjà effectivement de financements.

Pour autant, il a indiqué que le mode de portage par appels à projets (AAP), supposant une communication spécifique était de nature à inciter les communes et notamment celles du rural ne disposant pas de schémas directeurs ou dotées de schémas obsolètes.

Il a souligné la nécessité de renforcer la connaissance, la mission eau de la Collectivité de Corse poursuivant son travail dans ce domaine et notamment, au travers de la mise en place des Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE).

Enfin, il a mis l'accent sur l'importance de l'assistance technique, le rapport rappelant précisément l'ensemble des missions et coordonnées des services afférents.

Sur la base de ces précisions, il a fait valoir ainsi la volonté du Conseil exécutif de privilégier une gouvernance interne à la Collectivité en matière de gestion de l'eau, agences et offices compris.

Il a précisé, par ailleurs, que le rapport proposé ici ne constituait pas le guide des aides final ; une fois le présent règlement validé, un guide des aides lisible et pédagogique sera réalisé en interne.

Enfin, s'agissant du financement des compteurs, il a précisé que les compteurs présentant des avancées technologiques étaient considérés comme des premiers compteurs et donc éligibles au financement du Comité de Massif.

Monsieur Jean-Paul PANZANI a souhaité relever l'importance du sujet débattu, lequel nécessite d'entendre l'ensemble des acteurs.

Il a estimé ne pas être gêné par le fait de voir porter la perspective d'une Agence de l'Eau corse au sein d'un règlement précisant que ce type de document est souvent le résultat de choix politiques.

Il a regretté que les critères retenus par l'Agence de l'Eau à l'endroit des communes rurales ne permettent pas d'être débattus et sont parfois discriminants avec les communes plus riches et plus peuplées.

Il a indiqué partager les propos de Madame MARIOTTI quant à la tutelle exercée sur les petites communes par les bureaux d'études, lesquels proposent souvent des solutions « copiées/collées » à d'autres situations identiques et présentant des solutions peu adaptées aux réalités.

Il s'est dit confiant dans les travaux qui seront menés prochainement par la Commission et a appelé à être attentif à la question de la gouvernance et du rôle des acteurs dans les dispositifs existants.

Enfin, la présidente Nadine NIVAGGIONI a accueilli favorablement la mission confiée à la Commission du Développement (article 4 de la délibération) en cas d'adoption par l'Assemblée de Corse de la délibération amendée.

La commission a émis un avis favorable sur le rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. Allora, dopu avemu un avisu pusivitu di a cummissione di e finanze, c'est confirmé donc par Joseph SAVELLI, le rapporteur.

Avà a parolla hè à chì a dumanda. Paul-Félix BENEDETTI per « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais essayer de faire court, de rester sur des généralités et de ne pas abuser de ma position dominante !

Le Président l'a soulevé, on a un règlement d'aide qui, en gros, est formaté par les aides d'ailleurs.

C'est un peu un copier/coller des orientations générales votées par le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, la région Rhône-Alpes, à laquelle est rattachée la Corse.

L'histoire du rattachement de la Corse lorsqu'il y a eu les lois de décentralisation de 2001, il est lié à une conjoncture économique spécifique à l'époque. On avait travaillé sur la création du bassin de Corse, qui a son conseil d'administration spécifique, qui a été créé. Par contre, il ne lui a pas été donné son agence de l'eau, c'est-à-dire son service d'encaissement et de planification et de

programmation des actions dans le domaine de l'eau. Parce qu'à l'époque ça été une discussion à laquelle avait participé Jean BAGGIONI, la Corse en gros recevait 15 à 16 M€ annuels pour un encaissement de taxes par l'Agence de l'eau de 9 millions, il y avait un coefficient multiplicateur moyen de 1,6.

Et, au nom de cette péréquation favorable à la Corse, il a été laissé, à l'époque on ne faisait pas partie des décideurs, mais ça a été fait dans cet esprit de bonne gestion, de bon père de famille.

Au fil des temps, la Corse a progressé en population, elle a progressé en flux touristique, elle a progressé en consommation d'eau, elle a progressé en taxes. Et, on est aujourd'hui dans un phénomène, je pense, complètement inversé, c'est-à-dire qu'on est des contributeurs à la politique nationale de l'Agence de l'eau à Lyon et à Marseille, parce que les taxes sont pour chaque mètre cube de 50 centimes. En Corse, s'il doit se vendre à-peu-près 40 millions de mètres cubes, et de toute façon s'ils ne sont pas vendus, l'agence de l'eau reconstitue fictivement un volume potentiellement vendu, c'est-à-dire qu'une commune qui est au forfait et qui ne déclare pas ce qui pourrait être vendu, elle paye des taxes très fortes parce qu'elles sont reconstituées forfaitairement à l'avantage de l'agence. Et, les encaissements si on a ces 40 millions de mètres cubes vendus, ce qui est rationnel, ça correspond à une consommation moyenne de 80 litres par jour et par habitant, ce qui est quelque chose de tout à fait rationnel, ça ferait 20 M€, pour 12,5 millions qu'on nous donne.

Donc, on est aujourd'hui dans une situation qui est défavorable à la Corse, d'autant plus qu'on nous impose des politiques, le Président de l'Office l'a dit, on nous impose aujourd'hui des politiques de protection du milieu de sauvegarde, je dirais, des politiques environnementales liées à l'eau, mais environnementale.

Aujourd'hui, on a besoin de nous, de politiques structurantes, on a en Corse des dizaines d'unités de distribution qui n'ont pas de qualité sanitaire requise, ni de qualité structurelle requise. On est encore dans la phase de gros investissements.

Donc aujourd'hui, il y a ce plan d'aides, mais c'est un plan d'aides qui est adossé à des assiettes financières qui deviennent minimalistes. L'Agence de l'eau donne donc 12,5 millions, où il n'y a pas le compte, mais la CdC met aujourd'hui une part qui est minime en moyenne, elle met 6 M€ par an sur le programme eau potable et assainissement. Mais l'État contractuellement, ne met rien, parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas une ligne fléchée eau sur le PTIC, comme elle était sur le PEI.

Aujourd'hui, il n'y a que du cas par cas. C'est-à-dire que nous, on va avoir sur des projets structurants, deux tutelles, la tutelle de l'Agence de l'eau qui a des considérations environnementales et écologiques et pas des considérations d'aménageurs, et ensuite on a l'État qui a sa vision. Et nous derrière, on colle.

Donc la maquette, qui est adossée ici avec une CdC qui veut donner 6 M€ par an, avec une agence de l'eau qui en mettrait 12,5, moi je dis quid du reste ? La maquette de tout ce qui a été fait, je dirais sur la dernière décennie, en période PEI, ça été sur un financement eau assainissement, 30 % agence de l'eau, 37,5 % l'État et 12 % ou 12,5 % la Collectivité de Corse et, antérieurement moitié/moitié conseil général, Collectivité de Corse. Et c'était 30 % pour les grosses collectivités, la part PEI, 37,5 pour les petites, tout simplement parce que l'État intègre que le retour de FCTVA est une subvention et qu'une petite collectivité peut être financée jusqu'à 90 %, alors qu'une grosse collectivité est plafonnée à 80.

Tout ça pour dire que ces 37,5 de l'État, à un moment donné, il faut aller chercher, on ne peut pas les chercher au cas par cas, projet par projet. On a une planification globale et je pense qu'il appartient aujourd'hui à la Collectivité de Corse de signer une convention-cadre tripartite et pas une convention binaire. Parce qu'à l'arrivée, il manque 100 M€, pour refaire le même programme, par exemple que celui qu'on a fait sur le quinquennat précédent. Sinon on ment aux collectivités, on va leur dire qu'on peut financer des projets à 80 ou à 90, ce n'est pas vrai, on finance à rien du tout ou alors on va financer comme dans le reste de la France des projets à 40 % et c'est aux collectivités de mettre les 60 % qui reste. Mais à ce moment-là, il faut expliquer aux Corses que le prix du mètre cube il va passer en moyenne de 4 € à 10 €.

Donc, moi je pense qu'on a besoin d'avoir une planification globale.

On a besoin aussi d'avoir un règlement d'aides technique qui soit calé sur nos besoins. L'Agence de l'eau elle fait le sien, mais nous, on doit faire le nôtre avec nos règles et on doit imposer le nôtre à l'Agence de l'eau. Je prends un exemple, l'agence de l'eau a décrété qu'on ne finance que la situation actuelle, c'est-à-dire qu'on fait un projet aujourd'hui pour les besoins constatés, et même censurés parce qu'on va les épurer de la fraction qui semble irrationnelle, c'est-à-dire, on va les limiter à 200 litres par jour et par personne. Alors qu'en zone méditerranéenne et rurale, les besoins c'est 250 parce qu'on n'a pas que boire, se laver, on a aussi les activités annexes, connexes, les activités de la ruralité et l'alimentation du bétail.

Tout ça, c'est une intégration qui fait qu'il y a des flux de besoins en eau, sur des collectivités qui ont un quantum. Mais en nous limitant à cette quantité pour les unités de production, en nous limitant à un stockage de 24 h jusqu'à 300 abonnés, c'est-à-dire jusqu'à 1 000 personnes, on est dans quelque chose de correct, mais ensuite, on divise par deux et interdiction de faire des compléments de stockage pour la défense incendie, mais comment on finance la défense incendie ? Parce qu'un maire, il a la responsabilité d'avoir des bornes incendie raccordées sur son réseau public, qui peut être un réseau incendie, mais en Corse, à ma connaissance, il n'y en a aucun, et il doit avoir l'obligation de fournir des bornes qui ont une capacité horaire de 60 mètres cubes/heure durant 2 h. Donc de manière induite un volume stocké de 120 mètres cubes, qui n'a été abrogé par aucune circulaire. Le jour où il y a un problème, le jour où il y a un incendie, le jour où il y a un sinistre, on va aller chercher le maire qui a cette responsabilité-là.

Donc ce n'est pas l'Agence de l'eau qui va nous dire, après une telle période de sécheresse, après un tel risque incendie, qu'on ne va pas assumer cette charge d'investissement parce que, quand on fait un réservoir, de rajouter une couronne d'un mètre en plus pour faire le stockage incendie, c'est un coût marginal par rapport au coût d'ensemble. Mais pourquoi il va y avoir cette censure ? Pourquoi nous, on va l'écrire et on va l'accepter ? Ce n'est pas quelque chose de rationnel. Pourquoi on va faire l'investissement pour aujourd'hui ? Vous savez, quand on était à l'Office hydraulique, si on avait fait les investissements il y a 20 ans, au début du PEI pour aujourd'hui, il n'y aurait eu de l'eau potable nulle part cette année, ni en Balagne, ni à Ajaccio, ni à Sartène, ni du côté de Cargèse.

Donc ça veut dire qu'à un moment donné, un investissement eau, dans la charte de garantie des réseaux et des constructions, on est sur des durées de vie de 75 ans à un siècle. Donc, on doit avoir une vision d'investissement et de programmation qui est sur quelque chose de rationnel.

Maintenant, je ne dis pas qu'on doit prendre une rampe de progression exagérée comme on faisait un moment donné du style 2 % d'augmentation par an. Mais 1 % d'augmentation annuelle, c'est quelque chose qui est acceptable. Mais 1 % sur une durée de vie par exemple, d'un réservoir sur 50 ans, on arrive à des facteurs multiplicatifs qui sont plus proches de 1,50 que de 1,25. Mais sûrement pas sur le 1,00 du temps instantané qu'on nous impose. C'est pour ça que moi, je crois qu'on a besoin de travailler à cette matrice de projets.

Ensuite, sur les coûts, la Corse elle a des coûts de construction qui sont liés d'abord à la petitesse de son marché, mais ensuite au fait que c'est une montagne et qu'on n'a pas les mêmes coûts qu'à Alès ou dans n'importe quelle

plaine, on a des coûts qui se rapprochent de ce qu'on peut avoir dans les Pyrénées ou dans la Haute-Savoie. On nous impose aujourd'hui des chiffres qui sont a minima. Il y a eu une revalorisation sur les seuils pour les stations d'épuration, c'est une bonne chose, mais seulement pour les petites stations, jusqu'à 500 habitants. Et celui qui a 501 habitants, comment il fait ? Là aussi, on a un phénomène ciseau. C'est comme les réservoirs, je ne vous ai pas fait l'injure de vous faire le calcul, mais celui qui a 300 abonnés il a droit à 180 m³, mais celui qui en a 301 il a droit à 90,3 m³, si on lit factuellement ces règles.

Donc, il faut qu'on ait des paliers qui sont en progressivité permanente, qu'il n'y ait pas d'effets plafond et qu'on ait surtout cette réflexion de programmation financière.

Ensuite, je vous ai fait 2 amendements techniques.

Le premier c'est simplement pour dire que vous demandez, et c'est normal, que les dossiers de financement soient adossés à quelque chose de fiable et de technique, avec des devis précis, des quantifications. Ça veut dire qu'il y a des études en amont, ça ne peut pas s'inventer comme ça, ou alors la CdC les fait, elle étoffe son service qui passe d'une dizaine de personnes à une centaine et on refait un service d'aménagement rural comme le faisait avant la DDA pour toutes les communes.

Si tel n'est pas le cas, ça veut dire qu'il y a des opérateurs privés qui vont être obligés de le faire ou que les communes se dotent de structures techniques. Mais à un moment donné, ça a un coût. Donc, il faut intégrer que ce coût sera a posteriori intégré dans le coût du projet. On ne peut pas dire que la date d'éligibilité des financements, elle commence à la date de réception du dossier complet des demandes de financements, puisque ce dossier a induit implicitement des dépenses antérieures à son dépôt. Ça, je pense que ça fera l'unanimité.

Et ensuite, le deuxième amendement que j'ai fait, je l'ai fait pour la forme, mais vous avez compris que les prérequis peuvent faire des interdicts majeurs. Donc il y a eu, et ça a été une bonne chose, la volonté de la Collectivité de Corse, à partir de 2020, d'avoir une ligne dédiée spécifique, exclusivement Collectivité de Corse, pour financer des projets liés à la santé publique, c'est-à-dire l'amélioration des qualités de potabilité des eaux dans les villages du rural. Et, il y a eu une enveloppe d'un million d'euros qui a été consommé en trois ans. Vous avez écrit « qu'il serait souhaitable de la pérenniser ». Que moi je dise « il serait souhaitable que vous la pérennisiez » c'est une chose, mais vous devez

me dire, « nous allons la pérenniser ». Donc, je vous ai demandé de l'écrire de manière impérative.

Ensuite, pourquoi je vous ai mis 300 000 € ? Vous m'avez dit en aparté, ce n'est pas beaucoup. Mais attention, pour moi c'est 300 000 € en plus des 12, des 6 annuels. Ce n'est pas quelque chose qui est dans la fongibilité d'une petite enveloppe antérieure. Donc moi je voudrais voir, lorsqu'on va discuter le budget 2023, qu'il y ait des enveloppes pour l'eau qui soient en cohérence avec nos besoins, en sachant que l'État aujourd'hui se désengage et qu'il faudra in fine avoir cette discussion globale pour une ligne haut sur le PTIC, exactement comme elle était. Parce que l'idée du PTIC du préfet, c'est de discuter avec les grands groupes administratifs, c'est-à-dire avec les EPCI, sauf que les EPCI, ils n'ont pas tous la compétence globale de l'eau ni de l'assainissement. Il y a des petites communes qui restent indépendantes et livrées à elles-mêmes. Celles-là, elles font comment ? Elles tapent dans quelle case ? Elles vont taper sur le comité de massif ? Mais le comité de massif, il ne pourra plus être abondé par la fongibilité de l'enveloppe de la continuité territoriale. Je pense que tout le monde l'a compris.

Donc, on a besoin aujourd'hui d'avoir une enveloppe dédiée avec des garanties d'État sur des projets, sinon on ne fera rien. Ou alors oui, on fera, mais c'est aux communes de se débrouiller.

Ensuite, il faut faire attention parce que l'Agence de l'eau à une lecture stricte des règlements qu'on s'impose ou qu'elle impose, quand nous-mêmes, sur la partie des équilibres quantitatifs et des répartitions de ressources inter-régions, on met une carte, je crois qu'elle est à la page 26, c'est la seule carte du document, et que sur cette carte il y a toute la zone qui part de Galeria et qui arrive jusqu'à l'extrême sud et qu'elle est exempte de possibilités d'avoir ce type de financement, c'est dangereux. Je pense qu'il y a une erreur d'interprétation et d'appréciation.

La zone de Mansu-Galeria, est très tendue, la zone de Cargèse, Sagone, Piana, elle l'est depuis toujours, ce n'est pas pour rien qu'on a fait un stockage d'eau potable d'inter saisonnalité y a une dizaine d'années, ce n'est pas pour rien que Piana achète son eau à Porto, ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui il y a un gros problème sur Sagone à cause de la problématique du biseau salé sur la nappe du Liamone et la partie de l'extrême Sud qui est dans la zone qui va de Bonifacio, je dirais, jusqu'au Valincu, elle est tendue...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La position dominante n'octroie pas de temps supplémentaire. Merci.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mais je ne vais pas en abuser.

Donc voilà, c'est pour vous dire qu'il faut qu'on fasse ce règlement d'aides propre et que vous négociez vos enveloppes structurelles pour pouvoir faire un plan qui soit à la hauteur de ce qui reste à faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Mme Marie-Thérèse MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'Office hydraulique, je vous reconnais l'honnêteté intellectuelle et une certaine objectivité dans ce que vous avez décrit, parce que c'est vrai qu'on doit faire toujours plus, avec toujours moins. Donc ça, c'est une équation assez compliquée.

Je me suis longuement exprimée en commission. Finalement, je suis d'accord avec moi-même, ce qui est déjà une bonne chose. Le guide en lui-même, il a le mérite de concentrer, de centraliser les dispositifs existants. Il n'est pas novateur, on en a parlé, à part la pérennisation de l'aide de 1 M€ que vous allez reconduire sur les opérations ponctuelles qui visent à améliorer, entre autres, des opérations, à l'origine c'était inférieur à 100 000 €, pour participer à des travaux pour améliorer la qualité de l'eau potable. On est d'accord là-dessus.

On ne va pas revenir sur le contexte de plus en plus préoccupant : sécheresse, stress hydrique, niveau des rivières, difficultés de rechargement des nappes, raréfaction de la ressource etc. C'était pour nous un concept jusqu'à il y a peu, mais là, ça fait au moins plusieurs années, en tout cas, plusieurs mois qu'on touche vraiment du doigt.

On est d'accord aussi sur le contexte, l'état des lieux qui est très préoccupant, avec ce gros déficit sur les infrastructures à tous les niveaux, au niveau de l'Office hydraulique sur le brut, au niveau des communes et des intercommunalités quand elles ont pris la compétence assainissement.

Alors nous, notre question, c'est : est-ce que ce qui est proposé répond aux enjeux ? C'est ça qui est important, outre tout l'aspect financier réglementaire qu'a développé Paul-Félix BENEDETTI, c'est un outil au service de quelle

stratégie ? C'est là, à notre avis, qu'il faut quand même repréciser les choses. Et là, c'est plus des questions que nous avons que des propositions de réponses.

Est-ce que le programme « Acqua Nostra » est toujours d'actualité ? Ne faut-il pas le réactualiser ? Ne faut-il pas phaser les investissements prioritaires à réaliser ?

On parle beaucoup d'innovation, je n'en ai pas tellement vu finalement dans ce guide. Il y a aussi l'aspect gouvernance qu'il faut revoir. Il y a un besoin, on en a parlé, de renforcer la direction support de la Collectivité de Corse, une vraie recherche et développement de l'expertise et de l'expérience pour accompagner les communes au niveau financier, mais pas que. On n'a parlé de certains bureaux d'études qui aujourd'hui, vont dans la facilité en proposant du copier-coller également pour les petites communes qui n'ont pas la possibilité de faire une vraie expertise technique à leur niveau.

Donc là, sans prendre la compétence qui aujourd'hui est dévolue au privé, ce n'est pas l'objet, mais au-delà des bureaux techniques dont vous nous avez parlé, cette expertise, elle est requise. Comment la CDC est structurée ? Qui fait quoi entre les services centraux et l'Office hydraulique ?

Je vais revenir un peu sur l'aspect financier plus tard.

On parle en ce moment beaucoup de l'exemple d'Israël. Je ne sais pas combien de dizaines de personnes, voire plus, se sont déplacées en Israël, 60 et ancu ! Israël a développé, on le sait, une approche innovante depuis des décennies, car Israël, contrairement à nous, n'a pas la chance de disposer de la ressource. Et pourtant, vous savez que c'est mon dada depuis quelques temps, 90 % des eaux usées produites en Israël sont collectées et recyclées par plus d'une cinquantaine d'usines. Ce sont près de 300 millions de mètres cube d'eau qui servent finalement tous les ans pour l'irrigation des espaces verts, des cultures, la lutte contre les incendies, le lavage des voiries et sont même réinjectés pour certaines dans les nappes.

Nous, nous effleurons le sujet. Quel est le potentiel pour la Corse ? Quelles stations sont raccordables ? Pour quels usages ? Combien de millions d'euros investir et surtout, qui pilote ce sujet crucial ?

Vous voyez, il y a beaucoup de questions, questions plus de stratégie qui, à notre avis, nécessitent quand même d'être réactualisée au vu de l'accélération du changement climatique. Après, il y a des questions beaucoup plus pragmatiques au niveau local. Vous avez évoqué l'usine à gaz sur les contrats bipartites entre l'Agence de l'eau et la Collectivité, la difficulté d'avoir des dossiers

instruits en temps et en heures. Entre le schéma directeur et les premiers travaux au bas mot, il y a 5 ans, et encore, je suis polie.

Vous avez parlé de l'instruction des dossiers. Sur le papier c'est clair, mais entre la théorie et la pratique, il y a toujours une différence. Alors, je ne parle pas du fonds montagne, 2 millions d'euros, ce n'est pas grand-chose par rapport aux engagements qui sont pris, parce que le problème aujourd'hui, c'est que quand vous avez en trop des extensions de réseaux, et que le fonds montagne, via le comité de massif, répond, « vous êtes éligibles » à toutes les communes, mais entre être éligibles et avoir réellement les financements, il y a une limite et avec 2 millions d'euros, on ne fait pas grand-chose.

Donc, je vous l'ai dit, ce sont des investissements souvent faramineux et des choix techniques qui peuvent être dépassés. Je prends toujours l'exemple : l'assainissement est une compétence qui a été transférée par les communes de Costa Verde à l'EPCI. Est-ce qu'on peut décemment demander que pour mettre en place un système d'assainissement pour une commune qui a, au bas mot, 10 habitants par an, est-ce qu'on peut décemment proposer un schéma directeur à 875 000 € ? Non. Alors heureusement, on avait en local les ressources nécessaires et la technicité nécessaire pour proposer des solutions alternatives. Donc là, c'est quelque part, un appel à certains bureaux d'études qui ont tendance à faire du copier-coller, à s'adapter et pourquoi pas à la direction centrale de la CDC, peut-être d'apporter son expertise.

On incrimine, et souvent à juste titre, le manque de moyens, le désengagement de l'agence de l'eau. Alors c'est vrai, que quand l'Agence prélevait il y a quelques années à 1 €, elle en reversant 1,60 €. Mais aujourd'hui, quand on dit 1 € de reversement, c'est vraiment souvent dans le meilleur des cas.

On nous dit, on en avait parlé au dernier comité de bassin, « c'est parce que l'Agence de l'eau doit financer également aujourd'hui les actions de l'Agence française pour la biodiversité » qui absorbait l'ONEMA, l'Office national de la chasse. Enfin bon ! Des choses quand même assez surréalistes. Ce qui veut dire que nous n'avons plus les avantages au titre de la soi-disant solidarité nationale et que les moyens qui sont mis en place sont en décalage avec les besoins.

Donc, que va nous apporter une agence de l'eau corse ? De quels moyens pourrait-elle disposer ? Seront-ils pérennes ? Nous n'avons aucune idée préconçue sur le sujet et nous accueillerons les conclusions du groupe de travail avec beaucoup d'intérêt, tout comme nous n'avons aucune idée préconçue, Monsieur le Président de l'office, sur la création d'une police de l'eau régionale.

Tout ce qui va dans le sens d'une meilleure adaptation au terrain et pour sortir des normes qui sont aujourd'hui clé en main et souvent dépassées, nous agréé.

Donc, face à la situation qui est quand même très préoccupante, ce ne sont pas des évolutions dont nous avons besoin, mais je vais citer Antoine Orsini qui dit, « mais c'est une révolution dans la gestion de l'eau dans toutes ses composantes ».

Nous voterons donc ce règlement, bien évidemment, tout comme nous voterons les amendements proposés par « Core in fronte », mais nous, nous restons quand même dans l'attente d'une vraie rupture. Demander plus de moyens dans le cadre du processus de négociation avec l'État, c'est très bien, mais pour quoi faire ? C'est sur ce dernier point qu'il faut travailler pour être à la hauteur des enjeux stratégiques qui nous attendent. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Je vais donner la parole à Vanina CHIARELLI. Je vous en prie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je tiens tout d'abord à remercier le président de l'Office hydraulique, mais également l'ensemble des services pour la qualité du rapport qui nous est présenté aujourd'hui.

L'heure est à la concertation qui est menée au nom de l'adaptation au changement climatique. Ce qui ressort d'emblée du diagnostic de ce rapport, c'est l'existence d'un retard infrastructurel qui est très important de notre territoire.

Le guide proposé a pour objectif de présenter, dans le cadre institutionnel, l'ensemble des dispositifs existants qui ont vocation à aider les communes et les intercommunalités à résorber leur déficit infrastructurel. Il présente également des dispositifs qui sont incitatifs, qui sont dédiés à la réalisation d'une part, des schémas directeurs existants, d'autre part des schémas directeurs qui sont obsolètes et aussi sur la régularisation de la ressource en eau.

Moi, il y a 2 points sur lesquels je voudrais insister. Le premier, c'est la volonté de la Collectivité de renforcer la relation partenariale avec les communes et avec les territoires.

Notre priorité, c'est la co-construction et la co-construction de notre développement. Il y a une stratégie qui est posée, elle est pesée, elle est objectivée, elle est chiffrée, elle ne laisse pas la place à la politique du coup par coup. On peut aller vite, on peut aller fort.

Je suis certaine que les élus concernés apprécieront cet accompagnement qui leur fait défaut parce que les procédures et les acteurs sont parfois multiples et les petites communes n'ont généralement pas les ressources suffisantes. Cette démarche, elle va bien sûr, et vous l'avez dit, Monsieur le Président, dans le sens de la stratégie de contractualisation que notre Assemblée a votée en juin dernier.

Vous proposez également de poursuivre l'aide financière de la Collectivité au travers du fonds montagne et de la dotation quinquennale, de pallier les limites de l'accord-cadre entre notre Collectivité et l'Agence de l'eau.

Je vais également parler du renouvellement de l'aide de la CDC votée en décembre 2020 pour 1 million d'euros qui a été vite épuisé. Alors oui, notre Collectivité soutient fortement ces territoires et nous pouvons nous en féliciter.

Le 2^{ème} point, c'est l'interrogation sur le rôle actuel de ce partenaire ancien qu'est l'agence de l'eau. Elle considère, d'une part, qu'elle n'a plus à financer les retards infrastructurels et à diminuer entre le 10^{ème} et le 11^{ème} plan, 15 millions d'euros, le volume d'aide attribué à la Corse. Et institutionnellement, il y a la loi de 2002 qui a porté création du comité de bassin de Corse qui devrait permettre, et c'est ce qui a été fait pour les ciseaux de bassin, de doter la Corse d'une agence de l'eau.

Il est désormais important que cela se réalise, ou du moins que la Collectivité récupère les compétences qui sont associées, qu'elle puisse ainsi adapter le volume financier et les conditions d'éligibilité des aides à nos spécificités, notamment foncières. C'est bien me semble-t-il le sens de l'amendement du Conseil exécutif qui vient affirmer avec ce rapport l'impérieuse nécessité de modifier fondamentalement la gouvernance de l'eau de notre Collectivité avec ces agences et offices.

Par ailleurs, face à l'importance de besoins récurrents et anciens, les cadres budgétaires et institutionnels n'apparaissent pas suffisamment adaptés. De façon tout à fait naturelle et logique, cela devra s'inscrire forcément dans les discussions avec l'État. Il faudra que ce dernier se place au niveau qui doit être le sien pour proposer des financements spécifiques, exceptionnels pour la gestion de l'eau en Corse. Cela se fait dans toutes les régions ou les îles de méditerranée, dans le Trentin ou en Sardaigne, pour ne parler que de nos que de nos voisins

italiens, c'est à dire dans les régions dont l'autonomie à laquelle nous aspirons est effective depuis si longtemps.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a t-il d'autres interventions ? Iè, Saveriu LUCIANI, avete a parolla.

M. Xavier LUCIANI

Merci présidente.

Je crois que sur le guide lui-même, il n'a pas grand-chose à dire si ce n'est qu'on arrive à avoir quand même une lisibilité qui peut aider notamment les collectivités à travailler et à faire des projets.

Il y a beaucoup de choses à dire, tout à l'heure dans le débat précédent, qui peuvent se relier assez facilement à celui-ci puisque on est vraiment dans une continuité.

On a oublié de parler de la GEMAPI, la loi NOTRe qui a été évoquée aussi, qui est à mon avis aussi un écueil à bien gérer pour les collectivités de Corse, d'autant que nous n'avons pas la puissance financière de certaines collectivités faisant partie de la fameuse agence RMC, on l'appelle comme ça (Rhône Méditerranée Corse) et surtout de bassins de population qui n'ont aucune commune mesure avec les nôtres. Donc là, il y a un sujet important qui ramène à ce que vous avez évoqué, notamment le prix de l'eau. Certaines collectivités rurales sont déjà dans l'expectative et même dans l'inquiétude. Ça, c'est aussi quelque chose qu'il va falloir qu'on débattenne, en tous les cas sur cette capacité-là.

Sur le reste, retard historique, je crois qu'on n'a plus besoin de le dire. Il y avait quand même, je crois que je l'avais déjà dit une fois, un projet d'agence de l'eau dans les années 2000. La droite avait amorcé une réflexion. Bon, tant pis, on ne refera pas l'histoire, on ne va la réécrire ! Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, ce n'est pas tellement pour nous, l'agence de l'eau qui est en question, c'est la gouvernance, bien entendu, c'est la capacité financière de ce territoire, qui a pour impulser des projets structurants, le grand cycle et le petit cycle parce que c'est les 2 qui sont en jeu. On part du réservoir et du barrage jusqu'au réseau d'assainissement.

Vous avez évoqué un point aussi important qui est la REUT (réutilisation des eaux usées). Aujourd'hui, il y a juste l'expérience qu'a fait l'office hydraulique d'ailleurs sur Bunifaziu et qui, à mon avis, mériterait dans le projet de stations d'épuration à venir, d'être réadapté et d'être donc développé parce que c'est aussi un des chemins à prendre en Méditerranée pour avoir une eau qui permette, par exemple, d'irriguer les secteurs agricoles. Ça, c'est quelque chose qui me semble aujourd'hui évident. Il y a des petites stations d'épuration. Je prends l'exemple de celle d'Urtaca, système roseau, je m'adresse au concepteur, qui irrigue carrément une oliveraie. Ça ne paraît rien, mais ça a installé un agriculteur en plus sur le territoire.

Contractualiser donc avec les territoires, je crois que c'est aujourd'hui le vrai problème qui se pose, il se pose au niveau du territoire qui a besoin d'une ingénierie qui n'est pas forcément adaptée.

Il y a aussi le fait, et je pense que l'enjeu, pour moi et je le dis au nom de notre groupe, c'est un enjeu national, c'est un fondamental comme l'est la langue, comme l'est la terre, comme l'est le processus de réappropriation de notre culture. L'eau aujourd'hui, c'est un fondamental. C'était un fondamental pour nos grands-pères. La gestion de l'eau de l'époque, qui était rare parce qu'il n'y avait pas de barrages, elle était quand même réglementée. Je vous rappelle quand même les problèmes qu'il y avait dans les villages au niveau di a torta. Mais bon, je passe là-dessus. Je pense qu'il faut l'ériger en priorité nationale pour les Corses et à partir de là, il faut des moyens financiers qui soient à la hauteur de l'enjeu.

Sur le problème du dispositif, agence de l'eau, le plafond, rappelez-vous, il faisait 92 millions dans le 10^{ème} programme, il a été baissé à 75 millions. Nous l'avons expliqué à l'époque, c'était la création de l'office français de la biodiversité qui a pompé je crois, 400 millions aux diverses agences. Et donc, la nôtre a été amputée d'à peu près 15 millions, mais, je le dis parce que quand on négocie avec le président SIMEONI l'enveloppe du 11^{ème} programme, on nous dit, « il n'y a pas de soucis, si vous avez un dépassement, posez les projets ». Le problème, c'est qu'en termes de retour, on n'avait pas consommé et depuis des années et des années, on traîne cette non-consommation qui fait que quelque part, on est un peu grevés dans nos projets.

Le point politique, ce n'est pas l'agence de l'eau, c'est comment on fait aujourd'hui, je l'avais dit une fois, ça avait même faire sourire l'exécutif, finalement, on doit raisonner en termes de ministère ou en tout cas d'office de l'eau, tout simplement, comme il existe ailleurs, c'est à dire qu'en gros, il y a moyen de récupérer un certain nombre de services. Nous, on travaille avec la mission eau ; la mission eau aujourd'hui, c'est un peu comme la direction de la

langue corse, on lance un plan où il y a 14 personnes, en espérant que les 14 travaillent, parce qu'il y a eu beaucoup d'absences pendant des années et je crois qu'à mon donné, il va falloir en termes de ressources humaines muscler ce type de service. Cette priorité-là, à moins qu'on ne veuille encore se lamenter encore l'été prochain avec les camions citernes qui montent remplir certains réservoirs. Ça arriver encore, mais ce n'est la faute à personne parce que ça sera la faute au climat, pas à la météo. Je réprécise comme tout à l'heure.

Sur l'histoire du comité de massif, là aussi, il vient compenser, vous l'avez dit, la non-réponse, en tous les cas, l'interdiction de financements de l'Agence. On met en place un office de l'eau qui gère l'ensemble et qui fait guichet unique avec peut être une transversale avec les problèmes d'appel à projets et de dotation quinquennale.

Je reviens sur un autre point, on l'a dit, vous l'avez répété, je crois qu'on partage tous ici le même souci, c'est qu'on est obligés aujourd'hui de réfléchir à la Corse à 30 ans. Alors rappelez-vous, c'était 2050, mais 2050 ça a commencé bien avant moi, bien avant vous et bien avant nous ici, je crois, puisqu'il y avait eu un certain nombre de réalisations. Elles se sont arrêtées, pendant 20 ans il n'y a pas eu de barrages. Ça nous a interpellés à l'époque quand on a décidé Acqua Nostra et on se rend compte que même si on ne doit pas faire des barrages à 35 millions de mètres cubes, 32 comme Tolla par exemple, au 25 millions de mètres cubes comme à Calacuccia, on sera amenés à avoir au moins des réserves, comme à Alzitone ou l'Alisgiani peut-être, entre 5 et 10 millions de mètres cubes un peu partout là où il y aura des zones vulnérables du point de vue climatique.

Moi, je ramène aussi au plan de bassin d'adaptation du changement climatique, on a parlé de beaucoup d'adaptations au changement climatique. Il y a un plan qui a été voté en 2018, si mes souvenirs sont bons, où il y avait 57 mesures et dans ces 57 mesures, pour rejoindre un peu la préoccupation de l'exécutif, il y avait un chapitre qui était intitulé « mieux connaître pour agir mieux » et dans une sous-partie, il y avait « organiser l'action ». Dans « organiser l'action », il y avait une mesure qui était donc la mesure G2, qui était « renforcer la gouvernance pour une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ». On y est. Donc, la simplification, elle est aussi là, c'est-à-dire qu'à un moment donné, les messages à l'État me semblent aujourd'hui essentiels. Premièrement, on ne peut pas se satisfaire du PTIC si tant est qu'on ait une lisibilité sur le PTIC aujourd'hui, je ne sais pas. On n'en est même plus, je ne sais pas si vous vous imaginez les sommes du PTIC, elles sont ridicules par rapport aux enjeux qui nous regardent, notamment par rapport à l'eau, elles sont ridicules. Je crois que de mémoire nous avons demandé à l'époque, en en 2020, 85 millions au titre du PTIC pour l'Office d'équipement hydraulique. À mon avis, si on en

avait obtenu 20, ghjera a prova. Donc, donc à mon avis, on n'est plus dans la même dimension, on a changé de paradigme. On est sur un plan qui, entre le grand cycle et le petit cycle, doit dépasser facilement le milliard. Ça, il faut le dire à l'État. Il faut dire à l'État, « on a besoin au moins d'un milliard. Les communes ont besoin, les intercommunalités ont besoin, l'assainissement a besoin ». Même si le SDAGE nous distribue un bon point, nous avons des eaux merveilleuses, d'une qualité exceptionnelle, 90 %. La France, elle est dans la résilience et nous, on nous demande de préserver. Nous, on doit aménager. On doit aménager, ùn basta à tintingà, vous êtes dans une situation où on doit maintenant avancer.

Alors l'exemple sarde, il est beau, mais l'exemple sarde, gros problème parce qu'on y est allé voir. Il y a notamment 50 % de déperdition sur les réseaux, sans compter le reste, les impayés et compagnie ! On est en Méditerranée, donc je ne fais pas de dessin, vous connaissez la chose.

Ah, juste une parenthèse sur le fameux million de 2020, je pense qu'aujourd'hui, le million, il ne suffit pas. Nous, à l'époque, on a dit un million, mais je crois qu'il faut aller plus loin qu'un million.

Autre chose, le plan de bassin qui parle donc de REUT, il l'avait aussi voté ici un certain nombre d'études, notamment sur la REUT, notamment aussi sur le dessalement, même si pour moi, c'est la solution ultime du processus. Il y avait aussi la réflexion sur les aquifères avec le BRGM. Le sous-sol corse est aussi à prospecter de manière beaucoup plus forte parce qu'il y a des ressources ici. Quand on dit qu'il y a 8 milliards de mètres cubes qui tombent, voire 6 milliards, peu importe, elle ne va pas toute à la mer. Une grande partie s'infiltré et ces aquifères, elles ont un rôle, d'où la préservation bien sûr du SDAGE, mais aussi le besoin d'exploiter sans entrer dans une surexploitation qui pourrait entraîner, et vous le savez, des biseaux, des intrusions salines, mais c'est important aussi de relancer ces études qui avaient été évoquées à l'époque, c'était en 2020, je crois. Une est partie, les autres, je ne sais pas. Et donc là-dessus, c'est important de le dire.

Après, dernier petit point rapidement, il y a quand même 135,5 millions, c'est le programme de mesures du SDAGE. Là-dessus aussi, on doit avoir la main de manière beaucoup plus directe parce que ce sont des sommes énormes. Ce sont des sommes qui peuvent nous permettre au moins de gérer l'actualité, voire l'urgence et certainement, dire à Paris parce que le vrai message, il est en direction de Paris, il y a bien sûr aujourd'hui un processus non pas de décentralisation, nous sommes nationalistes, donc la décentralisation, je la laisse à la situation des régions de France. Je crois qu'ici, on est devant une demande d'évolution et carrément, vous le savez, certains parlent d'autonomie, en tous les

cas, moi je parlerais même de souveraineté en matière de gouvernance dans les secteurs clés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il faut conclure, s'il vous plaît. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Xavier LUCIANI

Je vais conclure. J'étais dans le courant du Liamone...

Donc simplement, pour dire qu'on n'est pas à la discussion de l'eau, paye l'eau. Un ci simu più, on est dans la discussion où il faut absolument poser avec l'État des termes d'un contrat et qui dépasse notamment celui de l'eau et le PTIC qui pour moi est déjà dépassé, on est dans une situation où il faut absolument poser comme fondamental la question de l'eau dans ce pays.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Le temps de parole du groupe « Avanzemu » est épuisé. Maintenant, je passe la parole à la non-inscrite Joseph GIACOMETTI, 2 minutes normalement. Au règlement intérieur, c'est 2 minutes.

Je vous en prie.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Donc 2 minutes, il me reste à vous remercier d'être venue et à vous dire que l'eau, c'est bien !

Je vais essayer. En 2 minutes, je ne pense pas que je pourrai le faire. On va condenser.

D'abord, un contexte bien sûr général sur lequel je ne vais pas m'appesantir et qui rejoint celui que nous avons évoqué dans le rapport précédent d'un changement climatique, de défi climatique, d'une nécessité de gérer la ressource et de faire face, vous l'avez dit, Monsieur le Président dans votre présentation, à des périodes de sécheresse qui vont devenir de plus en plus importantes, et de faire face à cela, avec structurellement un paysage infrastructurel qui a accumulé des retards. Mais je crois que ça, on sait tous que infrastructurellement, on a des retards accumulés historiques et importants. Avec ça, nous devons faire face au défi, au changement et faire preuve d'anticipation.

C'est ce qui avait été l'objectif d'Acqua Nostra 2050, que nous avons voté. Et je crois qu'il va encore falloir que nous allions plus vite et plus fort.

Pour cela, ça a été évoqué par chacun des intervenants, il y a la nécessité de poser un cadre d'action, un outil stratégique. L'Agence de l'eau, on l'a dit, c'est un véritable outil pour la Corse de gestion de l'eau qui pourra dégager une stratégie financière parce qu'on sait aujourd'hui que la stratégie financière contrainte va très vite atteindre ses limites et ses plafonds. Je crois qu'on doit dépasser ça, au-delà des demandes récurrentes à l'État, on doit, principe de responsabilité, Madame MARIOTTI a raison, principe de responsabilité, c'est d'anticiper et de dire : « voilà nous, ce qu'on va être en capacité de faire. Quels moyens nous nous donnons pour le faire, de quelles ressources nous nous dotons, comment nous allons chercher nos propres ressources, comment nous levons nos propres fonds et comment nous nous engageons dans une stratégie financière à court, moyen et long termes ? ». Et ensuite également, c'est un outil indispensable pour pouvoir faire face aux contraintes qui sont les nôtres. Ça, c'est pour le contexte global.

Sur les principes, il y a deux principes forts et fondamentaux qui, à mon sens, sont importants et un qui nous tient à cœur, et je vais rejoindre en même temps la présentation de mon amendement, Madame la Présidente, dans le même temps, que mon intervention puisque l'amendement déposé découle de ces principes, c'est la question bien sûr de la maîtrise publique d'un outil stratégique d'un bien commun qu'est l'eau pour la Corse. Et je crois que c'est bien beau d'en écrire les principes, je le dis dans les attendus dans l'exposé des motifs de l'amendement déposé, effectivement, on l'a dit, on l'a inscrit dans Aqua Nostra, ça faisait suite à un amendement de Corsica libera, « l'Assemblée de Corse réaffirme son attachement au principe fondamental de maîtrise publique de l'eau et de sa gestion ». Je crois que les principes sont belli è boni, mais il faut les mettre en pratique.

Je crois donc que les communes ou/et les intercommunalités qui font l'effort de mettre en œuvre une régie de l'eau, doivent être bonifiées. Alors, il y a une proposition de 10 % de bonification. Et 2^{ème} principe, lorsque l'on parle de justice sociale, là aussi c'est bien de sans cesse l'affirmer, mais la possibilité de l'expérimentation d'une tarification sociale a été aujourd'hui étendue. On est sortis d'un périmètre d'expérimentation et il faut bien évidemment que nous puissions aussi intervenir en faveur des communes sous forme de bonification, pour les communes et intercommunalités ayant mis en place une tarification sociale de l'eau.

Je crois que mettre ces principes à l'œuvre, c'est passà da u di à u fà in i nostri propri muddalità di gestione. Pensu ch'ellu sera una bona pà e maestrie di un bè comunu chì ghjè a nostra acqua. Qu'elle ne soit plus surtout otage, comme c'est trop souvent le cas encore aujourd'hui, de grands groupes actuellement à l'œuvre de marchandisation de notre bien commun.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Jacques LUCCHINI a la parole.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais surtout intervenir sur notre vision que nous avons des territoires.

Nous avons des territoires qui sont complètement différents. Quand vous allez dans l'Alta Rocca où il n'y a pas de de réseau hydraulique et que vous êtes sur la Plaine orientale, vous ne pouvez pas avoir la même politique.

Donc, ce qui a été mis en place, c'est une méthode qui a été mise et qui a été partagée, c'est la première fois que ça se fait, qui a été partagée avec l'ODARC et l'Office hydraulique.

Cette méthode, on a commencé à la mettre en place sur les territoires. La méthode est très simple, on invite bien sûr les élus des territoires à partager avec nous cette réunion. Ce sont eux qui demandent à l'ensemble des agriculteurs du territoire de déterminer les besoins qu'ils ont en eau par rapport aux cultures qu'ils veulent mettre en place sur les territoires. Donc ça, c'est important aussi et c'est un peu nouveau aussi.

À partir de là, on va demander à l'ODARC de déterminer le potentiel agricole sur l'ensemble des parcelles où il y a des demandes qui ont été faites. Ça aussi, c'est nouveau. À partir de là, c'est directement l'Office hydraulique qui va déterminer, par rapport aux ressources qui sont existantes sur les territoires, le maillage et bien sûr les sections d'eau disponible pour alimenter l'ensemble des parcelles où des demandes auront été faites.

J'insiste un petit peu sur la méthode parce que c'est nouveau et quand on va sur les territoires, on a des approches qui sont différentes. On s'est rendus

dans la vallée du Rizzanese qui est un des projets phare et des projets qui vont être éminents qu'on va mettre en place. Là, on a à disposition, 1 millions de mètres cubes, c'est un droit d'eau qu'on a par rapport à EDF. Donc, on va avoir une vision du territoire qui va être différente où on a fait différentes tranches pour mailler le territoire. On a une réunion au lycée agricole de Sartène où les besoins ont été remontés par les agriculteurs, où il y aura bien sûr une étude du potentiel agricole sur les différentes parcelles.

Et puis on s'aperçoit que jusqu'à présent, ce qui se passait, c'est que quand il y avait un besoin, on allait voir l'Office hydraulique en disant « voilà, il me faudrait une alimentation en eau pour telle parcelle ». Et puis quelques mois après donc, on amenait de l'eau par exemple avec un diamètre en 100, on s'apercevait qu'il y avait un autre agriculteur qui demandait aussi de l'eau et il aurait fallu dimensionner en 200.

Donc là, on aura une vision globale du territoire, avec un maillage qui sera global aussi.

Ensuite, on a été dans l'Alta Rocca, qui est un territoire qui est voisin et là, on est sur des problématiques qui sont complètement différentes où on nous demande de remettre des anciens canaux d'irrigation en place. Donc, c'est une autre vision du territoire, un autre développement aussi du territoire.

Je crois que c'était important d'avoir cette vision très parcellaire, avec des territoires et des besoins qui sont complètement différents, des territoires qui ont des capacités en eau et d'autres qui en ont moins.

C'était juste pour faire un petit peu le point sur la vision et la méthode aussi qui est nouvelle dans l'approche. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Monsieur PANZANI.

M. Jean-Paul PANZANI

Beaucoup de choses ont été dites, mais je veux revenir sur la nature du rapport. Il est très équilibré, tant le rapport lui-même que les propositions du guide.

Je l'ai dit à la commission, je n'ai pas vu de dissonance entre la proposition d'un guide opérationnel et l'introduction d'une réflexion en termes de méthode sur la nouvelle gouvernance et l'Agence de l'eau. Il n'y a pas de dissonance parce que toutes les interventions, la plupart des interventions qui ont eu lieu, démontrent qu'on a besoin dans ce domaine et dans la concertation, d'aller rapidement vers une maîtrise totale. D'ailleurs, y compris la maîtrise publique qui a été évoquée tout à l'heure, ne peut passer que par une nouvelle relation à l'Agence de l'eau et par la définition d'une agence de l'eau dont nous avons la maîtrise totale. Donc là, je pense qu'il n'y a pas d'anachronisme, il y a au contraire une complémentarité.

Jean-Jacques évoquait les territoires de l'Alta Rocca, dans les communes rurales, il y a beaucoup de difficultés aujourd'hui dans les projets qu'ils veulent conduire, les projets actuels que les communes maîtrisent mais qui dans 2 ans vont être dans le cadre des EPIC. Il y a beaucoup de difficultés et les réponses actuellement qui sont faites par l'Agence de l'eau, les réponses écrites qui sont faites par l'Agence de l'eau, sur les projets qui sont en cours, c'est de réduire les financements au titre du critère démographique, une population qui n'est pas assez nombreuse. Ça veut dire qu'on est dans une discrimination totale et qu'on ne peut pas, dans ce cadre-là, accepter ce type de principe normatif. Ce n'est pas possible. On revient à ce qui a été dit tout à l'heure, évidemment, l'Agence de l'eau est une agence aujourd'hui qui ne consolide pas mais qui encaisse nos taxes et qui ensuite, redistribue au même niveau ou légèrement en-dessous ce dont nous avons besoin. Mais nous, nous avons besoin d'autres choses dans le développement. Donc, il faut tenir compte de ça.

Et je pense, Vannina l'a soulevé, renforcer, mais ce qui est prévu, ce qui était expliqué dans le rapport, le partenariat et la contractualisation avec les communes et les collectivités. Il y a besoin pour les communes d'une ingénierie propre à la Collectivité pour les aider. Marie-Thé faisait référence, et moi j'étais d'accord avec elle, sur les communes qui sont obligées de faire appel, ce qui est normal, aux compétences des bureaux d'études, mais parfois, on n'a pas, commune par commune, des projets qui sont proposés en fonction des critères du territoire concerné. On a des fois des réponses qui sont trop standardisées. Là, il va falloir effectivement que la Collectivité, soit totalement à côté des communes,

ce qui est déjà le cas, mais le renforcer et y compris, si demain, nous pouvons avoir dans le débat avec l'État, le débat sur l'agence de l'eau propre à la Corse.

Et on voit, depuis quelques sessions, que toutes ces questions qui viennent sur la gouvernance sont des questions essentielles. Il n'y a pas de syndrome à avoir ou de complexe à avoir vis-à-vis des gouvernances que nous voulons assumer nous-mêmes, au contraire, c'est, je crois, à travers l'Agence de l'eau, l'exemple qu'une Collectivité comme la nôtre peut décider elle-même de son avenir et de ses projets.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots, je ne serai pas trop long.

Simplement pour dire que mon intervention vient à la suite d'autres interventions et notamment les deux dernières qui me semblent très pertinentes, notamment celle de Jean-Jacques, considérant qu'aujourd'hui les offices et agences doivent travailler de manière transversale et non pas en silo, ce qui me semble une belle évidence, mais aussi ce qu'a dit Jean-Paul à propos de l'Agence de l'eau. Donc, je partage entièrement, mais je crois qu'on est nombreux à partager.

Mon propos, je vais essayer de le porter ailleurs. D'abord, pour dire qu'avec ce dossier encore, on est dans un système de poupées gigogne. On a parlé tout à l'heure des difficultés et des évolutions climatiques. Il y a véritablement à la fois, même s'il s'agit pour aujourd'hui du régime des aides, et je vous remercie pour l'intervention maîtrisée, Monsieur le Conseiller exécutif, mais je pense que il y a aussi un débat à avoir concernant les préconisations que vous envisagez au plan général.

Première chose, le stockage. Du point de vue du bon sens et pas forcément du bon sens paysan, on pense tout de suite au stockage. On manque d'eau, on stocke. Mais vous avez aussi évoqué tout à fait normalement, les autres opportunités. Il faut très certainement stocker et il y a une demande effective des agriculteurs qu'il faut adapter bien entendu, je crois que ça sera le cas, mais il y a aussi la réutilisation des eaux usées. Vous le savez, au printemps dernier, il y a un décret qui est paru et qui a cadré tout cela. Ça venait à la suite d'ailleurs de la

déclaration du Président Macron sur la nécessité de faire des économies au plan général, mais à ce niveau-là, il y a eu ce décret. Donc, c'est cadré.

Mais aujourd'hui, vous avez cité tout à l'heure, je ne sais plus qui a cité l'exemple de Bunifaziu, il faudrait peut-être essayer d'envisager d'autres expériences, sachant par ailleurs que dans certaines intercos, notamment à la CAPA, cette problématique a été étudiée.

Quand on rentre dans le sujet, on s'aperçoit que les choses ne sont pas simples. Pourquoi ? Parce que vous avez un débit des cours d'eau en hiver, qui est plus qu'acceptable et vous avez un niveau d'étiage en été qui lui, n'est plus acceptable. Et quand vous avez des stations d'épuration très bien équipées qui fonctionnent normalement, mais qui au bout du bout de la chaîne, produisent quand même une eau qui ne peut pas être destinée au maraîchage notamment, qui peut-être peut être destinée à l'arboriculture, ça c'est possible, mais au maraichage, non.

Mais quand vous descendez au-dessous d'un certain niveau d'étiage et que le cours d'eau n'est plus alimenté que par la sortie de la station, ça pose problème. Autrement dit, il faut qu'il y ait des études au cas par cas. On ne peut pas généraliser le système de la réutilisation, en tout cas, à ce niveau-là.

Si on engage la problématique à ce niveau, dans le sens des économies, je crois qu'on est exactement dans la situation que l'on a au niveau des ordures ménagères. Soit on choisit la fuite en avant, et à ce moment-là, on sait d'avance le résultat avec les évolutions climatiques et le reste, le couvert végétal mais aussi toutes les évolutions qu'on peut avoir en montagne ; soit on choisit véritablement, et c'est notre politique en matière de déchets, d'essayer de limiter, d'essayer de contrôler et d'essayer de faire en sorte que on consomme, en tout cas non pas moins d'eau, mais de manière plus intelligente. Et là, il y a véritablement un enjeu, c'est un enjeu que notre mandature peut saisir, peut prendre à bras le corps. Moi je vous y invite.

Un dernier problème, mais ce n'est pas à vous que je m'adresse, c'est indirectement à la CAPA, mais il m'est difficile de le faire, vous le savez, dans quelles conditions la commune de Cuttoli fonctionne, donc je ne vais pas y revenir. Je ne vais pas aujourd'hui médire de la CAPA, il s'agit simplement de savoir quel avenir on va donner, mais ça vous interpelle au niveau de l'Office hydraulique à la zone de Piatanaccia et notamment au plan d'eau ? Parce que je peux vous dire qu'aujourd'hui, il y a des fonds de près de 20 mètres, il y a une quantité d'eau extraordinaire puisque les entreprises qui prennent des agrégats depuis 40 ans, continuent à creuser, il y a donc un trou énorme. On en arrive

aujourd'hui à une limite qui est celle de 2024- 2025, où l'entreprise normalement devrait remettre les lieux en état. Bon ça, on passe là-dessus. Mais je le dis, pourquoi ? Parce qu'au-delà du fait que je suis conseiller territorial, je suis aussi maire de Cuttoli et une trentaine d'hectares sur ma commune, ça m'interpelle, un plan d'eau d'une trentaine d'hectares, 80 %, 90 %, sont sur la commune de Cuttoli.

Donc, j'aurai l'occasion, Monsieur le Président, de vous adresser un courrier, et je le dis ici, pour que la commune de Cuttoli soit associée aux réflexions, ce qui actuellement n'est pas tout à fait le cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais redonner la parole au Président. Mais sachez aussi quand même qu'il y a 3 amendements, 4 puisqu'il y en a 1 de l'exécutif.

Voilà. Donc, la discussion va continuer aussi, j'espère pas trop longtemps, sur les amendements.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Alors d'abord, remercier l'ensemble des intervenants pour leur contribution. Je pense qu'on est quand même dans des convergences de vue sur ce dossier.

Je vais essayer de faire rapide, Madame la Présidente, en essayant de dégager un petit peu les points qui ont été abordés.

Principalement, d'abord le point sur le financement. C'est une préoccupation, je pense qu'on la partage tous. Il a été convenu par tous que les financements étaient insuffisants et qu'il y avait nécessité, alors je veux dire à Josepha, non pas de demander à l'État, d'exiger de l'État au titre du rattrapage historique. Ça me paraît essentiel et ça conforte aussi les propos qui ont été tenus par Paul-Félix, mais par bien d'autres dans cette Assemblée.

Il y a au titre du rattrapage historique, une discussion, une négociation avec l'État sur un financement exceptionnel, PTIC ou autre, sur ces infrastructures, aussi bien sur le grand cycle que sur les infrastructures communales. Ce débat-là, il doit être mené avec assez de fermeté parce que le

besoin est très fort. Ce qui oblige aussi je pense, et c'est ce que disait Josépha et j'y participe complètement, à une autre vision sur la gouvernance et sur comment aujourd'hui nous devons à la fois entreprendre, mettre en œuvre et financer ces opérations concernant la politique de l'eau.

Là, on est au cœur d'un renouvellement de la gouvernance, effectivement, et c'est pour ça que je vous propose, plutôt que de le produire tout seul avec les services, qu'on fasse preuve d'intelligence collective, de travail, de co-construction pour faire une proposition qui sera présentée en Assemblée, mais qui, on le voit bien, reprend et retrace quelques éléments qui sont fondamentaux.

Le premier, bien entendu, c'est celui du financement, des taxes et des prélèvements. Aujourd'hui, ce sont des choses qui sont très claires, ça nous donnerait la possibilité en quelque sorte d'avoir une possibilité fiscale de lever la taxe et donc, avec les interrogations et les marges de manœuvre qui peut-être s'offrent à nous.

La deuxième question, c'est celle des objectifs. On serait sur nos propres objectifs, où on voit bien que là se dégage aussi cette idée qu'il y a ce retard et que donc, on doit aménager. Ces objectifs d'aménagement doivent être aussi premiers, même si à côté de ça, il y a tous les enjeux liés à la préservation, à la biodiversité qu'il ne faut certainement pas négliger.

Et le troisième objectif, ce sont les conditions d'éligibilité. Paul-Félix l'a dit, elles ne sont pas aujourd'hui telles qu'elles sont élaborées par l'Agence de l'eau, imposées en quelque sorte, et inscrites dans le 11^{ème} programme aussi. Il faut aussi qu'on fasse notre mea culpa, elles sont inscrites dans ce 11^{ème} programme mais elles s'imposent à nous jusqu'à la fin 2024.

Mais ça ne nous empêche pas de réfléchir d'une part, sur des nouvelles conditions, lorsque demain on pourra avoir notre propre agence, mais même dans le temps, plus restreint, de la continuité sous cette forme-là, d'une négociation avec l'Agence de l'eau, pour voir à la marge ce que l'on pourrait faire évoluer.

Donc ça, ce sont des sujets qui me paraissent essentiels sur lesquels il faut qu'on travaille parce que la gouvernance, elle est dans ce domaine-là, au cœur de la problématique. Il faut que maintenant, et je pense que c'est partagé, nous en soyons persuadés.

Après, il y a d'autres sujets qui ont été abordés qui sont très intéressants. Mme MARIOTTI, vous nous demandez quelle est la stratégie, ça rejoint aussi un peu la question et l'amendement de Josépha. La stratégie, c'est de dire que l'eau, pour nous, c'est un enjeu stratégique, justement de premier niveau de stratégie.

Comme pour les déchets, comme pour les transports, ce sont des enjeux qui doivent être contrôlés par la puissance publique. Ça, c'est notre volonté forte que nous affirmons. Après, comment ça se décline ? Ça se décline dans une stratégie qui est celle : sur la production de l'eau, il faut que la Collectivité, via son aménageur qui est l'Office hydraulique, soit à la manœuvre.

Sur les questions de distribution, il y a les communes et vous l'avez fort bien dit, il faut les aider et les accompagner quand elles peuvent mettre en place des régies, mais il faut aussi interroger l'Office hydraulique sur sa capacité, aujourd'hui, à se renouveler pour pouvoir de plus en plus aller sur ces DSP et ne pas laisser les opérateurs se trouver en situation de monopole. C'est un travail qu'on doit faire, qu'on devra aborder, y compris dans le cycle de travail. Moi, personnellement, je partage cette volonté.

Après, Madame la Conseillère, et j'aborde votre amendement, comme ça, j'anticipe, Madame la Présidente, je ne peux pas répondre favorablement aujourd'hui à votre demande pour des questions techniques, pas sur des questions de principe, je vous rejoins. Mais pour des questions techniques, ça demanderait une modification du règlement des aides et ça ne peut pas être fait ici. Pour des questions aussi qui concernent la participation, qui sont déjà grosso modo à 90 %, donc on en rajoutant 10 %, ça nous poserait des questions d'éligibilité. Mais je vous propose qu'on l'intègre à la réflexion et que ce soit pris en compte dans les débats futurs.

Sur la REUT, question de la REUT qui a soulevée à la fois par Madame MARIOTTI, par aussi, je crois, Jean BIANCUCCI, c'est important. C'est un élément important, le réemploi ailleurs, la réutilisation des eaux traitées. Il y a une étude qui a été menée, qui est en cours de finalisation par le BRGM, qui a été présenté tout en partie lors d'un comité de bassin. Là aussi, il faut être vigilant. On a tous le souhait et on porte véritablement ce souhait d'aller vers ce type de procédé, sauf qu'en Corse, on a aujourd'hui dans notre organisation, deux difficultés. La première, c'est celle liée au relief et la deuxième, c'est celle liée aux installations existantes. On a souvent des petites installations qui ne sont pas très propices aujourd'hui à ce type d'utilisation.

Par contre, l'étude, elle a identifié 13 stations aujourd'hui en Corse qui pourraient s'engager dans cette démarche de réutilisation. Je ne vais pas les citer, mais c'est essentiellement les plus grosses, la CAPA en l'occurrence, qui a déjà commencé un travail, Purtivechju, Santa-Lucia di Purtivechju et bien d'autres. Donc, il y a un travail qui commence à être mené. Là, il y a un travail d'accompagnement à faire avec les communes, parce que ce sont des projets qui sont portés en maîtrise d'ouvrage par les communes ou les intercos. C'est un

travail que nous allons intégrer aussi lors de l'élaboration des PTGE (plans territoriaux de gestion des eaux) parce qu'il faut absolument qu'on avance sur cette solution. Mais il reste ces écueils-là, en plus, avec des normes en France sur la REUT, qui sont bien plus contraignantes que les normes qu'on peut avoir, par exemple en Italie ou en Espagne sur l'utilisation de la REUT, à des fins d'irrigation agricole.

Sur un autre point qui a été soulevé par Jean BIANCUCCI, je l'ai dit, surtout n'opposons pas les choses. Il y a un retard infrastructurel, il faut travailler dessus. On a des besoins de stockage, pas dans une vision de mal adaptation, comme on l'emploie dans les termes un peu spécifiques à ce milieu, dans une vision de répondre aux besoins, mais c'est nécessaire. Et en même temps, et dans le même temps, bien sûr qu'il y a ce travail sur les comportements, sur les nouvelles techniques, sur l'évolution des pratiques. C'est pour ça que j'ai cité tout à l'heure le monde agricole, parce qu'on sait très bien que le monde agricole, aujourd'hui, c'est plus de 60 % de la consommation d'eau en Corse. Donc, il faut qu'on travaille avec les filières sur une meilleure utilisation de l'eau. Mais en même temps, il faut aussi les conforter dans leurs besoins parce que de plus en plus, ils auront besoin d'eau, ce qui aussi nous interpelle et nous interroge sur notre capacité à mieux gérer et à mieux stocker aussi l'eau.

Enfin dernier point et je termine par-là, remercier à la fois Vannina LUZI, Jean-Paul PANZANI et Jean-Jacques LUCCHINI pour leurs interventions, à la fois sur des éléments de méthode, parce que c'est important, je crois, dans toutes les politiques publiques. Il n'y a pas que les moyens, il y a la méthode. Je pense que la méthode que l'on veut instaurer en matière de gestion de l'eau, mais ça a été abordé hier par le Président du Conseil exécutif dans bien d'autres secteurs, c'est la méthode d'un travail plus collégial, plus de co-construction pour trouver des solutions les plus efficaces possibles.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, pour ces réponses. Du coup effectivement, le commentaire relatif aux différents amendements, le vôtre et ceux qui vous ont été opposés.

Donc, on va passer au vote, s'il n'y a pas d'autre intervention. Sur les amendements, oui, je vous en prie.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Il y a bien sûr plusieurs amendements. J'ai cité l'amendement de la conseillère Josepha GIACOMETTI. Mais il y a 3 autres amendements.

Le premier, c'est un amendement qui est porté par le Conseil exécutif et qui propose de modifier l'article 3 et l'article 4.

Dans l'article 3, « prend acte que le Conseil exécutif souhaite améliorer la gouvernance d'ensemble autour de la constitution d'une agence de l'eau de Corse et l'organisation d'un cycle de rencontres concerté avec les réunions organisées par le Conseil exécutif en charge de l'aménagement du territoire et des services avec les communes et intercommunalités ».

L'article 4 : « propose à l'Assemblée de Corse, par l'intermédiaire de sa commission compétente, de travailler dans un délai de 4 mois sur une politique de l'eau portée par la Collectivité de Corse et que sur la base de ces travaux, un rapport proposant des évolutions sera présenté par le Conseil exécutif dans un délai de 5 mois ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si vous le voulez bien, on va y aller par amendement, comme ça, tout est clair.

Concernant l'amendement qui consiste à une amélioration de la gouvernance et un nouveau rendez-vous qui est fixé, qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 2.

Est-ce que vous êtes prêt à défendre votre amendement, s'il-vous-plaît ? Vous avez dit que vous étiez en position dominante. Il faut y aller maintenant, il faut assumer jusqu'au bout !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne me rappelle plus comment ils sont numérotés. C'est lequel le numéro 1, c'est celui sur la ligne budgétaire ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est les millions, oui.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ces fameux millions, de leur donner une consistance grammaticale avec un temps conjugué sur une déclinaison impérative et donc, de dire qu'on l'intègre.

Ensuite, moi, j'ai mis un montant pour forme, tout en précisant mon idée, c'est que ce montant se rajoute, c'est une ligne en sus, ce n'est pas une ligne fusionnelle. Si on met 1 million fusionné, ce n'est pas pareil que 300 000 tout seuls.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors je me tourne vers l'exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Madame la Présidente, je vais répondre un peu de manière différente.

Ce million-là, ce que nous proposons, nous, c'est de mettre à disposition de cette ligne 1 million d'euros. Paul-Félix le rappelait, entre 2020 et 2022, c'était déjà 1 million d'euros sur 3 années, au moins sur 2 années exécutées, donc à peu près 500 000 euros. Cette année, nous, on propose de pérenniser 1 million d'euros qui sera inscrit sur le budget parce que sur le BP que nous allons vous proposer, sur la ligne 31-44, il y a bien 10 millions d'euros dont 1 million d'euros sera réservé à cette ligne particulière.

Donc, je n'ai pas l'impression qu'on dise les choses différemment, mais je veux lui apporter des garanties sur le fait qu'on aura bien en 2023 la possibilité sur cette ligne-là de mobiliser 1 million d'euros.

Le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, la vraie question était tout simplement celle de la pérennisation de ce type de financement. C'était ça ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Je ne suis pas favorable à l'amendement tel qu'il est déposé.

Le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, nous passons au vote concernant cet amendement n° 2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas. Qui est pour ?

D'accord, les 3 groupes d'opposition sont pour. « Femu populu in seme » contre.

L'amendement n° 2 est rejeté.

Amendement n° 3.

C'est page 14 du Guide des aides. C'est le dépôt de demande d'aides.

Donc, normalement « Core in fronte » doit présenter son amendement.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Là, c'est tout simplement sur l'éligibilité des aides et la date d'effet. Si on écrit que la date d'éligibilité, c'est la date de réception du dossier de subvention et de tous les engagements qui viennent à partir de ce moment-là, ça veut dire que les études en amont qui ont permis de constituer le dossier de demande de financement ne deviennent plus éligibles et elles sont faites sur les fonds propres des collectivités.

Moi, je considère qu'il y a une règle, c'est qu'on reprend à posteriori les études antérieures qui ont servi à constituer le dossier de demande de financement, ou alors il faut des lignes budgétaires dédiées, ou alors on admet ce principe de non-financement des études préalables, tout en sachant qu'on demande aujourd'hui dans les dossiers, surtout sur la partie eau et assainissement, des avant-projets complets, voire des projets puisqu'on demande des devis descriptifs détaillés, et surtout les services de l'État.

Le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Que nous dit l'exécutif ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Amendement plein de bon sens. Pour.

Le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc amendement plein de bon sens.

Qui est contre le bon sens ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Le bon sens fait l'unanimité au sein de cet hémicycle.

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 4 qui a été largement exposé quand même.

Je vous en prie, Madame GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Sur le principe, nous avons convenu que l'eau compte parmi nos biens les plus précieux et que sa maîtrise doit rester publique, ça vient d'être réaffirmé, tout comme nous l'avions fait lors de la délibération Acqua Nostra 2050, en manifestant notre attachement au principe fondamental de maîtrise publique de l'eau et de sa gestion. Nous en avons aussi convenu qu'il devait y avoir une déclinaison opérationnelle.

Là, je voudrais une précision, justement, Monsieur le Président. Vous dites que vous êtes d'accord sur le principe, le principe de bonification lorsque des communes ou intercommunalités ont choisi une gestion en régie. Sur la question de la montée en charge de l'Office d'équipement hydraulique, on est d'accord puisque je l'ai mis dans la motivation de l'amendement, puisque nous l'avions défendue notamment et là encore lors des débats. « Cette orientation de soutien à la gestion directe de l'eau par les communes et les intercommunalités a vocation à s'accompagner dans le même temps », c'est dans l'exposé des motifs, « de la montée en puissance de l'Office d'équipement hydraulique, afin que celui-ci soit en mesure de se positionner systématiquement en cas de concession de service public en ce domaine ».

Moi, ce que j'aimerais comprendre, c'est, vous êtes d'accord sur le principe et pour la tarification sociale, et pour la gestion publique, c'est les montants qui peuvent être discutés. A ce moment-là, s'il y a un sous-amendement, par exemple, qui dirait, « ces bonifications s'appliquent, ces bonifications seront évaluées afin d'être fixées et de ne pas afficher les montants », pourquoi pas.

Mais j'aimerais, en tout cas c'est ce que je souhaite, que puissent être quand même adoptés les principes. Après que vous fixiez les montants, ça me semble même de bonne gestion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Effectivement, je suis relativement favorable au sous-amendement, qui reprendrait à peu près les propos qui ont été tenus par Madame GIACOMETTI, qui consisterait à dire que nous sommes d'accord sur un certain nombre de principes : la gestion publique, ça a été réaffirmé ; l'aide différenciée qu'on pourrait apporter aux communes qui s'engagent dans le cadre d'une gestion publique, est-ce qu'on doit préciser les montants ? Je pense qu'il ne faut préciser les montants, il faut rester sur un principe d'aide différenciée et renvoyer après, dans le travail que nous allons mener ensemble, la possibilité de mettre en œuvre cette aide différenciée.

Je suis favorable à un sous-amendement qui pourrait intégrer ces deux aspects. L'Office hydraulique, c'est de fait et l'autre point, je pense qu'on a fait le tour. Mais je suis favorable à un sous-amendement qui irait dans ce sens, qui ne préciserait pas bien sûr ni les taux, ni les montants.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, mais ce n'est pas à la Présidente de l'Assemblée de rédiger le sous-amendement, donc je vous prie de bien vouloir, s'il vous plaît, me faire parvenir un sous-amendement en bonne et due forme.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Comme je l'ai proposé, est-ce que c'est à moi de vous le proposer ou est-ce que c'est à l'Exécutif ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous vous concertez. On ne fait pas de suspension parce que sinon on ne va pas reprendre, donc vous avez une minute pour rédiger le sous-amendement, s'il vous plaît. Merci.

Bien s'il vous plaît, nous allons reprendre. Veuillez-vous installer d'abord. Que chacun rejoigne sa place. Merci.

Donc, nous reprenons les débats.

Concernant cet amendement n°4, il semble qu'un accord soit intervenu entre l'Exécutif et Joseph GIACOMETTI pour un sous-amendement que vous allez nous lire, Monsieur le Président de l'Office hydraulique. Alors lentement, pour que les services puissent prendre note, s'il vous plaît.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Ajoute l'article suivant à la délibération :

« Approuve le principe d'une bonification du taux d'intervention de la Collectivité de Corse... » au lieu de « Approuve la bonification... », pour le reste, ça reste en l'état.

« ... pour les communes et intercommunalités... », on supprime le pourcentage, le taux pour les communes.

De la même façon, « pour les communes et intercommunalités ayant mis en place une tarification sociale de l'eau », on supprime le pourcentage.

Et on termine, « Ces bonifications s'appliquent dans la limite du taux maximal d'intervention applicable. Ce principe d'une bonification sera étudié dans le cadre des groupes de travail proposés dans le présent rapport ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, on va soumettre au vote d'abord le sous-amendement qui vous a été proposé à l'instant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté.

Nous allons voter maintenant pour l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, l'amendement ainsi sous-amendé est adopté.

Donc, nous pouvons maintenant procéder au vote du rapport amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport donc est ADOPTE à l'unanimité.

Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

Point d'ordre, s'il vous plaît. Ceux qui veulent déjeuner peuvent déjeuner.

Brouhaha.

On n'est pas obligé, hein ! Donc, Premièrement.

Donc, deuxièmement, une réunion de la questure a été convoquée pour 14 heures, donc on va dire 14h30. Cela dit, attention, moi j'ai souscrit à la demande du groupe « Un soffiu novu », parce qu'il y a un point technique à régler, ça doit rester du point technique.

Je me tourne vers les questeurs, on ne recommence pas toute la discussion. Nous avons fait tout ce qu'il fallait dans le cadre de la questure, je l'ai précisé lors de la dernière session.

On est d'accord ?

Donc, les questeurs sont convoqués à 14h30, la session est convoquée à 14h45, la séance reprend à 15h.

Merci ! Bon appetitu !

La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 15h45.

M. Hyacinthe VANNI préside la séance (en remplacement de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS).

M. Hyacinthe VANNI

On va commencer. Donc je vais donner la parole à la conseillère exécutive pour le rapport N° 327. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

Un peu de silence, s'il-vous-plaît.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 327 : Mudificazioni di a struttura ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2023 è rigularizzazioni à titulu di i riintrati 2021 è 2022

Rapport n° 327 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2023 et régularisation au titre des rentrées scolaires 2021 et 2022

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers conseillers, chères conseillères.

Le rapport que je vous présente concerne la modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du 2nd degré pour la rentrée 2023 et la régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021-2022.

Comme vous le savez, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique du 2nd degré pour l'année scolaire et donc, la modification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire pour la prochaine rentrée scolaire de 2023 résulte de la prise en compte des projets de création de sections nouvelles ou d'adaptation des sections existantes présentées par les chefs d'établissement dans le cadre de leur autonomie et dont la recevabilité a été étudiée en concertation avec les administrations déconcentrées de l'État.

Concernant les suites de scolarité permettant de garantir la continuité de l'enseignement sur les différents niveaux d'une section nouvellement créée, parmi les 3 dossiers transmis par les établissements à la direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche de la Collectivité de Corse, une demande concerne une régularisation pour la rentrée 2022 et 2 demandes se rapportent à la rentrée 2023.

Je tiens à porter à votre connaissance la création de sections nouvelles dans plusieurs collèges et lycées de l'île.

Parmi les 4 ouvertures, on soulignera la mise en place de 3 sections, ULIS au collège Giraud, de Biguglia et de Calvi.

Les élèves qui sont orientés en ULIS ne peuvent mettre à profit une scolarisation complète en classe ordinaire. Malgré les aménagements, les adaptations pédagogiques, ils ont besoin d'un enseignement adapté.

Ce qui est positif, et d'ailleurs ça a été souligné dans l'avis du CESEC, c'est que nous permettons ainsi un meilleur maillage du territoire grâce à l'ouverture de ces classes ULIS.

D'autre part, une ouverture qui nous semble importante et positive concerne le collège de Moltifao, qui verra l'ouverture d'une section sportive d'activités de pleine nature à la rentrée 2023. Donc cette section pourra accueillir un groupe de 40 élèves, soit près d'un tiers de l'effectif total de l'établissement, issus des classes de 6e, 5e, 4e, 3e. Et les élèves bénéficient d'un enseignement de 3 heures par semaine d'EPS et de 2 heures de langue et culture corses.

La situation géographique du collège se prête particulièrement donc à la pratique d'activité en milieu naturel, qui associe également la découverte du patrimoine, de la langue corse et permettent de manière générale à sensibiliser les jeunes aux valeurs de la coopération, de l'effort et de la santé.

De nombreux partenariats et de conventions sont envisagés dans le cadre de cette ouverture, notamment avec l'Office de l'environnement, mais également la commune ou la Fédération de de la montagne. Et à l'issue du collège, ce qui est positif également, c'est que donc il y a une possibilité de poursuivre leur parcours sportif, donc au lycée Pasquale PAOLI de Corte, avec l'enseignement de spécialité « éducation physique, pratique et culture sportives » et l'option EPS.

Concernant la commune d'Aiacciu et plus particulièrement le lycée Fesch, il connaîtra lui, une ouverture à la rentrée 2023 d'une section européenne Physique-Chimie en anglais, en classe de 2nde, 1^{ère} et terminale du bac général.

Donc, ce qui est positif également en ce qui concerne donc plus particulièrement ceux qui préparent un bac général ou technologique, qui visent une poursuite d'études scientifiques particulièrement avec une mobilité internationale. Et là, on vise environ entre 15 et 20 élèves par an.

Concernant Bastia et le lycée professionnel Jean Nicoli, ouverture à la rentrée 2023 d'une classe BTS « management opérationnel de la sécurité », donc qui forme les personnels d'encadrement aux métiers de la sécurité. Et là, effectivement, cette ouverture correspond à des remontées, à des besoins dont les perspectives d'insertion professionnelle sont nombreuses, avec notamment des emplois dans le secteur privé, qu'il s'agisse des aéroports, mais également de la

fonction publique, sapeurs-pompiers, armée, forces de sécurité. Avec donc en vue le passage du concours.

Également, je tiens à porter à votre connaissance la régularisation de l'ouverture à la rentrée 2020, du BTS PGEM dont on avait déjà parlé à plusieurs reprises, donc, « pêche et gestion de l'environnement marin », au sein du lycée maritime et aquacole de Bastia.

La commission permanente de l'Assemblée avait initialement voté l'ouverture de ce BTS à la rentrée. Mais vous vous souvenez qu'il y avait donc eu une absence de moyens d'enseignement supplémentaires octroyés par le ministère de la mer, qui avait donc conduit à différer l'ouverture.

C'est également le cas pour le bac professionnel agroéquipement du campus AgriCorsica U Rizzanese, à Sartè. L'ouverture de ce bac professionnel était initialement prévue en 2022, mais les moyens supplémentaires en ressources humaines, donc cette fois-ci par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, avait tardé et donc n'ont pas pu se mettre en œuvre et n'interviendront qu'à la rentrée 2023.

Enfin, le campus de Borgo-Marana connaîtra l'ouverture à la rentrée 2022 d'un nouveau domaine technologique pour le bac technologique intitulé transformation agroalimentaire. Jusqu'à la rentrée 2021, un seul domaine technologique, donc aménagement et valorisation de l'espace sur les 4 existants étaient proposés aux lycéens insulaires. Et donc, depuis la rentrée 2022, nous considérons que c'est également une avancée positive, les élèves bénéficient également d'un enseignement sur la transformation alimentaire qui est basé sur une pratique écoresponsable, avec un respect de la sécurité sanitaire et une attention particulière qui est donnée aux filières courtes et locales. Et on espère que ces futurs diplômés contribueront notamment au développement des AOC, des AOP, des IGP, des Labels rouges, de manière générale à la mise en œuvre de ce nouveau domaine technologique qui bénéficie, comme d'autres domaines, d'une ingénierie pédagogique innovante et dont on considère que les opportunités d'emploi existent aussi bien dans l'industrie que dans les entreprises artisanales de l'agroalimentaire.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Donc il y a un rapport de la commission sociale, Mme FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport a été présenté par Mme Isabelle PAOLI, cheffe du service offre de formation et de l'éducation

Mme Cathy COGNETTI s'est félicitée de la modification de la structure pédagogique du collège de Moltifao et de la possibilité d'une continuité de l'enseignement avec le Lycée de Corte.

Elle a estimé que cela renforçait l'attractivité du collège. D'autre part, elle s'est interrogée sur les partenariats qui allaient être mis en place, notamment s'il s'agissait de partenariats privés.

En conclusion son questionnement s'est porté sur l'accompagnement des AVSI (Auxiliaire de Vie Scolaire) pour les écoles « Ulysse ».

Mme Isabelle PAOLI a rappelé, que lors de l'ouverture de classes « Ulysse », le rectorat mettait à disposition des enseignants, ce suivi pédagogique important dépendait essentiellement de l'Éducation Nationale.

Mme Cathy COGNETTI a déploré le manque d'accompagnants pour les enfants handicapés à chaque rentrée scolaire.

Sur un autre plan, elle s'est félicitée que le collège de Moltifao bénéficiait enfin d'un nombre d'heures dédiées à la langue corse, permettant une continuité avec les écoles bilingues de Morosaglia et de Ponte-Leccia.

Mme Vanina LE BOMIN s'est interrogée sur l'éventuelle ouverture de classes « autistes » ou du moins de l'élargissement de celles existantes, ainsi que sur les raisons de la régularisation tardive de la classe « Ulysse » du collège Giraud.

Mme Isabelle PAOLI a expliqué que les services n'avaient appris l'ouverture de cette classe qu'à la concertation annuelle avec le Rectorat.

M. Don Joseph LUCCIONI s'est félicité de l'ouverture d'une nouvelle section. En revanche, il a déploré l'absence d'ouverture de section bilingue.

Mme Isabelle PAOLI a effectivement constaté le manque de suivi pédagogique en langue corse, malgré les demandes répétées de la CDC.

Elle a également souligné l'importance des équipes pédagogiques motivées.

M. Saveriu LUCIANI a également déploré la pauvreté de l'offre pour la langue corse, malgré l'ouverture de la section à Moltifao, qui augmentait l'attractivité du collège sur la microrégion.

Par ailleurs il a fait remarquer qu'au lycée Fesch, il s'agissait de l'ouverture d'une filière bilingue « anglais » et a rappelé que les conventions signées en 2016 avec l'état n'étaient pas respectées.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Core in Fronte », « Avanzemu » et « Un Soffiu Novu.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président.

Je reviens, en faisant le lien, à ce que nous disions hier lorsque nous avons évoqué la question de la langue corse et les questions d'ailleurs posées durant la commission en ont fait état. Moi, je m'interroge parce qu'au départ quand même, vous le mettez d'ailleurs en préambule et à juste titre, l'Assemblée de Corse définit et arrête la carte des formations. Définit et arrête.

Moi, j'avais saisi la Rectrice à l'époque, Mme BENETTI, à plusieurs reprises sur cette question lui demandant d'appliquer, puisqu'on parle de plein droit et de plein exercice, ce qui était de plein droit et était entravé dans son exercice, c'est-à-dire l'exercice de la compétence de la Collectivité de Corse de pouvoir définir la carte des formations.

Elle avait, une première année, souhaité ne pas y répondre. Elle avait ensuite, la deuxième année, admis que les services de la Collectivité puissent assister aux réunions préparatoires.

Je ne sais pas ce qu'il en a été cette année, mais c'est très problématique, et je le signalais systématiquement dans le rapport, il nous est arrivé d'ailleurs dans cette Assemblée, notamment pour le calendrier scolaire, parce que ça relève de la même problématique, de simplement prendre acte puisque n'ayant pas été associés, et là je crois que ça devient de plus en plus prégnant. C'est-à-dire qu'à

un moment donné, on ne respecte pas les engagements fixés par cette collectivité. Nous disions hier, en ouverture de classes bilingues, 0 ouverture de classe bilingue.

On va à l'encontre également des financements programmés par cette collectivité, octroyés par notre collectivité, votés et adoptés en Assemblée de Corse. On va à l'encontre des plans. Mais nous, Collectivité de Corse, on ne demande pas des comptes. À un moment donné, il faut que nous continuions à appuyer là-dessus, que des comptes soient demandés. On ne peut pas accepter aujourd'hui et dans l'exercice de nos prérogatives, de nos compétences et dans l'exécution de ces compétences et dans le suivi, d'être mis comme ça devant le fait accompli.

Alors, sur le fond, les remontées formulées par les établissements, je ne peux pas être contre ce rapport, sauf qu'on n'a pas les moyens d'expertise.

Je radote, « définit et arrête », pour définir, soit le Rectorat nous met à disposition ses services pour que nous puissions exercer cette compétence, soit on nous transfère les services pour que nous puissions exercer cette compétence. C'est soit l'un, soit l'autre, parce qu'aujourd'hui, à droit constant, nous continuons à demander un transfert de la compétence pour ma part, mais à droit constant, aujourd'hui, nous sommes déjà entravés dans l'exercice de nos compétences.

Et pour ce qui regarde la langue corse, que ce soit le bilinguisme pour le 2nd degré, que ce soit l'immersion pour le 1^{er} degré, et qui je l'espère viendra pour le 2nd degré, c'est un problème de fond.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui, Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Josépha GIACOMETTI a dit beaucoup de choses, je serai extrêmement court, d'autant qu'il y a eu une lecture par Madame FAGNI du rapport de commission qui dit beaucoup de choses aussi sur la remontée et bien évidemment qu'on ne peut qu'approuver ces remontées là et les valider. Donc ce n'est pas là-dessus que j'interviendrai.

Simplement, si je reprends, Madame la Conseillère, et vous n'y êtes bien évidemment pour rien, le titre de ce rapport « modification de la structure

pédagogique générale d'enseignement du 2nd degré », c'est un titre qui est extrêmement ambitieux et qui pourrait laisser penser, pour ceux qui nous écoutent, pour les Corses de manière générale, qu'on a une pleine compétence dans le système éducatif. Or, ce rapport, finalement, nous interroge sur le système éducatif corse dans sa globalité, c'est pour ça que je rejoins et je complète les propos.

Là, nous avons dit tout au long de cette session, il y a eu un commun, un fil rouge sur la plupart des dossiers : que nous allions devoir les discuter avec l'État dans le cadre de la négociation. Eh bien, ce dossier nous invite, je crois, à poser plus que les bases, puisque c'est déjà fait, mais une réelle réflexion sur le système éducatif que nous voulons pour la Corse d'une part, mais sur ceux qui exercent les compétences par rapport à ce système éducatif. Parce que là je reprends l'idée, on a un titre qui est extrêmement ambitieux, qui laisse penser que finalement la Collectivité de Corse a une pleine compétence sur le système éducatif, ce qui n'est pas le cas.

J'avais me semble-t-il dans cet hémicycle, et je terminerai par-là, employé une métaphore, je vais la renouveler : on est là face à une voiture, on a le volant, on n'a pas le moteur, on n'a pas la carrosserie, on n'a pas les roues.

Merci. Bien évidemment, nous appuierons le rapport ; c'était une réflexion d'ordre général.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, je vais soutenir les propos de mes collègues.

On l'a dit en commission et je suis désolé quelque part de devoir le redire, parce que je crois qu'on on est encore une fois devant un rapport subi. Là on subit le jeu de l'Académie, du Recteur, de l'Etat, on dira comme ça, et on se retrouve dans une situation où on doit quelque part valider, voter. Alors moi, je salue les classes d'inclusion, les ULIS, parce que c'est une nécessité aussi pour ce pays d'avoir un accompagnement pour des publics qui sont en difficulté.

J'ai souligné le fait, sans animosité, que la création d'une section bilingue en anglais à Fesch, il y a aussi une section bilingue en corse à Fesch, tant mieux, c'est une des rares, je crois qu'on a deux en Corse. Donc, on est dans une situation où finalement, là où nous on doit, par l'article 4424-1, du code général

des collectivités territoriales, définir, arrêter une stratégie, une carte, on se retrouve à entériner, comme pour les vacances scolaires, comme pour les dates, rappelez-vous, on a voté tous contre d'ailleurs le jour, on se retrouve pratiquement à entériner les choix sur lesquels nous, nous n'avons pas été consultés, ni même approchés.

Ça revient un peu à ce qu'on disait hier dans le débat sur l'orientation générale, on n'est pas là pour tirer la pierre aux uns et aux autres, mais on se retrouve une situation... On a des chiffres hier qui ont 2 ans, o zitè, on nous propose un plan avec un chiffre... Là, déjà !... Lachemu andà, on dira que ça n'a pas beaucoup bougé. Derrière, on a quand même une convention qui tient toujours la route, puisque le CPR n'est pas voté, n'a pas encore été entériné en tous les cas. Un CPER qui en plus avait été déjà discuté, rappelez-vous, en 2020. Je prends à témoin Josépha, qui y était aussi avec le recteur et le SGAC, pour doubler, donc passé de 17 M€ à 34 M€, mais 34 M€ pour aller où ? Si demain on va soulager avec de la morphine budgétaire la politique linguistique, o zitè ! Arrestemu subito ! I mettimi in astrò. Je crois qu'il faut donner un sens aussi à notre rôle vis-à-vis de l'État par rapport à cette discussion.

Article 11 de la convention, je le répète, « création d'un conseil académique territorial ». On a été souvent, et je prends à témoin, notamment la direction de langue corse et Jean-François CUBELLS qui est ici présent, en discussion avec la Rectrice, et même le Recteur avant, sur un certain nombre d'ouvertures, de fermetures et de maintiens.

Aujourd'hui, on ne parle plus de rien, on se retrouve avec un document où il n'y a aucune ouverture dans le secondaire, c'est inquiétant parce que c'est rare. Historiquement, c'est peut-être la première fois qu'on n'a aucune ouverture, je ne veux pas dire de bêtises. Mais en tous les cas, ce qui est sûr, c'est que là on est au cœur de la vraie politique, au cœur du réacteur de la politique éducative où il faut absolument... Alors, on pourra toujours nous trouver des excuses à tous, on est tous comptables de tout ça, il n'y pas d'équivoque, mais je crois qu'à un moment donné, il va falloir qu'on place... Alors, alors on a quand même réussi et je le dis quand même, parce que c'est un travail qui a été fait, c'est un travail de longue haleine, on a commencé à mettre en place une formation, y compris dans le secondaire, pour des professeurs de disciplines linguistiques, c'est bien, ce n'est pas suffisant.

Le CPER doit être aussi, par rapport à l'État puisque l'État va s'y engager, un objet de négociations serrées, parce qu'il va falloir de manière concomitante, bâtir la fameuse convention d'objectifs, et vous le savez, qui va nous permettre d'atteindre, peut-être, un niveau qualitatif supérieur. Cela nous

renvoie, encore une fois, à la discussion peut-être avec Paris, parce que finalement ça dépasse largement, et Josépha l'a souligné, le cadre, je dirais, du droit constant. On est obligé aujourd'hui, de par ce qu'on voit et de par ce qu'on subit, de demander un statut dérogatoire, au moins, sinon on n'avancera pas.

Voilà, je m'arrête.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean Martin et Jean-Jacques.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, une fois n'est pas coutume, je partage l'avis de mes collègues sur la base de propos qui sont hélas réitérés depuis quelques années.

La loi du 22 janvier 2002, elle est très simple, comme l'a rappelé Josépha, on vote et on arrête la carte scolaire. La carte des formations, contrairement au droit commun où les autres régions et départements arrêtent la carte des formations des lycées et des collèges et c'est le rectorat qui l'arrête, c'est-à-dire l'administration d'État. La particularité que nous ne sommes pas en train de demander, on ne demande pas à élargir nos compétences, la compétence qui nous est octroyée depuis 20 ans par le législateur, c'est que nous l'arrêtons cette carte scolaire.

L'arrêter, ça veut dire quoi ? Ça veut dire on veut ouvrir un BTS ici, on veut ouvrir une école d'ingénieur ici, on veut ouvrir une ULIS ici, c'est nous qui l'arrêtons. Or, ce document que vous nous produisez à bon droit, évidemment, et on votera pour, il n'est pas l'expression des services d'ingénierie pédagogique de la collectivité. Il est directement issu des remontées et de la façon ascendante de travailler, de l'ensemble du maillage des établissements.

Ça veut dire qu'on a complètement, au cours du temps, dévoyé, décentré l'approche. Et je le dis d'autant plus que lors des premières années de mise en œuvre de cette compétence, elle a été pleinement exercée dans cet esprit. Moi, j'ai connu le temps où cette collectivité... Après il y a un dispositif conventionnel, on est bien obligé de s'entendre avec les services de l'État, parce que si tout ce qu'on a imaginé a un coût exorbitant, on s'est fait plaisir mais on sait que ce ne sera pas mis en œuvre. En gros, il fut un temps où cette maison exerçait de façon non pas très agressive, de façon pleine et entière cette compétence, elle allait voir le Rectorat, le Rectorat prenait acte de ces demandes, qu'il trouvait excessives ou peu ambitieuses, peu importe, et les choses ne se jouaient pas Ajaccio, elles se jouaient à Paris en présence des plus hautes autorités du ministère, avec à part

égale la présence des services de l'État naturellement... Le problème de l'État, c'est que quand le Recteur est face à son ministre, il est au garde à vous. Et surtout avec la liberté de ton, par rapport aux autorités de l'État, des élus. Et ça fonctionnait bien, ça a fonctionné. Et au fil du temps, mais peu importe les responsabilités ou la rampe glissante sur laquelle on s'est engagé au fil du temps, le fait est que nous n'exerçons plus cette compétence qui n'a rien d'une demande agressive, rien d'une hostilité, mais d'une demande légitime de faire fonctionner ce statut tel que le législateur l'a souhaité. Et c'est quelqu'un qui est fort peu ambitieux en matière d'évolution législative, lorsque les choses fonctionnent bien. Et là en l'occurrence, ce n'est pas un point d'appui pour en demander plus qu'il faut, c'est simplement demander que ce qu'on nous a octroyé fonctionne.

Après, pour l'avoir vu fonctionner plein pot, ça pose aussi un certain nombre de problèmes. Mais là ce n'est pas qu'il fonctionne plein pot ou pas, c'est qu'il fonctionne comme il y a 21 ans, c'est-à-dire avant que cette compétence ne soit exercée.

Alors je ne sais pas par quel truchement on peut arriver à corriger le tir, mais ça fait quand même un certain nombre d'années qu'on le demande. Et ça ne doit rien aux personnes, ni aux initiatives des unes et des autres, ni à la façon impulsive et très dynamique dont vous vous êtes emparés du sujet, je pense qu'il faut réunir nos services et ceux du rectorat et dire : Attendez, on va relire l'esprit et la lettre de la loi et puis chacun dans son pré, les vaches seront bien gardées. Et à la fin, on est condamné à s'entendre au service de la jeunesse. Parce qu'on parle de moyens à côté desquels on passe, et je voudrais conclure là-dessus.

Quand, à un certain niveau, l'État doit mettre des moyens, y compris pour l'Académie de Corse, lorsque ça se passe comme dans toutes les autres régions, de façon descendante, vous savez le ministre, ou son cabinet, octroie des moyens à toutes les académies. Dans la seule région où on peut avoir la voix des élus, de quel bord ils puissent se situer, je vous garantis que la façon dont on nous octroie les moyens, ni en termes de résultats, ni en termes de mode opératoire, ne ressemble à aucune autre région. On trouve des moyens supplémentaires avec ce statut s'il fonctionne. Donc, il y a aussi de ça. Et donc un service mieux rendu à l'ensemble des élèves du 2nd degré en Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Moi, je vais parler de l'enseignement agricole et je vais rejoindre les propos de Josépha, et les compléter. Je vais prendre un peu le contre-pied aussi de Jean-Martin.

Nous, le travail, on l'a fait au niveau agricole, ça a été fait avec les services et avec la conseillère exécutive. Pour la première fois, on a réuni les services de l'État pour avoir une discussion de fond sur les formations, ce qui a été fait. Il y a eu des demandes qui ont été faites sur les deux lycées agricoles, donc des demandes avec un consensus des 2 lycées agricoles, avec une priorité sur une première formation, je vous ai donné l'exemple sur le campus Agricorsica, et une deuxième priorité dans le temps qui avait été échelonnée et qui avait été acceptée par l'ensemble des collègues et des directions des 2 lycées. Suite à cette concertation avec l'État, tout le monde est tombé d'accord. Donc, ça a été voté en Assemblée de Corse par l'ensemble des conseillers, à l'unanimité. Et on s'est retrouvé, avec le choix qui avait été discuté, qui avait été approuvé, on s'est retrouvé avec un choix contraire, à un moment donné, avec une formation qui avait été choisie en France, avec des moyens qui n'existaient pas. Donc ça pose un vrai problème.

Donc, ça pose un vrai problème, ça pose un problème dans l'organisation puisqu'il y avait un travail qui avait été fait sur la recherche d'enseignants pour monter et il y a un vrai problème de fond, on ne peut pas à un moment donné nous demander de choisir et n'avoir pas les moyens pour les mettre en face, et pour la première fois, c'est à la demande de nos services, on a réuni les services de la DRAAF et les services de la Collectivité.

Donc nous, notre pas, on l'a fait et on a vu que même avec cette négociation et ce compromis puisqu'on était d'accord, on n'est pas arrivé à nos fins, donc ça pose un vrai problème.

Je pense qu'il va falloir, après je ne sais pas pour les l'enseignement avec le Rectorat, mais je pense que les problèmes doivent être redondants et c'est vrai que ça devient compliqué.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. S'il n'y a plus d'autres demandes d'interventions, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Écoutez, moi, je ne peux qu'aller dans le sens des remarques qui ont été les vôtres, à savoir qu'effectivement, le domaine éducatif est un exemple majeur des dysfonctionnements du statut tel que nous le connaissons à l'heure actuelle et surtout de son application, où effectivement, dans ce domaine-là comme dans d'autres, mais dans ce domaine-là plus particulièrement, même si dans les textes, nous avons formellement une compétence en éducation, force est de constater que souvent, nous avons le rôle de chambre d'enregistrement et que notre rôle reste relativement marginal. Ce qui ne veut pas dire que nous ne nous impliquons pas, comme l'a dit mon collègue, notamment ça a été fait plus particulièrement pour ce qui concerne l'offre professionnelle dans les lycées où là nous avons véritablement démarré un travail partenarial avec le Rectorat. Mais je tiens quand même à vous signaler que la manière dont la carte, en tout cas les remontées se font, elles se font essentiellement sur la base de ce que les équipes pédagogiques nous font remonter, c'est-à-dire que le Rectorat n'impose pas non plus lui de son côté des orientations qui seraient contradictoires ou qui viendraient à l'encontre de celle de la Collectivité. Tout simplement, la plupart du temps, évidemment nous accompagnons comme ça peut être le cas dans des lycées agricoles, mais ça peut être le cas également dans d'autres filières, nous les accompagnons, nous les encourageons, mais la plupart du temps, elles émanent des équipes pédagogiques. Ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas mettre en place une méthode qui soit, je crois, sacralisée, ou du moins dans laquelle chacun puisse se retrouver. Et les discussions qui vont être les nôtres, je l'espère, dans le cadre des discussions avec l'État sur le statut d'autonomie, l'éducation est un domaine prioritaire où la Collectivité doit absolument reprendre sa compétence, non seulement qui est la sienne, et je crois que ce ne sera pas uniquement une question de texte, mais ce sera aussi une question des moyens, des méthodes et de la manière dont nous nous aurons la capacité, Collectivité, à nous impliquer, parce que je crois que nous ne pouvons pas non plus et bien uniquement nous fier à la présence d'un recteur, d'une rectrice qui serait, selon son bon vouloir, plus ou moins enclin à nous ouvrir les portes du Rectorat ou à nous permettre d'avoir des réunions qui soient conjointes, et qui nous permettent d'arrêter les structures pédagogiques.

Donc, je pense que ça fera l'objet d'un positionnement politique majeur dans les mois qui viennent avec l'État parce que, en l'état actuel, nous ne sommes évidemment pas totalement satisfaits de la situation.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je vais mettre voir le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Abstention de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Mme Charlotte TERRIGHI absente

À ringrazià vi.

Nous pouvons passer au rapport n° 330.

Raportu n° 330 : Uparazioni di rinnovu energeticu di dui stabilimenti publichi lucali d'insignamentu : Campus AgriCorsica « U Rizzanesi » - Sartè / Liceu Giocante de Casabianca - Bastia

Rapport n° 330 : Opérations de rénovation énergétique de deux établissements publics locaux d'enseignement Campus AgriCorsica « U Rizzanesi » - Sartè / Lycée Giocante de Casabianca - Bastia

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, vous conseiller d'exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Le rapport concerne la réalisation d'études préalables pour 2 projets de rénovation globale qui concernent donc le campus Agricorsica-U Rizzanese de Sartè et le lycée Giocante de Casabianca de Bastia.

Dans le cadre de notre politique bâtementaire, le Conseil exécutif, à travers une action concertée de la direction à la fois des infrastructures, d'enseignement et de l'Agence d'urbanisme de la Corse, a souhaité lancer, il y a plusieurs mois déjà, un plan ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments d'enseignement dont la Collectivité est propriétaire.

Et à ce titre, les collèges et lycées, mais également les infrastructures d'enseignement supérieur constituent, de par leur superficie globale, un enjeu et une cible majeurs.

Vous le savez, les coûts énergétiques présentent un poste de dépenses très conséquent au sein des budgets des établissements.

Si les 2 projets présentés constituent des opérations de rénovation globale, je tenais à vous dire que d'autres actions ont été menées et vont continuer à l'être, en particulier des opérations qui concernent le remplacement de tout ce qui concerne les luminaires, etc., pour passer en dispositif LED, la rénovation de menuiseries, la rénovation en isolation intérieure ou extérieure, le remplacement ou l'installation de chaudières biomasses, ou encore des études concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des établissements.

Alors pourquoi avoir choisi donc ces 2 établissements là ? D'abord parce que nous avons comme objectif commun d'améliorer la performance énergétique de ces 2 bâtiments, en leur permettant évidemment à l'issue des travaux d'être des bâtiments basse consommation ; un objectif également de durabilité et de respect de l'environnement, avec un choix des matériaux et des équipements techniques pour effectivement réduire l'impact environnemental ; et enfin un aspect réglementaire puisqu'un décret demande à l'échéance 2040 qu'une réduction de 50 % des consommations en énergie finale soit constatée.

Par ailleurs, une contrainte forte commune à ces 2 opérations est la réalisation des travaux en site occupé ; à savoir, faire les travaux alors même que les élèves sont présents.

Donc effectivement, nous avons fait un diagnostic général avant de choisir ces 2 établissements :

D'abord, donc le lycée agricole de Sartène est un des plus mauvais établissements en matière de performance énergétique, donc c'est pour cette raison-là qu'il a été choisi, il présente de grosses pathologies au niveau des menuiseries extérieures et donc, nous avons considéré que ça ne pouvait être le cas pour un changement massif que dans le cadre d'une telle opération.

Et enfin, le lycée Giocante qui se trouve dans la moyenne de nos établissements, mais qui, de par sa taille, est en fait un des 4 établissements les plus consommateurs de notre patrimoine.

C'est les raisons pour lesquelles ces 2 établissements-là ont été choisis.

Le scénario de rénovation retenu engendre une réduction de 48 % des consommations pour le lycée agricole et de 55 % pour le lycée Giocante de Casabianca.

Pour les 2 opérations, le niveau de performance visé, après travaux, correspond au meilleur standard encouragé par l'appel à projets « bâtiments » donc de l'AUE, et rentre pleinement dans les objectifs de la PPE.

Le traitement quasi complet et performant de l'enveloppe de l'ensemble des bâtiments, couplé au remplacement de l'énergie gaz par un équipement biomasse, font des rénovations projetées des opérations potentiellement exemplaires.

C'était un petit peu l'idée de ce rapport de vous proposer 2 opérations exemplaires qui sont appelées à être étendues aux établissements d'enseignement présentant des performances énergétiques les plus dégradées.

Vous avez également les coûts qui sont indiqués pour les 2 opérations, en sachant que ces opérations, permettant donc une amélioration de la performance énergétique, s'inscriront dans le cadre du nouveau programme opérationnel FEDER 2021-2025 et qu'elles pourront être éligibles à une subvention pour la partie purement énergétique pouvant atteindre 40 %.

Donc, vous l'avez compris, la rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement est l'un des objectifs fondamentaux de ces prochaines années et cela répond à un triple objectif : participer à la lutte contre le changement climatique, limiter les coûts en fonctionnement, et ça fait le lien avec le rapport que j'avais présenté à la session dernière sur la dotation globale de fonctionnement, mais surtout améliorer la qualité de vie et le travail de la communauté éducative et de l'ensemble des scolaires et étudiants de Corse.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission sociale. Muriel.

Mme Muriel FAGNI

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport a été présenté par M. Alain FICHOU, Directeur des infrastructures d'enseignement

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA, faisant référence au Lycée Clémenceau de Sartene, s'est interrogée sur l'existence d'une programmation pour la réhabilitation des établissements les plus vétustes.

M. Alain FICHOU a précisé qu'en termes de rénovation, une étude visant à dégager les priorités, était sur le point d'être finalisée.

Un programme pluriannuel d'investissement pour la période 2024/2028 devant être proposé à l'Assemblée de Corse fin 2023, avec un volet majeur concernant les performances énergétiques.

Par ailleurs, il a indiqué qu'une dizaine de projets de rénovation et d'installation de chaudières, avec bio masse, étaient à l'étude.

Mme Frédérique DENSARI s'est interrogée sur la capacité de la CDC a financé le coût des travaux nécessaires, dans une conjoncture extrêmement inflationniste.

M. Alain FICHOU a confirmé qu'il s'agissait d'une interrogation très importante. En particulier, concernant les chaudières, la Collectivité rencontrait des difficultés majeures avec les bureaux d'études ou sur les coûts proposés actuellement par les entreprises.

À titre d'exemple, M. Fichou a cité la chaufferie du Lycée Antonini, pour laquelle aucune entreprise n'avait proposé un devis acceptable depuis un an.

M. Don Joseph LUCCIONI a témoigné de la problématique budgétaire qui était au centre des préoccupations des établissements.

Il a souligné l'importance d'un plan de rénovation énergétique, prenant en compte la lutte contre le réchauffement climatique.

Mme Cathy COGNETTI a estimé que la Collectivité devait envisager cette programmation et ces rénovations pour toutes les structures dont elle avait la charge, rénovation qui, à terme, était synonyme d'économies.

M. Saveriu LUCIANI a estimé qu'il fallait élaborer une véritable « doctrine » en matière d'énergie.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un Soffiu Novu

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances, Madame SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, M. le Président.

Observations des commissaires :

M. Georges MELA a souhaité, compte tenu de l'importance des montants alloués pour ces deux opérations, qu'une planification sur l'ensemble des établissements publics d'enseignement soit opérée et qu'elle soit déclinée sur la durée de la mandature actuelle.

M. Alain FICHOU, Directeur des Infrastructures d'Enseignement, a précisé qu'un plan a été voté par l'Assemblée de Corse avant la fusion des trois collectivités et qu'il concernait à la fois les bâtiments tertiaires et scolaires. Le principe de ce plan consiste à définir des opérations-pilotes de façon à caler un modèle et d'avoir une première idée des coûts et de la faisabilité de telles opérations.

Il a fait observer que le but, en 2023, est de mener un travail plus global sur l'ensemble du patrimoine à partir d'audits énergétiques méritant d'être actualisés compte tenu des dégradations survenues depuis dix ans en termes de flux de viabilisation et d'augmentation du coût de l'énergie.

À la fin de l'année 2023, dans le cadre du futur Programme Pluriannuel d'Investissements 2024-2028 pour les établissements scolaires, le volet concernant la rénovation énergétique y sera intégré ; cela impliquera l'inscription de crédits importants pour rénover environ la moitié des quarante établissements.

Le Directeur des Infrastructures d'Enseignement a tenu à souligner, dans ce type d'opérations, la capacité du tissu économique insulaire à répondre à la sollicitation que ce soit pour les études ou pour les travaux. Pour les études concernant la chaufferie-biomasse et les chaudières, il a précisé que les bureaux d'études rencontrent de grandes difficultés pour répondre aux marchés du fait de la surcharge de travail, de leur nombre insuffisant et du manque d'effectifs.

M. Alain FICHOU a évoqué la nécessité de structurer une véritable filière afin de prendre en charge l'ensemble de ces travaux tout en soulignant que l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie travaillait déjà en ce sens.

M. Jean BIANCUCCI, revenant sur la problématique des investissements et des besoins, a rappelé que les moyens de financement demeurent importants. Pour ce faire, la Collectivité de Corse peut s'appuyer sur

la Programmation Pluriannuelle des Investissements afin d'étaler dans le temps les différentes opérations comme cela se fait pour le secteur routier.

Pour les établissements scolaires et pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la CdC, il a précisé que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie prenait tout son sens pour mener à bien l'ensemble des travaux de rénovation énergétique.

Il a rappelé que l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie a travaillé, lors de la précédente mandature, sur la rénovation énergétique des bâtiments en termes de performance énergétique.

M. Jean BIANCUCCI a souhaité que les discussions avec le ministère de l'Énergie et la Direction de l'Énergie s'accélèrent dans le cadre des négociations de la future PPE.

Il a estimé que la CdC se devait d'anticiper sur la réalisation de certaines opérations de rénovation d'établissements scolaires en couplage avec la PPE.

M. Georges MELA a souhaité qu'un audit soit réalisé sur l'ensemble des établissements scolaires ; cela permettra de connaître les montants de l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de ces opérations et d'avoir ainsi une perspective afin de planifier annuellement les opérations de restructuration.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport - Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte », Absence du groupe « Avanzemu »

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Nadine et Jean-Jacques.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Madame la Présidente,

En tant que présidente de la SEM Corse Bois Énergie, je trouve qu'il serait vraiment très dommage que nous laissions passer l'occasion d'installer des chaudières biomasses. Plus que jamais, le contexte est très favorable.

Aujourd'hui, lorsque nous faisons des études comparatives sur le prix des différents combustibles, on se rend compte que la plaquette et je précise bien, pas le granulé puisque je suppose que parmi vous il y a des individuels qui ont des granulés, des cheminées à granulés. Aujourd'hui, elles sont passées de 5 € l'an dernier à entre 9 et 13 € aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas pour les plaquettes. Les plaquettes n'ont pas bougé, n'ont pas du tout augmenté leur prix.

Donc, je crois qu'il serait vraiment dommage, parce que des entreprises locales ne se positionnent pas, à ce moment-là on ouvre le marché à des entreprises qui viennent d'ailleurs, mais on ne peut pas laisser passer cette opportunité. On s'est battu pendant des années parce qu'il y avait des chauffages au gaz et des chauffages au fioul et qu'il y avait une filière locale à développer. Aujourd'hui, cette filière, et Corse Bois Energie est un outil qui fonctionne très bien, qui est à même de d'approvisionner toutes les structures, il serait vraiment très embêtant, et on ne serait pas dans la politique que l'on veut développer, à savoir le circuit court, des ressources locales, etc., si nous allions une fois de plus installer des chaudières au fioul ou au gaz.

Donc, j'insiste pour que, à ce moment-là, il y ait une relance du marché et qu'on ne loupe surtout pas l'occasion. Et j'insiste auprès des services techniques aussi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Je voulais tout d'abord féliciter notre conseillère exécutive, Antonia LUCIANI, et bien sûr les services aussi, pour une vision et une méthode qui vont permettre aux établissements scolaires du 2nd degré et de l'enseignement supérieur d'être prêts à affronter les défis énergétiques, environnementaux, climatiques, économiques et technologiques de demain.

Alors bien sûr, les établissements scolaires de Corse, quand on voit leur état, ont souvent été oubliés pendant quelques décennies... J'espère que bientôt ils vont pouvoir s'inscrire dans la modernité du 21^{ème} siècle.

L'objectif premier est bien sûr l'amélioration des conditions de travail pour les équipes pédagogiques, des scolaires, des étudiants de Corse, mais aussi bien sûr pour la réduction de notre facture énergétique.

Cette rénovation énergétique va débiter sur 2 établissements : le lycée Giocante, comme on l'a dit, et le campus Agricorsica di Sartè. Ce cycle long permettra à d'autres établissements de Corse de bénéficier de ce dispositif de rénovation énergétique. D'ailleurs, c'est le président du Conseil exécutif, je ne sais plus si c'est ce matin ou hier, qui l'a dit, 15 M€ vont être fléchés sur ces cette programmation.

La méthode, la vision, le concret, c'est ce qui a caractérisé les services et notre conseil exécutif sur de nombreux programmes pour l'enseignement.

Alors aujourd'hui, je vais parler en ma qualité de président du conseil d'administration du campus Agricorsica di Sartè, et ça je peux vous le confirmer puisqu'à notre arrivée en 2015, on avait un établissement qui était complètement dégradé. D'ailleurs, je peux le rappeler, le premier acte politique du président, lorsqu'à son premier déplacement, il s'est rendu à Sartène, il s'est arrêté au lycée agricole et il y avait les dortoirs qui étaient dans un état de délabrement avancé, donc ça a été le son premier acte politique. Donc, on a refait les dortoirs. Actuellement, il y a des projets aussi de rénovation des bâtiments.

Donc là, ce qui va être engagé sur le lycée agricole de Sartène, c'est 1,7 M€, avec un calendrier qui a été établi sur une période de 4 ans, et voire plus puisqu'on est sur une période entre 4 et 5 ans.

Donc pour reprendre sur la méthode. La méthode, ça a été une première phase, il a fallu trouver un AMO performant ; ce qui n'est pas toujours évident dans ce type de travaux de rénovation. Donc ça, ça a été fait.

On a eu bien sûr des solutions qui ont été données, avec un diagnostic très précis qui a été fait sur l'établissement, sur l'ensemble du campus. Et l'objectif, c'est donc de réduire la facture énergétique de 50 %, donc ce qui est énorme pour notre établissement, puisque c'est de l'argent bien sûr, ce sera des frais en moins pour l'établissement et qu'on pourra réinvestir sur d'autres secteurs. Avec à la clé, un label BBC-Effinergie rénovation 2021 qui est très performant.

Alors, tout cela aussi, c'est très compliqué parce qu'il y a quand même une vie administrative, une vie scolaire au sein du lycée. Il va falloir en tenir compte pendant la durée des travaux. Donc ça, ça a été pris en compte aussi.

La rénovation, ça va être les huisseries, l'isolation extérieure des murs, les toitures. On parlait tout à l'heure de biomasse, donc il y a une chaudière biomasse à plaquettes qui sera installée, qui sera adossée aussi à une chaudière à gaz en cas de panne. Donc ça, c'est important aussi.

Un système de refroidissement pour les autres chaudes avec un système de VMC nouvelle génération.

Ensuite, on a parlé de la méthode, on va parler de la vision aussi.

Ce qui est important c'est, quelle vision politique on a aussi par rapport à nos établissements ; établissements scolaires, mais ça peut être aussi des établissements de la Collectivité de Corse.

Alors bien sûr, en premier lieu, c'est la formation de nos jeunes pour qu'ils puissent inscrire dans la modernité avec des établissements et des outils performants. Mais c'est aussi une vision pour préparer et affronter les nombreux défis économiques, environnementaux et bien sûr climatiques qui nous attendent. Mais je voulais rappeler aussi la vision d'équité, parce qu'il y a un rapport qui est passé à la dernière session, où on a vu aussi qu'au niveau de la dotation générale de fonctionnement, qu'il y avait une augmentation qui est significative, surtout pour des établissements comme les nôtres dans le rural, où on était souvent avec un manque de trésorerie, c'est très compliqué à gérer. Donc là, on va pouvoir travailler dans des conditions optimales, grâce à cette vision aussi et à ce pragmatisme pour nos établissements.

Et puis là, on l'a vu dans le premier rapport aussi, c'est le financement de postes d'enseignants. On est la seule collectivité au niveau français à financer des postes d'enseignement et c'est grâce à ça aussi qu'on va pouvoir ouvrir l'année prochaine une formation sur l'agroéquipement, c'est une demande du territoire. Actuellement, les agriculteurs qui sont en panne dans le Sartonais, ce sont des gens de Ghisonaccia qui viennent dépanner leurs tracteurs et autres, donc c'est très important aussi.

Donc on voit bien, par ses actions et les financements qui ont été consentis, que nous tenons nos promesses et nos engagements politiques pour que notre jeunesse soit prête à affronter le monde de demain. C'est un engagement politique, un devoir de citoyen de réduire notre facture énergétique, mais ça doit être surtout un engagement collectif, c'est l'affaire de chacun d'entre nous d'aller vers cette transition écologique.

En commençant aujourd'hui par 2 établissements, c'est la première pierre d'un chantier gigantesque que notre collectivité va engager sur l'ensemble de ces bâtiments. C'est enfin un devoir et une responsabilité collective d'impacter chacune de nos politiques publiques pour réduire notre facture énergétique. Et c'est, à notre humble niveau, de faire face aux énormes bouleversements climatiques qui se profilent.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Monsieur MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Prenant appui sur l'anecdote de notre collègue Jean-Jacques, j'invite le Président de l'Exécutif à se rendre visiter les dortoirs du lycée technique de Montesoro... Ce trait d'humour mis à part, 2 choses.

Les services sont au taquet de l'activité qu'ils peuvent avoir, et je veux rendre un témoignage tant du point de vue des structures pédagogiques, que du point de vue des infrastructures. Il n'en reste pas moins que, du point de vue de l'utilisateur, on est bien obligé de constater l'inertie de la puissance publique en général.

Ce qu'on vote ce soir, c'est la déclinaison du plan pluriannuel d'investissement qui a été adopté à l'unanimité il y a 4 ans. Moi, j'ai je suis arrivé en 2018 au lycée Giocante, on a commencé à réfléchir à la mise en œuvre de cette PPI. Je l'ai quitté, c'est pour ça que je peux en parler ce soir. Le lycée Giocante va voir, et c'est heureux, sa structure désormais équipée dans les standards de la rénovation énergétique, 4 ans après. 4 ans après ! Et vous n'y êtes pour rien, mais on doit s'interroger aussi sur ce fossé qui se creuse entre ceux qui attendent et ceux qui sont tentés du reste de dire, comme le disait ma collègue tout à l'heure, « Et 4 ans, ça pourrait pire ! », parce qu'on finit par s'habituer à cette inertie.

Alors il y a d'autant plus urgence, et c'est pour ça que je pointe le doigt là-dessus, sans pointer quelque responsabilité que ce soit, car ça, c'est vraiment de l'argent foutu en l'air.

Pour donner un ordre d'idée, lorsque vous donnez 500 000 € à un établissement, il y en a quasiment le tiers qui est consacré à la facture énergétique, c'est-à-dire à autre chose que ce pourquoi leur cœur de métier cible ladite subvention. On donne une subvention pour exercer un cœur de métier qui n'est pas de payer du gaz ou même une chaudière alternative. Et en corollaire j'insiste là-dessus pour rejoindre Nadine, mais je sais que c'est le cas, par exemple dans un des 2 établissements, je ne sais pas ce qui va se passer à Sartè, mais c'est le cas évidemment dans un des 2 dossiers au Fangu, évidemment que la Collectivité s'est tournée vers la filière bois, et je pense qu'à la fois en conjuguant le circuit court, en essayant d'accélérer les procédures.

Il y a beaucoup d'argent, ce sont des gisements d'économies énormes qui sont en jeu, donc je vous invite pour autant que ce soit possible, et je regarde

les services que je connais un peu parce que je le répète, ils sont au taquet, pour autant que ce soit possible je pense qu'il faut aller plus vite parce qu'il y a urgence.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Une minute ! Il nous reste du temps de parole et après c'est Jean BIANCUCCI qui a demandé la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pour compléter les propos que je tenais.

Dans la redynamisation de la filière bois, un des acteurs, c'est le lycée agricole de Sartène, c'est-à-dire que pour maintenir cette filière à flot, on a besoin de formations. Et ça serait quand même un comble, mais vraiment un comble, que le lycée de Sartène qui forme des bûcherons, qui est acteur du développement de cette filière et bien installe une chaudière au fioul ou à gaz.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Non, mais juste pour donner une information, la chaudière qui est prévue, c'est bien une chaudière biomasse à plaquettes, il n'y a aucun doute là-dessus.

M. Hyacinthe VANNI

Tu aurais dû le dire avant Jean-Jacques...

Brouhaha.

Très bien. Donc, la parole est à Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Président, écoutez, moi je suis intervenu en commission des finances et la performance énergétique, et tout simplement, même parce que c'est déjà un objectif extraordinaire, la remise à niveau. La remise à niveau, parce qu'il y a eu des carences pendant des années et des années.

L'affaire du Lycée de Sartène, elle est ancienne, on en parlait pendant, Jean Martin, je l'interpelle, pendant la mandature de GIACOBBI, on en parlait, et Dominique BUCCHINI qui était là, prêchait pour qu'on intervienne au lycée de Sartène.

Donc on l'a fait, c'est très bien. Et, ce qu'on pourrait nous reprocher à tous, ce n'est pas plus les uns que les autres, c'est qu'on est en décalé. On est en décalé parce que les exigences, et c'est tout le problème, y compris de tout ce qu'on peut avoir quand on fait des études en matière statistiques, on a des éléments qui remontent à 3 ans en arrière et on ne peut pas, au moment où on intervient, où on décide, la décision politique, l'effectivité, il y a 5 ou 6 ans qui passent, c'est un minimum. Je ne vous parle pas de tout ce qui est infrastructures routières, parce que là c'est encore plus compliqué, entre l'établissement du faisceau et la réalisation des infrastructures, c'est autre chose.

Moi, je pense qu'il y a une réflexion à avoir là-dessus, parce que des établissements scolaires que je connais, je vais prendre par exemple le lycée Fesch que je connais très bien pour y avoir été, qui est un vieux bâtiment, très vieux bâtiment, avec une construction en pierre, c'est un très beau bâtiment, c'est même, si ça ne l'est déjà, un monument historique, il n'y a aucun problème, mais il faut que dans ce bâtiment, on puisse avoir les éléments dont on parle en matière de rendement énergétique. Parce qu'aujourd'hui on est interpellés par à la fois la problématique de l'énergie et le coût de l'électricité. Je ne vais pas en parler, c'est un sujet de société, pour ainsi dire, quotidien. Et puis on nous dit : ça a augmenté, mais ça va encore augmenter.

Alors, je pense qu'il faut, Nadine a raison, il faut saisir l'opportunité qu'on a. Alors je connais très bien le problème pour avoir été quelquefois à la direction de l'énergie au ministère pour négocier, on a perdu beaucoup de temps et ça n'est pas la faute de la Collectivité, je peux en témoigner, nous on était pour une accélération, mais entre les appels d'offres au gaz et le reste, la PPE a pris énormément de retard. J'espère que dans les mois qui viennent, il y aura cette accélération que l'on attend.

Concernant la biomasse, effectivement, c'est un secteur dans lequel on peut travailler, moi vous le saviez, je ne parle plus de filière bois puisque la filière bois n'existe pas, la filière existe à partir du moment où les chaînes sont en place. Il y a des chaînes qui ont disparu, on parlera beaucoup plus d'éco concept bois et on s'entendra, bien entendu, sur le contenu.

Il y a tout à reprendre. Et ce serait une erreur, pour ma part, connaissant un peu à la fois le matériau, connaissant la forêt, ayant expérimenté aussi, ce serait

une erreur de cibler uniquement sur la biomasse. Il faut qu'on prenne là-aussi le problème à bras-le-corps. C'est tout l'éco concept bois, et la biomasse à sa part. Et c'est vrai que si on prend les choses comme on devrait le faire, ils n'ont pas à se leurrer de concepts, ils sont dépassés, et de filières qui n'existent pas, je le dis, parce que sinon il faut me prouver le contraire, depuis que je le dis, il n'y a personne qui est venue me dire : « Monsieur le conseiller, vous avez tort ». Il n'y a pas de filière bois.

Donc, est ce qu'on est prêt à rentrer dans ce cadre-là, sachant que derrière les deux établissements dont on parle, il y en a beaucoup d'autres, mais derrière les établissements, on va commencer par nous-mêmes, on va balayer devant notre porte, il y a des établissements comme celui-ci, il y en a d'autres plus loin, il y en a d'autres à Bastia. Et tout cela doit être pris en compte, là-aussi il ne faut pas tromper, il faudra une PPI affirmée, à affiner, on ne peut pas dire, on va faire si on n'a pas les moyens de faire. Et on sait très bien qu'on ne pourra pas faire, si c'est dans un temps court. Donc, je pense qu'il y a un gros travail à faire.

Je sais par ailleurs, dans le cadre du schéma de massif, il y a une réflexion qui est menée avec des groupes de travail autour du bois. Il faut peut-être élargir la mission de ce groupe de travail pour essayer d'obtenir des résultats tangibles dans les 10 ans qui viennent.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais donner la parole à la Conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Alors, donc la première remarque de Nadine NIVAGGIONI concernant les chaudières biomasse, effectivement c'est inscrit dans notre rapport, la volonté d'équiper un maximum d'établissements de chaudières biomasse, et nous avons commencé à le faire, même si effectivement aujourd'hui elles sont encore peu nombreuses. Mais il apparaît à-peu-près évident que nous n'allions pas dans au moins ces deux bâtiments qui ont été fléchés, installer évidemment des chaudières au fioul lourd.

Donc, notre volonté évidemment, je fais le lien avec ce qui a été dit par Jean BIANCUCCI, c'est d'être dans un écosystème qui soit favorable aux circuits courts, et qu'on l'appelle filière bois ou éco concept bois, en tout cas qu'on soit à même de créer, à travers les projets que nous lançons, Collectivité de Corse, à

même de produire justement un écosystème qui soit favorable au développement, notamment de tout ce qui concerne le bois.

Je remercie Jean-Jacques LUCCHINI pour ses propos. Effectivement, vous l'avez souligné, il y a également dans ce rapport la volonté de montrer la vision politique qui est la nôtre à travers ces rénovations qui sont ambitieuses.

En revanche, là où je rejoins également Jean-Martin MONDOLONI, c'est qu'aujourd'hui nous avons 47 établissements publics locaux d'enseignement, c'est un patrimoine considérable, un des plus importants, sans compter tous les bâtiments dont est propriétaire la Collectivité de Corse, c'est que la rénovation de l'ensemble de ces bâtiments est un chantier énorme. C'est un problème qui se pose pour nous, c'est un problème qui se pose de manière générale dans les sociétés plus particulièrement occidentales, où la rénovation dans les prochaines années, va être un des principaux chantiers, notamment en vue de la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, qui est une des premières sources de pollution.

En revanche, je pense malgré tout que nos services font le maximum, sachant les ressources qui sont les nôtres, pour être au plus près des besoins, avec les difficultés que nous rencontrons également auprès des entreprises qui répondent souvent en décalé ou qui répondent souvent à certains lots et pas à d'autres, ce qui, parfois au-delà du fait que nous-mêmes, quand nous sortons un marché, il nous faut entre 10 et 15 mois, eh bien derrière nous avons des problèmes supplémentaires. Sachant que le marché du BTP, également étant particulièrement dynamique, nous sommes en concurrence directe avec des marchés sur lesquels les marges sont plus importantes et où surtout il n'y a pas la difficulté de faire les travaux en site occupé, ce qui est largement le cas pour nous où effectivement, nous demandons majoritairement à ce que les travaux soient faits, soit pendant les vacances scolaires, soit pendant les week-ends et que les entreprises, eh bien, ont du mal à répondre aux conditions qui sont les nôtres.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci donc, je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

A ringrazià vi.

On peut passer au rapport suivant :

Raportu n° 334 : Uparazioni di ristrutturazioni è di rinnovu energeticu di l'Istitutu Naziunali Supiriori di u Prufissuratu è di l'Educazioni d'Aiacciu.

Rapport n° 334 : Opération de restructuration et de rénovation énergétique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation d'Aiacciu.

M. Hyacinthe VANNI

Avete a parolla, signora cunsigliera.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Donc dans la même lignée, je dirais, ce rapport propose la restructuration et la rénovation énergétique de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, plus communément appelé INSPE d'Aiacciu, composante de l'université de Corse. Ce site propriété de la Collectivité de Corse, est affecté à l'université.

Donc quelques éléments de de contexte : ce bâtiment a été construit en 1869 pour accueillir l'ancienne école normale de Corse et c'est un ensemble architectural imposant qui s'inscrit dans les grands travaux ajacciens de la moitié du 19^{ème} siècle.

En plus d'être un lieu de formation, ce site fut un lieu de vie, notamment par des étudiants qui étaient hébergés en internat. L'établissement a traversé les siècles, et est le témoin direct d'événements historiques. L'école a également une place historique déterminante dans la préservation du patrimoine linguistique Corse, puisque la structure reflète également les combats, notamment avec la section bilingue développée au sein du Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation de l'INSPE.

Concernant l'architecture, qui est donc typique de l'époque, et son esthétique qui constitue un atout et qui confère des conditions de travail et d'apprentissage qualitatives.

Donc ce lieu emblématique a cependant depuis de très nombreuses années été l'objet d'un entretien minimal et de peu d'investissements.

Le projet présenté relève donc d'une certaine urgence et devra tenir compte des caractéristiques exceptionnelles du site qui devront être traitées avec une grande attention pour ne pas dénaturer les lieux et d'autre part, pour s'adapter aux usages actuels, notamment le numérique.

Alors depuis 90 et la création de l'IUFM, le site est affecté donc à l'université de Corse. Et depuis le 1^{er} janvier 2018, il est propriété de la Collectivité.

Le projet de rénovation et de restructuration de l'INSPE d'Aiacciu s'inscrit également dans la convention tripartite 2018-2022 entre la Collectivité, l'État et l'Universita di Corsica. Et, après plusieurs mois de travail au sein d'un comité technique de pilotage entre la Collectivité de Corse et l'université, nous avons donc pu vous proposer ce projet abouti.

Vous savez également que l'INSPE forme les étudiants se destinant aux métiers de professeur des écoles, professeur des collèges et des lycées, de conseiller principal d'éducation tout en préparant au concours afférent.

L'objectif de l'opération est de restructurer l'ensemble du site composé de plusieurs bâtiments et donc évidemment, d'en améliorer la performance énergétique.

Ce projet donc, qui ne se situe pas très loin d'ici, au 2 boulevard Albert 1^{er}, dans le quartier du Trottell, c'est une parcelle importante de près de 7 500 mètres carrés, où se trouvent 4 bâtiments. Donc deux bâtiments A et B contigus dans lesquels se trouve l'antenne d'Aiacciu de l'INSPE ainsi que l'école élémentaire Charles BONAFEDI, qui, elle, n'est pas concernée par la rénovation.

Le projet de restructuration concerne les bâtiments A et B avec une réorganisation fonctionnelle du bâtiment pour l'adapter aux usages, une mise en accessibilité PMR et une rénovation énergétique conforme aux exigences, qui permettra une réduction a minima de 60 % par rapport à la consommation actuelle. Donc c'est considérable.

Ce pôle aura une ambition également, celle d'être une vitrine de la langue Corse et notamment une vitrine pour l'université de Corse. L'ambition est d'élargir les usages actuels du site en l'ouvrant sur l'extérieur et en développant une vie de campus.

Les bâtiments, il faut le savoir, s'inscrivent également, pour ceux qui le connaissent, dans un parc paysager, un cadre verdoyant, très qualitatif qui doit être conservé. Cet espace est d'ailleurs boisé classé et, il apparaît à la fois comme un

réel conforme et également comme un marqueur véritablement de ce lieu qui a une identité à la fois architecturale et symbolique forte.

Comme je vous le disais, l'école BONAFEDI qui occupe l'aile est du bâtiment A et qui est la propriété de la ville d'Aiacciu, est hors opération. Mais toutefois, nous avons tenu compte de l'enveloppe globale de ces espaces pour établir le cadre de notre rénovation thermique et énergétique.

Donc c'est un coût qui est important, qui est estimé à un peu moins de 8 M€, et cette opération pourra également être proposée en cofinancement au titre du PEI.

Donc une nouvelle fois, vous l'avez compris, ce projet de rénovation énergétique répond à plusieurs objectifs. Il nous engage dans une lutte globale contre le changement climatique, nous inscrit dans un cycle vertueux et nous permettra d'améliorer à la fois la qualité de travail pour l'ensemble des occupants et de conserver dans la durée ce bâtiment emblématique.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Monsieur le Président.

J'ai moi-même signalé l'existence d'un document très intéressant adjoint au rapport qui préfigurait de l'évolution du bâtiment.

Monsieur Don-Joseph LUCCIONI a estimé qu'il s'agissait d'un lieu stratégique, y compris du point de vue des revendications concernant la langue Corse et de la nécessaire visibilité concernant les acteurs de la langue.

Les services ont précisé que la phase de maîtrise d'œuvre allait débiter et qu'elle sera l'occasion de redéfinir l'occupation du bâtiment avec une marge de manœuvre qui fera l'objet d'une concertation avec l'université.

La Commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ». Non-participation pour des raisons professionnelles de Monsieur Romain COLONNA et de Monsieur Saveriu LUCIANI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc il y a un avis de la commission des finances, avis favorable.

Donc je prends les tours de parole Romain COLONNA, Anne-Laure SANTUCCI et on verra après. Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Simplicemente pà di bè chè m'aghju da arrizzà, aghjà sorte di l'emniculu, parchè utiliseghju sti batimenti tutte e simane, mi dispiace, ci hè una grande frustazione di ùn pudè micca parlà, osinò avaria dettu tuttu u bè co pensu di stu cartulare. E bona cutinuazione.

M. Hyacinthe VANNI

Merci Monsieur COLONNA. Mme SANTUCCI, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Président.

Donc deux mots pour insister sur l'importance de ce rapport et enfin du financement de ce lieu emblématique au-delà de de la mémoire et de l'histoire dans l'époque contemporaine, qui a vu passer l'ensemble des générations d'instituteurs de la Corse, ceux qui ont formé des centaines et des milliers d'enfants sur cette terre.

Donc, ces bâtiments sont absolument extraordinaires. Ils sont l'âme de la construction de nos jeunes esprits. Au-delà des bâtiments, il y a bien entendu l'aspect aussi, vous l'avez dit, paysager et je suis, avec mon groupe, heureuse de savoir qu'enfin, nous lui redonnons le blason qu'il mérite.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Madame GIACOMETTI, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, je me joins à la satisfaction générale.

La première réunion s'était faite sous l'égide de Dominique VERDONI à l'époque, qui était encore directrice. Nous nous étions rendus dans ce magnifique bâtiment avec le président du Conseil exécutif. Aujourd'hui, c'est Thierry Antoine SANTONI, je pense qu'ils sont tous heureux aujourd'hui, mais au-delà bien sûr, des équipes de l'université et de l'INSPE, ghjè dinò per un'Aiaccina, un locu simbolicu, si chjama I Maestrelli. Allora, I Maestrelli, perchè ghjè u carughju di u maestrellu, i maestrelli, perchè ghjèri i picculi maestri chì ghjeranu furmati quì, è chì di sicura cume l'hà dettu Anne-Laure SANTUCCI, generazione chè so passati è chì ci hè una andatura veramente generele è culletiva. L'avete detta à l'iniziu di stu raportu, ci hè sta vulintà di fà aldilà di stu bastimentu INSPE, ghjè dinò a vulintà di fà un centru di lingue è di a lingua corsa, di un centru linguisticu vivu, di laboratori. Un sò se un prugettu hè statu mintenutu in sta logica quì, mà pensu di sì. E serà dinò una necessità, è a dicu chè dinò per Aiacciu, d'apre lu nanza tuttu u carughju Grossetti, per quelli chì cunoscenu a caserna Grossetti chì ghjè in traccia d'esse rifatta, da fà un locu di vitu in giru à a lingua, in giru à a furmazione, in giru à l'insignamente è a ricercà, un locu di vita, di campà per l'Aiaccini dinò è per i Corsi ind'e a so totalità. E ghjè un bell'affare.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ?
Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Ghjustu per dì chì ci face assai piacè, eiu so statu, sò di sti vecchji chì sò stati dui anni, trè anni ancu, è ghjè un locu mitticu perchè ci hè natu una generazione, ancu trè o quattru generazione...

M. Hyacinthe VANNI

On m'indiquait que vous ne pouviez pas voter, après on a le temps d'en parler.

M. Saveriu LUCIANI

Je peux voter, je suis en détachement. Je me suis renseigné entre-temps. Je suis en détachement, je ne suis pas affecté...

M. Hyacinthe VANNI

Continuez.

M. Saveriu LUCIANI

Simplement pour vous dire, je ne sais pas si tout le monde mesure l'importance qu'il a eue, y compris dans ce qu'on appelait après le Riacquistu, il y a des générations comme Jean-François BERNARDINI, Pascale OTTAVI, Migheli FRASSATTI, etc., il y a toute une génération ch'è avetu cunisciutu forse, ghjente ch'è anu praticatu, s'ò i primi di ste generazione ch'è anu praticatu l'insignamentu di a lingua corsa. Donc, c'est un retour vers le futur finalement, c'est un bâtiment qui revient à pratiquement aux années 75, 80 où il y avait tuttu stu dolore di e maestre ch'è cercanu a bona stradda, ne parlavamu eri quandu no parlavamu di u pianu d'orientazione ch'èllu hà presentatu u Presidente.

Dunque, l'interessu per noi ghjè, unu, di rifà qualcosa d'è pocu pressu, diciaraghju cusì, in tutti casi a ripresentazione ci para a noi più ch'è ubligatoria, mà di fà dinò una riferenza à u nivellu di a lingua, di u sviluppu è di a dinamisazione, di l'amparera è di a sparghja di sta lingua ? Ghjè per quessa ch'è quistu u vutemu vulinteri, è in più di quesse ghjè u nostru ricordu.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi.

Dunque, Saveriu ùn n'avete micca vutate in cummissione, vous n'avez pas participé en commission, donc on vérifie pour Josepha, apparemment il n'y a pas de problème pour Josepha, Xavier non plus, puisqu'il est en détachement, Romain, je ne sais pas.

(Brouhaha).

Romain COLONNA aussi peut revenir, on m'indique qu'il n'a pas d'actions dans les entreprises de rénovation.

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vais donner la parole à l'exécutif, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voulais dire quelques mots en complément de l'intervention de la Conseillère exécutive et en suite des débats. Je vous prie de m'excuser d'être un peu en pointillé cet après-midi, j'ai un certain nombre de contacts téléphoniques à mener par rapport aux dossiers en cours, y compris d'ailleurs dans le domaine de la PPE.

Ce que je voulais dire pour faire un package global des trois opérations qui vous ont été présentées, revenir un instant sur les deux premières, il s'agit à chaque fois de rénovation énergétique. Les deux premières, ça a été dit certainement par la Conseillère exécutive de façon exhaustive, notre choix politique constant depuis 2015 a été de soutenir, de maintenir et, chaque fois que possible, de renforcer, y compris en termes budgétaires, l'ensemble des moyens consacrés à l'éducation et à la formation, parce que nous considérons que l'éducation et la formation sont des conditions essentielles du développement économique et social et de l'émancipation.

Ce choix, est un choix politique fort qui n'est pas évident et dont il faut rappeler en chaque occasion qu'il structure nos décisions budgétaires, y compris en contexte de crise. Ces opérations n'ont pas été choisies au hasard, il y a d'un côté un lycée d'enseignement général et il y a de l'autre un lycée professionnel, le lycée agricole, c'est la volonté de montrer que l'enseignement et la formation ne se divisent pas. Et de la même façon, vous aurez noté qu'il y a bien sûr un établissement du Pumont et un établissement du Cismonte.

Et je rappelle, Josépha GIACOMETTI était en charge de ce secteur au Conseil exécutif à l'époque, Jean-Jacques LUCCHINI est aujourd'hui Président du Conseil d'administration du lycée agricole, qu'une de nos toutes premières décisions a été la rénovation de l'internat du lycée agricole de Sartène, et qu'il y a la volonté permanente en termes de moyens pédagogiques et en termes de moyens d'accompagnement, d'aller vers l'excellence et dans tous les domaines. Et, c'est aussi le même état d'esprit qui nous a guidé dans le soutien constant au lycée maritime et, nous aurons bientôt à revenir, y compris sur cet outil-là.

Mais ce que je veux dire, puisque je sais qu'on a abordé le problème, par exemple, y compris du côté de la majorité, de la PPE ou de la biomasse et des chaudières, je ne sais pas si ça a été dit, mais sachez aussi qu'un certain nombre d'appels d'offres ont été malheureusement infructueux, ça a été dit et que, malgré nos efforts de sourcing, nos efforts de reconfiguration, nous avons le plus grand mal, alors même qu'il faut s'orienter vers ce type de choses.

Deuxièmement, sur la PPE, oui il faut accélérer, il faut réviser la PPE mais la révision de la PPE ne pourra intervenir que lorsque l'Assemblée de Corse l'aura décidé et dans le cadre d'un équilibre qui est à redéfinir dans la négociation avec l'État.

Aujourd'hui, les accords que nous avons pris et qui étaient des accords stratégiques adossés, je l'ai dit hier et je le répète, à une quasi-unanimité, semblent ne plus tenir. Et donc, il faut construire un nouvel équilibre et nous sommes prêts pour construire ce nouvel équilibre qui doit impliquer l'ensemble des acteurs, y compris à travers la consultation du Conseil de l'énergie et du climat.

J'en profite pour vous dire, et ça fait partie des échanges téléphoniques que j'avais, que je considérais, je vous l'ai dit hier, que l'amendement qui a été déposé au Sénat et qui consistait à permettre à l'opérateur EDF, dans les zones non interconnectées, de décider unilatéralement de modifier le mode d'alimentation d'une centrale en dehors de la PPE, était un amendement qui remettait en cause de façon gravissime l'équilibre des pouvoirs et des prérogatives reconnues notamment à l'Assemblée de Corse.

J'ai eu l'occasion de le dire à mes interlocuteurs gouvernementaux, nous sommes dans un domaine où il y a une contractualisation, nous sommes dans un domaine où en 2014, il y a eu la première PPE des zones non interconnectées, nous sommes dans un domaine où il y a eu un accord politique au plus haut niveau en 2019, cosigné par François De RUGY, Ministre de la transition écologique à l'époque, sous l'autorité du Premier ministre et à la demande du Président de la République, cosigné moi-même et le Ministre, un accord qui est aujourd'hui remis en cause. On n'arrive pas malheureusement pour l'instant, à formaliser un nouvel équilibre. Il est impensable, ou il serait impensable, que l'on vienne priver la Collectivité de Corse de la compétence de négocier et contractualiser dans le cadre de la PPE, pour donner unilatéralement à EDF la possibilité de décider d'un changement d'énergie de transition.

Donc, le travail qui a été fait en concertation avec les députés de la Corse et avec l'écoute du gouvernement, semble être en train de porter ses fruits puisque même si cela reste encore à valider définitivement, il semble que le texte qui sera adopté in fine, au terme du processus législatif, maintiendra la Corse en dehors de cette évolution et continuera à organiser la nécessité d'un accord entre la Collectivité de Corse et l'État dans le cadre de la PPE rénovée. Raison de plus aussi, pour ne pas perdre de temps, M. le président de groupe et pour que nous allions dans le détail de toutes les opérations prévues, raison de plus pour trouver le nouvel accord si le gaz devait être définitivement abandonné.

Donc nous attendons les éclaircissements du gouvernement, nous attendons les contre-propositions du gouvernement et dès que nous les aurons, nous réunirons le Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, nous informerons la Conférence des présidents et nous déposerons un rapport pour que le débat puisse avoir lieu, comme c'est prévu par les textes, devant l'Assemblée de Corse qui in fine décidera. Il faut le faire et il faut le faire très vite.

Et ce d'autant mieux, que vous avez vu que pour deux opérations, je ne parle ici que du lycée agricole de Sartène et le lycée Giocante de Casabianca, nous sommes à 7 M€ et que nous en avons près d'une quarantaine à faire. On ne peut pas financer ses opérations à moyens budgétaires constants. Raison de plus pour que nous obtenions le soutien financier que nous demandons dans le cadre de ces opérations de rénovation énergétique qui doivent aussi, je le rappelle, profiter d'abord et avant tout, aux foyers en situation de précarité, précarité énergétique et précarité sociale.

Donc, c'est un enjeu qui est à la fois d'autonomie énergétique, de transition énergétique, de développement durable et de justice sociale.

Donc, je suis heureux qu'on ait pu présenter ces deux rapports aujourd'hui.

Et le troisième, et je termine par-là, nous avons un partenariat stratégique avec l'université de Corse qui se concrétise notamment à travers, vous le savez, une convention tripartite, Université, Collectivité de Corse, État. Nous aidons et c'est normal, de façon extrêmement conséquente l'Université de Corse et en investissement et en fonctionnement, et nous essayons, chaque fois que possible, de développer une vision qui est une vision stratégique partagée.

Ça se passe actuellement au niveau de la ville de Corti, dont je dis souvent qu'elle n'est pas seulement une ville universitaire, mais qu'elle est une ville université, et ce n'est pas seulement, je dirais, un jeu de mots ou une finesse sémantique. Ça veut dire que la ville de Corte et l'Université de Corse sont indissociablement imbriquées et liées et que cela aujourd'hui se traduit à travers un projet qui est porté de concert par la ville, par l'intercommunalité, par l'Université et par la Collectivité de Corse. Et le projet « Citadella 21 », s'intègre totalement dans cette vision stratégique, économique, sociale, culturelle, d'attractivité, patrimoniale, également touristique, et la volonté de rendre à la capitale historique de la Corse le rang et la place qui lui reviennent.

Cette opération stratégique de rénovation de l'ancienne école normale, elle fait sens par rapport à l'histoire. On rappelle que ce sont des bâtiments qui ont une âme et dont l'histoire est indissociable de celle de la Corse, et notamment de

la Corse du 20^{ème} siècle, y compris dans ses dimensions les plus héroïques. Ça fait sens d'un point de vue de la place que nous voulons donner à la langue Corse parce que ce rapport est aussi un prolongement de celui que nous avons évoqué hier, même si la destination totale de l'ensemble immobilier conséquent concerné par la rénovation énergétique, cette destination n'est pas encore totalement arrêtée.

Donc nous sommes vraiment dans des opérations structurantes et qui, me semble-t-il, font sens par rapport à notre vision de la Corse que nous avons hier rêvée et que nous commençons aujourd'hui à construire.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Donc l'exécutif s'est exprimé, je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

A ringrazià vi. A ringrazià vi, signora cunsigliera esecutiva.

Donc, nous pouvons passer au rapport suivant.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 235 : Resucontu di e delegazione d'attribuzione cunfidate à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente pè u primu simestru 2022.

Rapport n° 235 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2022.

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, si vous voulez dire deux mots.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je rappelle qu'il y a environ 39 délégations qui sont consenties par l'Assemblée de Corse au Président du Conseil exécutif. Je signale, y compris dans le cas de l'exercice de transparence qui est sollicitée par des associations et par les citoyens, que ce rapport est accessible sur le site de la Collectivité de Corse, qu'il y a donc un double degré de restitution. Premier degré de restitution devant vous, les élus de l'Assemblée de Corse, l'Assemblée qui contrôle l'action du Conseil exécutif et un deuxième degré de restitution à travers la communication publique de l'ensemble de ces opérations. Et vous aurez noté que cette restitution est extrêmement détaillée et individualisée.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour la forme, 30 secondes. L'UGAP ne baisse pas...

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un peu de progrès, j'ai remarqué.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pour le fond, 15 secondes.

Je vous avais fait part que la préoccupation vous avez exprimée de limiter autant que possible l'UGAP et le corollaire de cette option organisée dans le respect du code de la commande publique, l'accès le plus large possible aux entreprises insulaires à l'ensemble des marchés de la Collectivité de Corse. Je vous avais fait part que cette préoccupation que vous avez exprimée et qui est, je crois, partagée par l'ensemble des élus, est aussi celle du Conseil exécutif de Corse.

Donc Corsican Business Act, premièrement, Alex VINCIGUERRA. Deuxièmement, travail très pointu pour réduire autant que possible l'UGAP, je n'ai rien contre l'UGAP en tant que tel, mais c'est un choix politique, j'aurai l'occasion d'en parler devant l'Assemblée de Corse et de présenter un rapport qui je pense vous donnera, en tout cas, je l'espère, satisfaction.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, c'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Donc, on peut passer au rapport suivant.

Raportu n° 325 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu è à a cummissioni di chjama à ufferti di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 325 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse.

Vous avez la parole. Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il faut désigner un nouveau membre suppléant à la Commission de délégation de service public. Le suppléant désigné doit normalement provenir du groupe « Un soffiu novu », mais il appartient à l'Assemblée de Corse de procéder à la désignation de ce nouveau membre suppléant de la CDSP pour que celle-ci soit complète.

M. Hyacinthe VANNI

Mme COMBETTE, vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci Monsieur le Président.

Alors plusieurs petites interrogations de forme.

La première : le rapport évoque la CAO, alors qu'il n'y a pas de remplacement à faire. Inversement au SIS 2A, il y aurait un remplacement, mais ce n'est pas évoqué dans le rapport.

Ensuite, ce sont des délibérations qui font l'objet normalement en début de mandature d'un vote à l'urne. Alors ce n'est pas que nous le souhaitons, loin de là cette heure-ci, mais est-ce que le fait de ne pas le faire ne risque pas d'entacher la délibération de nullité ? Surtout que cette délibération ne concerne que l'organisation des sessions. Certainement, c'est une erreur matérielle, mais qu'il conviendra donc de corriger.

Et ensuite sur le fond, bien évidemment, nous ne pouvons qu'approuver la désignation de notre collègue Angèle CHIAPPINI.

En revanche, sur la forme, nous nous étonnons de la procédure, surtout que la CDSP est quand même amenée à statuer comme chacun le sait, sur les DSP maritimes et aériennes, qui sont souvent amenées à rencontrer quelques failles. Ce n'est pas la peine d'en rajouter et nous souhaitons donc de la prudence sur ce sujet.

Donc bien évidemment, nous voterons sur le fond de la nomination de notre collègue, mais avec quelques réserves de forme comme je viens de vous le préciser.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, j'interroge l'exécutif et le service juridique.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous m'angoissez ! Il n'y a jamais de garantie absolue en matière juridique, mais je voudrais vous rassurer, vous dire premièrement, sur la référence

à la CAO et le secrétaire général du Conseil exécutif me faisait remarquer, même si la composition de la commission d'appel d'offres ne doit pas être modifiée parce qu'elle n'est pas impactée, cela va de pair. Il faut évoquer à la fois la CAO et la CDSP.

Deuxièmement, le vote à l'urne n'est absolument pas nécessaire dans la mesure où il s'agit d'un renouvellement partiel.

Sur les deux points et l'ensemble du rapport, nous avons sécurisé au maximum, notamment à travers l'intervention de la direction des affaires juridiques et la consultation des avocats conseil de la Collectivité de Corse. Donc, s'ils m'écoutent, j'espère qu'ils ont conscience de la pression que vous leur mettez. Mais normalement, tout est absolument sécurisé.

M. Hyacinthe VANNI

M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi je ne vois pas les choses de la même manière. Il y a quelqu'un qui ne peut plus être représenté parce qu'il a d'autres fonctions. Un poste est vacant, il doit y avoir un appel à candidature. On l'acte, il n'y a qu'un candidat et on le désigne. S'il y avait deux candidats, il faudrait qu'il y ait un vote nominatif à l'urne. Là, d'entériner par anticipation un candidat et de le préempter, je pense, qu'il y a un problème de fond.

Moi je pense qu'il faut qu'on soit de manière protocolaire et que le Président de séance doit demander qui sont les candidats. Il y a une déclaration de candidats et ensuite on fait un protocole de vote adapté au nombre de candidats.

M. le Président Gilles SIMEONI

Sur la première réserve ou la première interrogation de notre collègue, je pense avoir répondu CAO, CDSP.

Sur la deuxième, faut-il un vote à l'urne ? Non. Est-ce que cela veut dire qu'il suffit d'entériner un candidat ? Non plus. De la même façon, le Conseil exécutif, et je l'ai précisé peut-être de façon suffisante, donc je complète, il n'appartient évidemment pas au Conseil exécutif, même si une référence a été faite aux modalités éventuelles de remplacement, c'est-à-dire groupe par groupe, et une personne qui est venue à la place de celui qui a quitté l'Assemblée, Laurent

MARCANGELI, il n'appartient bien évidemment pas au Conseil exécutif de s'immiscer dans un choix qui est le choix du vote de l'Assemblée.

Donc, le vote de l'Assemblée doit lui intervenir de façon formelle à travers un appel à candidature. Le recueil des candidatures et un vote, et dès lors qu'effectivement il n'y aurait qu'un seul candidat ou une seule candidate, ce vote peut se faire sans qu'il y ait recours à l'urne. Ai-je été précis, sous le contrôle, bien sûr des deux secrétaires généraux ?

M. Hyacinthe VANNI

Donc je vais faire appel à candidature. Y a-t-il des candidats ou des candidates ?

Mme Christelle COMBETTE

Angèle CHIAPPINI.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ou candidates ? Non. Donc je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Unanimité pour Angel CHIAPPINI.

Vote FAVORABLE à l'unanimité.

Donc, on peut passer au dossier suivant.

EUROPA E INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n° 305 : Dumanda di esercità a cumpetenza d'auturità di gestione regionale di u Fondu Europeu pè u sviluppu agriculu è rurale (FEADER) pè u periodu 2023-2027.

Rapport n° 305 : Demande à exercer la compétence d'autorité de gestion régionale pour la période 2023-2027 du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, Monsieur GIOVANNANGELI.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le Président.

Donc nous sommes, vous le savez, en fin de période de programmation des fonds européens, il s'agit donc de préparer la prochaine programmation et notamment la mise en œuvre du PSN pour la prochaine PAC et que, dans le cadre de cette nouvelle programmation, l'État a prévu à nouveau de confier aux régions, à leur demande, en qualité d'autorité de gestion régionale et pour toute cette période de programmation, la gestion d'un certain nombre d'aides du FEADER.

En Corse, nous avons déjà une vraie expérience en matière d'autorité de gestion parce que, vous savez, que nous gérons déjà depuis 15 ans le deuxième pilier des aides FEADER et que, de surcroît, nous avons et nous sommes la seule Collectivité de France aujourd'hui à disposer d'un organisme payeur, ce qui démontre bien aujourd'hui à la fois un savoir-faire et la compétence qui a été acquise par les services de l'ODARC plus précisément.

Donc, ce que nous avons négocié après un long processus avec l'État, c'est la reconduction de ce dispositif de gouvernance du programme existant en Corse depuis 15 ans. À la différence des autres régions de droit commun qui ne gèrent elles que les aides non surfaciques, il faut savoir que nous, nous avons obtenu la gestion de l'intégralité des aides du second pilier, y compris les aides surfaciques, MAEC, ICHN et la conversion bio. Tout ceci représente une enveloppe de 109 M€.

Donc aujourd'hui, ce qui vous est proposé, parce que c'est nécessaire dans la procédure, c'est que l'Assemblée de Corse délibère et vote cette possibilité

aujourd'hui, et dans le droit fil de ce que nous avons dit ce matin. Et pour aller un peu plus loin, il faut savoir que notre volonté dans les négociations qui sont menées avec l'État, c'est aussi d'obtenir à terme la gestion du premier pilier, parce que ça donnerait une cohérence d'ensemble aux interventions de la Collectivité de Corse et de l'ODARC notamment, en matière de soutien à la politique agricole. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci Monsieur le Président. Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité se voir préciser si ce rapport concernait bien le second pilier de la PAC et si le premier pilier restait pour sa part inchangé.

En réponse, Madame Laetitia SALINI, directrice des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés, a indiqué que la Collectivité avait sollicité la gestion des aides relevant du premier pilier, mais que seule la gestion des aides du second pilier sera assurée, notamment celles qui concernent les mesures de surfaces, les indemnités compensatoires pour handicaps naturels, (ICHN, les mesures agro-environnementales (MAE).

Elle a par ailleurs précisé que, si les régions de droit commun gèrent uniquement les mesures de modernisation, la Collectivité a pu négocier avec l'État et la Commission européenne le pilotage de l'ensemble des mesures qui étaient déjà assurées dans le cadre du dispositif en vigueur depuis 2007.

Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI a rappelé que cette gouvernance, assurée dans le cadre du second pilier de la PAC, a permis de conforter l'installation de jeunes agriculteurs. Il a insisté sur l'importance de reconduire le dispositif spécifique à la Collectivité et sur la nécessité de solliciter l'Europe et les États membres afin d'obtenir la gestion du premier pilier.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « un soffiu novu » et « Avanzemu ». Absence de « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA, non inscrite. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a rapport de la Commission européenne, Mme MOSCA.

Mme Paula MOSCA

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Madame PIERI, j'en vous prie.

Mme Marie-Anne PIERI

Monsieur le Président, ce rapport, il devait être porté à deux voix avec mon amie Chantal PEDINIELLI qui devait parler du deuxième pilier, moi, je vais aborder le premier, je vais essayer d'être sa voix, j'espère être à sa hauteur.

Donc, vous venez de le dire, dans le cadre des négociations avec l'État sur le processus d'autonomie pour la Corse, la Collectivité souhaite récupérer le premier pilier.

Alors, le premier pilier aujourd'hui, il est géré par l'État, c'est une aide directe.

Alors moi, Monsieur le Président, je vais vous poser la question, pourquoi récupérer le premier pilier ? Pour quoi faire ? Est-ce que vous connaissez le montant budgétaire du premier pilier ? Comment l'enveloppe va-t-elle être gérée ? Est-ce que vous allez modifier le mode d'attribution du premier pilier ? Aujourd'hui, on parle de chênaie ou de maquis. Envisagez-vous de redéfinir l'aide ? Est-ce que vous allez parler d'aide à la production ? Qui va exercer les contrôles ? Est-ce que c'est l'ASP où est-ce que c'est l'ODARC ? Et comment vont être exercés ces contrôles ?

Aujourd'hui dans le cadre de la PAC et du premier pilier, on est à enveloppe fermée, c'est-à-dire que nous avons 36 M€ qui sont attribués chaque année aux éleveurs. La prochaine PAC, elle envisage une enveloppe ouverte. Ne craignez-vous pas qu'il y ait une perte d'aides pour les éleveurs ?

Et je terminerai sur le principe du défaut d'apurement. Alors, qu'est-ce que c'est le défaut d'apurement ? Vous avez un éleveur qui reçoit l'aide du premier pilier, dans le cadre d'un contrôle inopiné on lui remet en cause l'aide. Aujourd'hui, c'est l'État membre, c'est-à-dire la France, qui paye à l'Europe ce défaut d'apurement. Est-ce que demain la Collectivité, en prenant le premier

pilier, pourra payer ce défaut d'apurement ? Parce que ça représente plusieurs millions d'euros quand même sur une année. C'est en gros, une centaine de dossiers d'agriculteurs.

Alors sur le deuxième pilier, Chantal vous dirait en fait qu'il faut peut-être renforcer les contrôles, parce qu'on est souvent confrontés avec des doublons et ça pénalise énormément les éleveurs.

Alors comment faire ces contrôles ? Est-ce qu'il faut aller vers un titre de propriété ? Je sais que l'Europe ne l'exige pas. Au départ du montage du dossier, est-ce qu'il ne faut pas qu'il y ait un contrôle beaucoup plus poussé sur les cadastres qui sont portés par les éleveurs, parce que vous avez des éleveurs qui perdent des aides parce que justement il y a un doublon ?

Donc, je pense qu'au niveau du deuxième pilier, dont vous avez la maîtrise, il faudrait qu'il y ait un meilleur cadrage ou du moins une reprise en main de ce cadrage.

Alors nous, aujourd'hui, notre groupe, on pense que ce rapport, il a besoin d'être porté au niveau du monde agricole et au niveau des agriculteurs, des éleveurs, pour qu'il y ait une véritable communication et un dialogue.

C'est pour ça que notre vote aujourd'hui, ce sera l'abstention au niveau de ce rapport. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur BENEDETTI après M. LUCCHINI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne vais pas aller contre l'autonomie, donc nous on votera le rapport.

Par contre, on émet nous aussi des réserves, des réserves sur les comportements ou sur la non-action. Lorsque qu'il y a eu la réforme de la PAC en 2015 et qu'il y a eu le découplage des aides entre production et subventions, on a eu une inflation très, très forte des surfaces déclarées. Pour partie, c'est lié à la nouvelle prise en compte des parcours, entre autres pour les porcins et pour l'intégration des espaces boisés qui jusque-là n'étaient pas encore reconnus comme éligibles dans les surfaces.

Mais le fait est, c'est qu'on est passé de 150 000 hectares à plus de 250 000, que la quasi-totalité des communes de montagne ont toutes leurs surfaces privées et communales déclarées en zone agricole, avec des ayants droits et qu'on a un système de redistribution généreux qui est plus à regarder sous la forme de l'aide sociale que l'aide structurelle à la revitalisation d'un système économique qui voudrait qu'on tende vers l'autonomie alimentaire ou pour partie de celle-ci.

La Collectivité de Corse qui le subdélègue à l'ODARC, a la chance d'être le seul à avoir une subdélégation, d'être organisme payeur et contrôleur, j'insiste sur le second mot, de l'ensemble des mesures financées par le FEADER, y compris des mesures surfaciques individualisées. Ce qui veut dire qu'il y a quand même la possibilité d'effectuer un contrôle sur la validité et l'opportunité des mesures.

À côté de cela, il y a l'État avec son ministère de l'Agriculture, qui fait les contrôles sur les autres surfaces aidées et sur les autres, quantum d'aides avec entre autres, les DPB, les paiements redistributifs, le paiement vert et les aides aux jeunes agriculteurs. Tout ceci pour une enveloppe fermée, effectivement, qui avait été négociée de manière hâtive en 2015, au moment où la Corse a eu un rattrapage dans un rapport...

(Brouhaha).

Mme Marie-Anne PIERI

Je ne peux pas vous permettre de dire ça...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je dis ce que je veux.

Je pense que ça a été fait de manière active parce qu'aujourd'hui on est enveloppe fermée et qu'un agriculteur qui voudrait avoir une augmentation de surface, s'il le fait en aide affectée à sa surface, il va le prendre à un autre parce que les 36 M€ ils sont à partager avec le millier d'ayants-droit qu'il y a en Corse, point ! Chacun a son opinion. Ça a été fait de manière active parce que c'était un droit naturel que la Corse devait être alignée sur la Creuse, la Lozère, la Vendée et l'Alsace et que pour essayer de l'avoir plus rapidement, on a accepté d'avoir un quantum sur la base des surfaces qui étaient déclarées à ce moment-là en 2015, soit 150 000 hectares, on est passé à 250 000. Le DPB moyen, qui aurait dû être 240 ou 250 € l'hectare et redescendu au quantum moyen de 160 ou 170, c'est la réalité.

Et dans ce cadre-là, il y a une problématique de fond, c'est la logique d'aides et la logique de production.

Il y a aujourd'hui un problème fondamental, c'est le système des bovins qui d'ailleurs est en train de péricliter naturellement parce qu'il n'y a plus de spéculation à faire dessus, parce qu'il n'y a pas de quantum de têtes de bétail pour le niveau d'aide. Par contre, on a un problème de surface. Heureusement, on atteint le plafond de verre, le plafond de verre, c'est les surfaces à déclarer en Corse. Et ces surfaces à déclarer aujourd'hui, elles ont quasiment toutes été mobilisées. Ça veut dire qu'on a le problème des réserves de fonds foncier pour des jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer, parce que les terres sont abusivement mobilisées par des déclarations indues sur des activités agricoles inexistantes, et qu'il appartient aujourd'hui à un organe politique stratégique comme la Collectivité de Corse, d'exiger un contrôle global sur la finalité des terres et sur la destination des spéculations. Car à partir du moment où on a une agriculture qui est aidée, qu'on choisit des axes stratégiques parce qu'il y a des aides, mais on doit avoir en contrepartie une obligation d'un rendement à la société de production.

Je prends un paradoxe, aujourd'hui il y a beaucoup de terres qui sont basculées en déclaration de surfaces porcines. C'est vrai qu'il y a des cochons, mais il n'y en a pas tant que ça, pourquoi on fait ça ? Parce qu'un parcours de porc, il est moins pénalisant en termes de surfaces rocheuses ou de surfaces arborées, qu'un parcours qui est destiné à de l'élevage bovin.

Maintenant, il ne faudrait pas qu'on tombe dans le paradoxe où si demain il y a l'élevage de kangourous qui était utilisé en Europe, eh bien que nous, comme on a beaucoup de maquis et que le kangourou saute facilement, on pourrait s'y mettre. Ou pareil pour le cerf.

Donc je sais, ça semble humoristique, mais la réalité aujourd'hui elle est là. On a à recentrer un problème fondamental, une vraie production, des vrais agriculteurs et une vraie logique, et à ce moment-là, celui qui doit être aidé doit être aidé au maximum. Mais malheureusement, il faut intégrer qu'il y en a qui ne doivent plus être aidés ou du moins plus au niveau où ils sont.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Jacques LUCCHINI.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Alors moi, je voudrais rappeler, surtout pour ceux qui ne sont pas initiés, qu'est-ce que le premier pilier, qu'est-ce que le deuxième pilier, parce qu'il y a beaucoup gens-là qui ne sont pas agriculteurs et qui ne savent pas ce qu'est le premier pilier, ce qu'est le deuxième pilier.

Le premier pilier, c'est ce qu'on appelle donc les DPB, c'est toute la polémique qu'il y a eu sur ces fameux contrôles de terres qui étaient déclarées avec des faux agriculteurs. C'est une déclaration qui est surfacique, c'est-à-dire qu'à un moment donné, n'importe quel agriculteur peut déclarer des surfaces sans l'autorisation du propriétaire, si demain il occupe ces surfaces avec ses animaux et si c'est prouvé.

Mais par contre, l'État a un devoir, c'est ce qu'on appelle le contrôle des structures. Et ce travail, malheureusement, il n'est pas fait par l'État, et ce n'est pas à la Collectivité de Corse à le faire. C'est-à-dire que l'État doit contrôler si ces terres sont bien utilisées, s'il y a des animaux sur ces terres-là, à quelle destination elles sont. C'est le premier problème qu'on peut avoir sur le premier pilier.

Et nous, pourquoi on demande le premier pilier ? Pour deux raisons. C'est qu'actuellement, le premier pilier, c'est une aide qui n'est pas couplée, c'est à dire demain, que vous ayez 300 000 hectares, que vous mettiez 7 porcs, ou que vous en mettiez 1 000, vous aurez exactement la même prime sur les surfaces déclarées.

Donc nous, ce qu'on veut faire, c'est revenir à ce que disait Paul-Félix, c'est au couplage des aides, c'est à dire qu'à un moment donné, mettre un taux de chargement sur les surfaces. À un moment donné, si vous avez une surface qui est déclarée, vous devez avoir tant d'animaux/hectare qui correspond à votre exploitation, c'est à dire pour un cheptel de tant de bêtes, vous pouvez avoir utilisé tant d'hectares. Or actuellement ce n'est pas fait.

Donc, le but de reprendre le premier pilier, c'est de mettre bien sûr ce couplage, couplage en 3 parties : production parce qu'à un moment donné, il faut produire aussi. Donc ça on peut le faire puisqu'on a des bêtes qui sont abattues dans les abattoirs. Et ensuite, c'est le taux de chargement, c'est à dire aller contrôler sur l'exploitation les gens qui produisent, qui ont des animaux et ceux qui n'en ont pas. Ça, c'est le premier point.

Nous, qu'est-ce qu'on a en charge aujourd'hui ? C'est le 2^{ème} pilier. Le 2^{ème} pilier, il sert à la structuration, à l'amélioration des exploitations agricoles, c'est à dire, c'est tout ce qui investissement. Demain, vous faites une fromagerie,

vous avez des clôtures à faire, vous avez du matériel à acheter, là on est sur le 2^{ème} pilier. C'est l'aide à l'installation des jeunes aussi. Donc nous, on a fait des efforts considérables. On est, je pense, la seule région sur le territoire français qui a fait autant d'efforts sur l'installation des jeunes et on a un résultat. On est la seule région actuellement à avoir plus de jeunes qui s'installent que de gens qui partent à la retraite. Donc, là c'est pareil, ce que disait Paul-Félix, c'est qu'il faut qu'il y ait un contrôle sur l'installation de ces jeunes aussi. On a mis un dispositif en place qui est récent, avec les chambres d'agriculture, avec l'ODARC pour qu'aujourd'hui, quand on installe un jeune, on ait toutes les garanties pour qu'il fasse de l'agriculture avec un cheptel conséquent. Il y a un parcours d'installation qui est sur 5 ans. Sur ces 5 années, il y a des contrôles successifs qui se font et voir à la fin, si la personne est apte à faire de l'agriculture, ou si elle doit rembourser ce qu'on appelle la DGA, c'est une aide complémentaire aux jeunes qui s'installent. On leur alloue une somme, parce qu'on sait que quand on sait ça en agriculture, il y a un délai minimum de 3 ou 4 ans et donc, les gens ont besoin d'une certaine trésorerie pour vivre, non pas pour investir sur l'installation, mais pour vivre.

Voilà. Donc ça, c'est juste pour poser un petit peu, pour expliquer le premier pilier, le deuxième pilier.

Donc nous, aujourd'hui, on a en charge le deuxième pilier. Je ne dis pas que tout est parfait, mais on essaye de s'adapter au problème qu'on subit, on a parlé du réchauffement climatique, c'est un vrai problème, de la sécheresse, c'est un vrai problème aussi. Je vais y revenir là aussi parce qu'il faut quand même en parler puisqu'on ne parle pas souvent d'agriculture, mais actuellement il y a beaucoup d'éleveurs, de vrais éleveurs qui produisent qui ont de très gros problèmes. On a augmenté l'alimentation du bétail qui a été multipliée par 2. Et aujourd'hui, si vous allez sur Facebook, sur Internet, vous avez des porcs et des bovins à vendre de partout. Les gens n'arrivent plus à alimenter les cheptels. On se retrouve avec un problème d'abatage, c'est une période où normalement on n'a pas de bovins à abattre et on se retrouve avec des bovins qui arrivent dans les abattoirs parce que les gens veulent s'en débarrasser.

Il y a donc de multiples problèmes. Mais tout est lié, que ce soit le premier pilier, le deuxième pilier. Et nous ce qu'on voudrait aussi, c'est favoriser les éleveurs qui sont à titre principal. Aujourd'hui, on se retrouve avec des éleveurs à titre secondaire et ça pose un vrai problème parce que moi, je ne vois pas demain quelqu'un qui est fonctionnaire, qui doit travailler 35 h par semaine et qui se retrouve avec un cheptel d'animaux, à moins de travailler la nuit avec une lampe frontale, je veux dire que ça devient compliqué.

Là aussi, je pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir pour aider ceux qui vraiment font leur métier, ont la passion de ce métier et veulent développer ce métier aussi.

Voilà. Donc, c'était juste pour faire un peu le point entre premier pilier et deuxième pilier et pourquoi aussi, on avait besoin demain, si on veut développer la production, favoriser les gens qui produisent et qui travaillent, il faut qu'on ait accès à ce premier pilier.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour ces éclaircissements.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je donne la parole à l'exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Madame Pieri, vous avez fait une question pour deux personnes, Nous, on va essayer de faire une réponse à deux voix avec le conseiller exécutif, président de l'ADEC, Monsieur VINCIGUERRA.

Je veux juste recentrer, deux minutes, le débat. Je pense que le sujet sur cette délibération, ce n'était pas de mesurer l'efficacité de l'exercice de notre Collectivité sur la gestion du deuxième pilier, c'était de faire la demande aujourd'hui, d'avoir la possibilité d'exercer cette compétence. Je crois que notre Collectivité de Corse, ça a été dit Paul-Félix, il est hors de questions qu'ici on remette en cause, me semble-t-il, le principe d'exercice de cette compétence. Au contraire. Après viendra le moment où on pourra débattre sur l'efficacité, l'efficience de l'exercice de cette compétence. Il est prévu d'ailleurs dans la délibération, en même temps qu'une présentation détaillée du contenu du PSN, un débat à l'Assemblée de Corse. Donc, ce moment viendra. Là, il s'agit essentiellement que l'Assemblée acte le fait que nous demandons l'exercice de cette compétence du deuxième pilier.

Après par extension, et parce que c'est dans la délibération, et naturellement je le disais dans le droit fil des débats de ce matin, nous considérons, en tout cas la majorité territoriale considère qu'il est naturel aujourd'hui, il est même essentiel, d'aller au-delà. On est dans un processus d'autonomie, si on se revendique d'une démarche d'autonomie, il est évident que l'on doit pouvoir aussi exercer cette compétence sur le deuxième pilier. Je ne vais

pas revenir sur les propos de Jean Jacques Lucchini et je vais laisser Alex qui maîtrise un peu mieux ce sujet que moi, rentrer un peu plus dans le détail. Mais on est là vraiment dans une démarche qui est avant tout politique et on ne peut pas aujourd'hui s'auto flageller en disant que nous ne sommes pas capables, que nous faisons les choses mal. Je pense qu'on fait les choses plutôt bien et on a la volonté à continuer à les faire.

M. Alex VINCIGUERRA

Mesdames, Messieurs, lorsque en 2007 je crois, la Corse a été la seule région française à obtenir, non seulement un premier plan de développement régional, mais aussi, chose très importante, la seule région à avoir un organisme payeur, organisme payeur qui est à un niveau non pas national de certification, mais européen. Aujourd'hui, il y a deux organismes payeurs en France, l'ASP pour toutes les régions de France et d'outre-mer et l'ODARC.

Lorsque nous avons obtenu cette qualification, ces questions-là se posaient : comment contrôler ? Comment régler les défauts d'apurement ? Comment payer en temps et en heure ? Comment équilibrer les budgets ? Comment faire en sorte que les agriculteurs comprennent une politique particulièrement complexe qui est celle de la PAC ? Comment vulgariser notre action, non seulement auprès des agriculteurs, mais aussi auprès des chambres d'agriculture, des groupes leaders, de tout ce qui fait le monde rural ? C'était en 2007.

La politique agricole, vous le savez, c'est une politique de long terme. Je crois que 15 ans après, notre institution a démontré, l'ODARC en particulier, la qualité de sa gestion sur le second pilier : aucun défaut d'apurement, validation chaque année de la CICC, un tampon qu'on donne aussi bien à l'ASP, à peu près 7000 employés, qu'à l'ODARC, 140 employés. Ça, c'est sur le second pilier.

Pourquoi voudriez-vous que nous ne réussissions pas sur le premier pilier ? Pourquoi, ne relèverions-nous pas ce défi qui consiste à adapter une politique agricole européenne aux réalités de la Corse ?

Aujourd'hui, c'est clair, 36 millions d'euros sur le premier pilier, à peu près 24 sur le second par an, ça fait à peu près 60 millions d'euros. Donc, 36 millions d'euros sont gérés directement par l'état central qui gère exactement de la même façon le premier pilier, à Aléria ou en Brie. C'est la même chose. C'est stupide parce que la réalité d'Aléria, elle est différente, que la réalité de Brie.

Donc, vous comprenez bien qu'adapter notre politique agricole, c'est premièrement une politique de long terme, deuxièmement, une politique globale.

On ne peut pas imaginer qu'il y ait une politique différente du premier et du second pilier. Et Troisièmement, on a une grande chance, c'est d'avoir l'expérience, d'avoir géré pendant 15 ans un second pilier.

Donc moi, je crois non seulement qu'il faut absolument récupérer la gestion de ce premier pilier, qu'il faut évidemment l'adapter aux contraintes de la production, Jean-Jacques ou Monsieur Benedetti l'ont dit, et qu'il faut arriver à avoir une cohérence qui se trouvera dans un terme moyen. Je pense qu'il faut progressivement transformer l'agriculture corse encore, faire en sorte qu'on aille vers la production et non pas vers la rente, faire en sorte que progressivement mais sûrement, on puisse assurer l'autonomie alimentaire de notre île.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, pour ces précisions.

Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Abstention du groupe « Un soffiu novu ».

Absence de Madame TERRIGHI.

Nous avons terminé les rapports, nous pouvons donc passer aux motions.

MUZIONE / MOTIONS

M. Hyacinthe VANNI

Il y avait une demande de Josepha GIACOMETTI. Je ne sais pas si elle est partie ou si elle est toujours là, pour présenter sa motion en premier puisqu'elle avait une obligation, sinon, je veux bien présenter la mienne.

Donc, je vais présenter la mienne.

Motion n° 2022/O2/025 déposée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien au peuple arménien suite aux nouvelles attaques de l'Azerbaïdjan

Très rapidement puisqu'il s'agit d'une motion qui est dans les tuyaux, j'ai envie de dire, en tout cas depuis quelques mois, c'est une motion qui n'est pas nouvelle. C'est une motion en soutien au peuple arménien, encore une fois.

Je rappelle qu'une première motion avait été déposée par Jean BIANCUCCI en 2015, une deuxième motion avait été déposée par moi-même en 2020. Aujourd'hui, une troisième motion est déposée pour soutenir ce peuple arménien et au-delà, d'être vraiment partenaires. La communauté arménienne de Corse m'a contacté en me disant qu'il serait bien aussi que la Collectivité de Corse réunisse cette communauté dans cette enceinte pour vraiment, à votre disposition bien sûr, soutenir et montrer qu'on est à leurs côtés. C'est un message que je fais passer aussi à l'exécutif.

Je vais vous faire grâce à des considérants que vous connaissez tous et je vais vous lire quand même ce qu'on va voter, la demande, encore une fois, de cette troisième motion.

« L'Assemblée de Corse dénonce l'agression azerbaïdjanaise à l'encontre de l'Arménie,

Renouvelle son soutien indéfectible au peuple arménien dans sa recherche de paix et de liberté,

Demande à l'Union européenne et à l'ensemble des états de l'ONU de poursuivre, d'élargir et d'intensifier leurs engagements dans la résolution de ce conflit dans la recherche d'une paix durable entre les deux pays.

Donc, je me tourne vers l'exécutif pour demander son avis sur cette motion.

M. Alex VINCIGUERRA

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, en ayant pris en compte la demande de la communauté arménienne de Corse.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention pour ou contre ? Il n'y en a pas.

Je mets la motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Absence de Madame TERRIGHI.

À ringrazià vi pè elli soprattuttu.

Josepha GIACOMETTI est arrivée. On va lui donner la parole pour présenter sa motion. Avete a parolla.

Motion n° 2022/E4/019 déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite : Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une motion concernant la demande d'une enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse. J'avais eu l'occasion de la présenter également dans la commission compétente.

Je vais vous faire grâce moi aussi des considérables, mais tout de même, recontextualiser cette motion puisque notre Assemblée avait eu à se prononcer sur la présence sur la terre corse de différents sites occupés par l'armée, à concurrence de plusieurs centaines d'hectares, puisqu'il s'agit de la BA 126 d'A Sulinzara Ventiseri, de la BAN d'Asprettu, du camp Raffalli de Calvi.

L'aspect géopolitique avait été évoqué dans cette Assemblée, notamment par la motion du 29 janvier 2021 portée par « Corsica libera » et adoptée à la majorité pour la démilitarisation de la base d'Aspreto et sa restitution aux autorités corses.

À cette occasion, l'Assemblée de Corse avait affirmé s'inscrire pleinement dans une philosophie de coopération méditerranéenne. Cette orientation politique se situe aux antipodes du statut de point d'appui opérationnel pour des unités combattantes où de bastions avancés de la France en Méditerranée, comme ça a été d'ailleurs réaffirmé depuis par différents ministres en visite en Corse.

Cette même motion du 29 janvier 2021 demandait par ailleurs l'ouverture de discussions entre la Collectivité de Corse et l'État quant au devenir de l'ensemble des sites militaires de Corse.

Au-delà des aspects bien sûr géopolitiques qui sont venus d'ailleurs se dégrader depuis, la motion d'aujourd'hui se porte plus particulièrement sur la question du coût des revenus induits par la présence de la base militaire, spécifiquement de la BA 126 puisque c'est une base OTAN et qu'elle rapporte, dépenses effectuées localement et résultant directement ou indirectement de la présence de la base, d'autre part, les coûts générés par celles-ci.

Une même étude avait été menée en Sardaigne il y a quelques années, il y a 25 ans, et elle avait évalué le coût. L'étude concluait à un déficit de 1,798 milliard de liras par an, soit 45 milliards de liras sur une période de 25 ans, considérant que par-delà le coût économique stricto sensu, cette étude mettait également en relief les dégâts environnementaux ainsi que les risques sanitaires corrélés à la présence militaire à La Maddalena, et qu'à cette heure, aucune étude de ce type n'a été menée en Corse malgré les multiples nuisances, de tous genres, constatées depuis des décennies. Nous demandons donc que la réalisation d'une étude indépendante.

Je précise encore, pour continuer le parallèle avec la Sardaigne qu'une motion équivalente sera défendue devant le Conseil de la région autonome de Sardaigne dans les prochaines semaines. Je le précise puisque c'est une action conjointe et au plan notamment international qui est menée dans différentes assemblées en Sardaigne très prochainement,

Nous demandons au Président du Conseil exécutif de mandater une étude scientifique indépendante, afin d'évaluer les coûts économiques, sanitaires, environnementaux de la présence d'emprise militaire sur la terre de Corse,

Demande à ce que cette démarche d'évaluation et de transparence permettent également d'identifier la valeur des sites militaires présents en Corse en termes d'actifs économiques, les revenus générés par la location des infrastructures militaires, particulièrement en ce qui concerne la BA 126 OTAN d'A Sulinzara Ventiseri,

Demande à ce que ces questions fassent l'objet, le cas échéant, de requête officielle de la Collectivité de Corse auprès du Gouvernement français,

Demande également à la Présidente de l'Assemblée de Corse la réunion du Conseil permanent Corso/Sarde afin d'opérer un suivi partagé des démarches engagées par la Collectivité de Corse et la région autonome de Sardaigne sur le sujet.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Un pour, un contre.

Oui, Madame PIERI.

Mme Marie-Anne PIERI

Chère collègue, on est élues sur le même territoire. Moi, je vais parler du côté économique que nous connaissons, de la base de Solenzara, à savoir récemment, il y a eu un article du colonel Barnabé dans Corse-Matin qui disait que concernant la base en 2021, il y avait eu 10 millions d'euros qui avaient été (inaudible).

Après, vous n'ignorez pas qu'il y a de nombreuses tâches qui sont faites à l'extérieur et qui concernent la base, notamment le blanchiment, tout ce qui concerne la nourriture.

Il y a aussi 700 familles qui vivent à l'extérieur de la base, 1 000 enfants qui sont scolarisés de 1 an au lycée. Ils participent à la vie économique de l'île, de notre territoire plus exactement. Donc, ils sont véritablement implantés sur notre territoire.

Il faut savoir aussi que les canadiens et les bombardiers d'eau stationnent régulièrement sur la base de Solenzara et cela, sans coût financier pour la région.

Il y a une logique d'assistance également de secours en mer, de secours sanitaire et de tout ce qui est également événement climatique puisqu'ils ont une station météo et que souvent, nos agriculteurs les interrogent sur la climatologie pour pouvoir planter et même nos maires des communes environnantes. Donc, il y a un véritable échange avec cette base. C'est vraiment pour moi, des apports très positifs.

Ensuite, l'été, il faut savoir que, je pense que le SIS de Corse-du-Sud peut le dire, tous les pompiers qui sont en réserve, sont sur la base de Solenzara. Le personnel de la base de Solenzara participe également au contrôle pour lutter contre l'incendie. Il y a véritablement une participation de cette base.

Au vu de l'environnement de la base, vous avez vu que la commune de Ventiseri a créé une zone d'activités avec plus de 40 lots où vous avez une aire de lavage, vous avez un supermarché, vous avez un bowling, un restaurant, un pressing. Il y a véritablement une vie économique qui s'est créée autour de la base.

Je pense que pour nous, ça devrait être plutôt un atout, c'est à dire qu'on devrait avoir des échanges avec eux parce qu'ils ont des moyens qui peuvent nous apporter.

Récemment, j'ai vu dans la presse également, le 8 novembre, il y avait en fait ce qu'ils appellent, il y avait une porte ouverte où il y avait des embauches qui étaient proposées, des contrats sur 4 ans pour des jeunes de 17 à 30 ans, des contrats de 4 ans qui peuvent être renouvelés. Donc, cette base, elle n'est pas neutre sur notre territoire.

Je terminerai par quelque chose qui me touche davantage. En 2019, j'ai failli perdre mon mari et la base de Solenzara avait mis à disposition un hélicoptère avec un médecin, un système COVID et une infirmière alors que l'hôpital de Bastia n'avait aucun moyen.

Donc, vous comprenez que pour moi, ça, déjà ça a une importance. Mais je vois aussi comment tout s'est construit autour de cette base.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Je suppose que l'intervention était contre. Donc, il reste une intervention pour : M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je pense qu'il n'y a rien de mal à demander une évaluation économique environnementale. Chacun peut y voir son espace de pensée avec ceux qui y voient une contrainte et ceux qui y voient un avantage.

Maintenant, c'est une présence ostentatoire sur plusieurs milliers d'hectares. Il y a la base de Solenzara et le champ de tir de Diana, et le champ de tir de Bonifacio, et le champ de tir de Casta. On discute de plusieurs milliers d'hectares qui sont enlevés à l'espace agricole corse, qui sont souillés par des munitions qui, à un moment donné, ont été hors normes, entre autres, des éléments radioactifs, ils ne le disent pas, mais ils l'ont toujours fait, surtout dans les années 70.

Ensuite, on doit se poser la question géopolitique, on est une île, on est tranquilles, on a une base qui aujourd'hui sert de plateforme internationale sur des missions, certains les voient comme des missions de maintien de la paix, d'autres peuvent les voir comme des missions de déstabilisation dans certaines régions du monde. Je pense entre autres à la Libye. Tout est presque parti de Solenzara. On a probablement sur cette base un site temporaire, en tout cas opérationnel sur des bombardiers stratégiques avec ogive nucléaire. Tout ceci mérite d'être connu et surtout si demain on doit discuter d'un statut d'autonomie cohérent, on doit

pouvoir connaître, comme l'a fait la région autonome des Açores avec le gouvernement portugais, le coût d'une telle présence et le prix à payer pour continuer à y rester de manière rationnelle, dans le cadre d'une logique économique.

Après, la base de Solenzara, par exemple, oui, il y a des travaux, il y a des élèves, ça crée un dynamisme économique, mais s'il n'y avait pas la base et qu'il y avait autre chose, peut-être qu'il y aurait autant d'économie. On ne sait pas. Le Corse est assez imaginaire, ce n'est pas quelque chose qui aurait pu ne pas se substituer.

Ensuite, oui, on a une belle entrée, mais ce qu'on ne dit pas, c'est que pour préserver leur mini-golf public ouvert aux civils de la base et aux familles, comme on est dans un stock militaire ultra stratégique et ultra violent en termes de risque de déflagration, on est en site Seveso 1, périmètre de sécurité à 700 mètres et pour ne pas impacter le golf qui est du côté de l'étang de Palu où là il n'y a aucune maison, le dépôt de munitions a été mis côté sud. Et c'est le seul endroit d'Europe et du monde, parce que les sites de Seveso aujourd'hui sont des sites mondiaux, où le cercle n'est pas rond. On fait un petit décroché justement pour pouvoir avoir l'entrée, mais les 700 mètres pénalisent la commune de Ventiseri qui a une grosse partie de sa zone communale qui aujourd'hui est interdite totalement à la construction à cause de ce périmètre de sécurité. Et pour ne pas l'avoir, il suffirait de mettre le dépôt là où il doit être, à l'étang de Palu.

Donc après, tout ceci, ça ne peut être qu'une enquête. Moi je vous le dis, vous pouvez me croire ou ne pas me croire, mais la réalité c'est qu'on n'est pas certains d'abord, que la base ne soit pas une nuisance environnementale très forte et un danger parce qu'on ne sait ce qu'il y a. Ils ont fait un élargissement pour les commodités aériennes, en théorie, ils ont fait un défrichage massif, une déforestation sur plusieurs dizaines d'hectares. Il y a une interdiction de survol aérien, une interdiction de longement de côte. C'est quand même des privations. Je veux dire, quand on a une contrainte derrière, il doit y avoir une compensation. Aujourd'hui, la compensation, la Collectivité de Corse ne la voit pas et il est légitime de demander une évaluation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean BIANCUCCI voulait dire un mot.

M. Jean BIANCUCCI

Je ne ferai pas de commentaires sur les considérants. Je ne ferai pas de commentaires non plus sur les arguments qui ont été développés, aussi bien par une partie de l'opposition que l'autre.

Nous, nous sommes la majorité, nous sommes donc interpellés par quoi ? Je dis bien, je laisse de côté, les considérants parce qu'on pourrait en partager certains et ne pas en partager d'autres. Mais c'est souvent le cas pour les motions.

Donc, mandater une étude scientifique, forcément, c'est à dire quelque chose d'exhaustif qui nous permette de savoir de manière précise, n'engage pas un positionnement sur l'existence ou pas de la base de Solenzara. Aujourd'hui, le débat n'est pas là parce qu'il faut repositionner les choses pour ceux qui craignent que demain il ne puisse y avoir, par un raisonnement plus élargi, une remise en cause.

Moi, je pense qu'il faut prendre les choses là où elles sont et là où elles sont, c'est une étude qui nous permette de savoir, mais il y a bien d'autres domaines, dans lesquels on pourrait engager des études sur des parties de territoire, je pense à Aspretto, bref, on pourrait élargir la chose. Mais on ne peut pas être contre une étude.

Et ensuite, l'étude elle-même, bien entendu, elle est soumise à un cahier des charges, il y a un cahier des charges, mais d'abord il faut décider de savoir si on fait ou pas l'étude.

Pour notre part, je pense qu'il n'y a rien à craindre de ce côté-là si on engage une étude dans ce domaine-là, je ne vois pas vraiment le problème. Et puis chacun, gardant par ailleurs, ses propres considérations, y compris sur ce que vous avez dit et dont on peut comprendre à la fois l'intelligence, mais aussi la proximité que vous pouvez avoir, y compris par votre expérience personnelle.

Moi, je crois qu'on peut le faire, qu'il faut le faire. Il y a sans doute à réfléchir de manière un peu plus précise après avoir pris la décision sur un cahier des charges qui, sans remettre en cause le futur et la destinée de la base, parce que sinon à ce moment-là, on engage un débat général où on risque d'avoir des positions différenciées. Je ne parle pas de nous, mais je parle d'autres parce qu'il faut respecter aussi la diversité des opinions.

Ensuite, est ce qu'on doit engager de la même manière avec la Sardaigne ? Je n'en suis pas persuadé pour une chose, c'est qu'il faudrait par ailleurs à ce moment-là avoir des relations un peu plus entretenues avec la

Sardaigne. Mais je crois que des initiatives ont été prises, notamment par le Président de l'exécutif, il y a 2 ans et que les choses n'ont pas trop avancé. Mais on pourrait prendre en compte cette dimension-là.

Donc la commission des finances, elle-même, a donné un avis favorable, donc nous, nous y sommes favorables.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien donc je peux redonner la parole à ceux qui sont pour, dans un souci d'équilibre et d'équité. Merci de votre bienveillance. Je donne la parole à l'exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je la mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? « Un soffiu novu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

La motion est ADOPTÉE.

Absence de Madame Charlotte TERRIGHI.

On peut passer à la motion suivante qui est présentée par Monsieur Jean-Paul Panzani. Avete a parolla.

Motion n° 2022/O2/027 déposée par M. Jean-Paul PANZANI pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien à la procédure d'expropriation entamée par le Conservatoire du Littoral sur le site de Roccapina

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Président.

D'abord, en préambule, je voudrais dire, vous savez comme d'autres certainement, que cette motion a été décalée, elle n'est pas passée à l'avant dernière session. Donc, je voudrais un peu recontextualiser le cadre de la motion que présente « Fà populu inseme » sur la l'esprit de la motion et l'objectif. Le fait qu'on l'ait décalée nous met en miroir avec le débat qu'on a eu hier sur le rapport qui a été présenté par la conseillère exécutive sur les aides au patrimoine, puisque vous verrez qu'il y a une continuité dans cette motion avec le débat riche qui a eu lieu hier. Je retiens une formule d'ailleurs, puisqu'on est sur un patrimoine important, je retiens une formule riche de Jean BIANCUCCI qui dit que « le patrimoine, c'est un fil qui nous relie tous dans l'histoire de notre pays ».

La motion, vous avez compris qu'elle traduit notre volonté commune de préservation du patrimoine sur un site quand même emblématique, puisque le lion de Roccapina et la tour génoise qui est autour du lion, pas sur le lion, sur le lion, c'est une couronne qui est autour du lion, sont dans un site sensible, qui part de Tizzano, qui passe par Tradicetu, par Murtoli, Monaccia et Cagna. Je limite à ce périmètre.

Un périmètre sensible parce que ce sont des sites naturels d'une beauté extraordinaire et deuxièmement, un périmètre sensible parce qu'ils sont soumis à une pression touristique très forte sur la fréquentation et sur la spéculation.

Le site est divisé en deux parcelles : l'une se trouve sur la tour et l'autre autour du lion. Notamment en ce qui concerne la tour, il y a des problèmes de sécurité qui se posent. Un effondrement de la tour n'est pas à exclure. Se posent également des problèmes de sécurité car le site est fréquenté par beaucoup de visiteurs.

Quant à la couronne que j'évoquais tout à l'heure, c'est le fortin, on l'appelle le fortin, il est aussi en très mauvais état et nécessite des travaux de rénovation.

Quand nous avons déposé cette motion, nous étions dans le cadre ou une société privée italienne Bubika est devenue propriétaire des lieux dans les

années 70, faisant ainsi tomber Roccapina et ses plus beaux atouts dans le giron privé.

Il y a eu un imbroglio juridique entre cette société et le conservatoire du littoral, vous voyez donc que les ramifications sont importantes, qui souhaite acquérir le site et la procédure dure depuis 10 ans.

Le refus initial de la vente a entraîné une procédure d'expropriation et c'est là, c'est le deuxième élément qui rentre dans la contextualisation de cette motion, c'est que la justice entre le report de la motion et aujourd'hui, a décidé que le propriétaire légitime de ce lieu est effectivement le conservatoire du littoral.

Actuellement, il y a une transaction qui peut s'avérer longue entre la justice et le conservatoire du littoral pour fixer le prix de cette session, avec tout ce qui peut se passer autour d'éléments spéculatifs.

Donc nous, nous souhaitons qu'évidemment, le lion de Roccapina, sa tour rentrent et reviennent dans le giron du patrimoine corse. Ça veut dire que c'est une réappropriation de notre patrimoine national. Nous ne voulons plus de dépossession. C'est une question importante qui a été évoquée hier, c'est pour cela que je dis qu'il y a une continuité. C'est une motion qui est ciblée sur cet exemple de Roccapina pour les questions juridiques que je viens d'évoquer, mais également qui se déporte, qui a un spectre beaucoup plus large puisque c'est tout le patrimoine de notre pays qui est concerné par ces questions de ces monuments emblématiques, surtout que le la tour est un monument classé, j'ai oublié de le dire.

Je vais vous épargner les considérants. Je vais aller directement aux conclusions de la motion. Mais avant je voudrais vous dire una sprissione chì si dici in Sartè « l'omu di Cagna guarda a muntagna, u lionu di Roccapina veggjant' à a marina ». Avà tocca à no à vighjà annantu à u lionu.

« L'Assemblée de Corse,

Réaffirme son attachement à la maîtrise foncière publique, notamment en matière environnementale et patrimoniale,

Soutient la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique engagée par le conservatoire du littoral,

Demande au Président du Conseil exécutif de Corse d'entamer des discussions avec le conservatoire du littoral afin que la Collectivité de Corse

puisse participer pleinement à la mise en sécurité, la restauration et la gestion de la tour et du lion de Roccapina, une fois la procédure terminée,

Réaffirme que ces terres ont vocation à terme à réintégrer le domaine public de la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple Corse,

Demande au Président du Conseil exécutif de Corse, la mise en place d'un état des lieux juridique et patrimonial relatif à l'ensemble des tours classées de Corse ».

Voilà la motion que vous propose le groupe « Fà populu in seme ».

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre. Il n'y en a pas.

L'exécutif ? Favorable.

Donc, je mets la motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Absence de : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

On peut passer à la motion suivante qui est déposée par le groupe « Un soffiu novu ».

**Motion n° 2022/O2/028 déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » :
maintien du peloton du PGHM à Corte**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, rapidement.

Je disais ce matin que les prestations du PGHM sont connues à l'échelle internationale. Vous connaissez tous leurs activités et les vertus de ce groupe d'élites qui sont basés et localisés à Corte.

Comme toute restructuration, il y a, non pas des rumeurs, mais des pistes de travail qui les conduiraient à être basés sur Borgo, ce qui n'est pas sans inquiéter les familles et la communauté cortenaise, en tout cas une grande partie de la communauté cortenaise qui est très attachée au groupement d'élites que représente le PGHM et à leur famille.

Je vous passe à la fois, les considérants et le corps du texte qui, en synthèse et pour faire vite à cette heure, affirme le soutien aux membres du PGHM, à leur famille et demande à toutes les autorités compétentes qui vont décider de leur avenir, le maintien du peloton de Haute-Corse à Corte.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le PGHM, je retiens que leur enseigne, c'est deux piolets.

Ce sont effectivement des troupes d'élites, des vrais montagnards qui sont en Corse depuis longtemps, qu'ils ont été repositionnés à Ajaccio, il y a une dizaine d'années je crois, pour qu'il y ait la logique entre les moyens aériens, avec la base aérienne, gendarmerie avec leur hélicoptère Choucas qui est basé à Ajaccio, ils ont donc déplacé, ils ont fait moitié-moitié.

Aujourd'hui, sortir l'équipe de Corte, ça veut dire que les interventions hélicoptérées ne vont se faire que d'Ajaccio avec un départ exclusivement avec les équipes de secours en montagne, basées à Ajaccio et les équipes de Bastia, s'il fallait qu'elles interviennent, devraient dépendre à ce moment-là de l'hélicoptère de la sécurité civile. C'est un problème de fond. En général, ce sont des équipes opérationnelles qui sont hélicoptérées. Il y a un rapport aujourd'hui de la chambre régionale des comptes sur les moyens aériens de la sécurité civile qui met en

demeure le ministre de l'Intérieur, ça date du 3 octobre 2022, c'est récent, d'avoir un plan de renouvellement de la flotte parce que globalement en Corse, on a aujourd'hui un problème de moyens aériens. Les 2 hélicoptères sécurité civile sont très vieux, celui de la gendarmerie, je ne sais pas et il n'y a pas d'hélicoptère SMUR, ce qui fait qu'on a aujourd'hui un problème d'intervention, un problème de rapidité et un problème de compétence.

Moi, par contre, je vais vous surprendre, je vais voter votre motion. Le soutien aux familles, je ne vois pas ce que ça vient faire. Un militaire de gendarmerie, c'est un nomade, tous les 2 ou 3 ans, il change d'endroit. Ce n'est pas le pire d'aller de Corte à Borgo.

Par contre, qu'on ait cette équipe d'élites qui reste près de la montagne, c'est quelque chose de fondamental. La logique, ça serait que la totalité du PGHM remonte à Corte avec un hélicoptère de haute montagne dédié et dans les 4 nouveaux hélicoptères que va récupérer la sécurité civile qui vont arriver là récemment parce qu'ils sont en commande, qu'il y en ait un affecté à la Corse spécifiquement, que l'on ait ensuite un redéploiement sur les autres moyens aériens. Ça fait partie des choses qui seraient logiques.

Quand on fait du secours en montagne, on part de la montagne, on ne part pas d'Ajaccio et encore moins de Bastia lorsqu'il n'y a pas d'hélicoptère à Bastia.

Donc tout ceci, ce sont des cohérences je pense, de repositionnement militaire. Par contre, je pense que les militaires doivent nous écouter, je considère ces hommes comme des sauveteurs et pas comme des militaires, qu'on ne leur fasse pas faire de temps en temps des tâches subalternes de contrôle routier.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Moi, je voudrais dire 2 mots, si vous permettez, parce que je pense qu'il faut s'organiser autour des moyens de secours. Il n'y a pas que le PGHM qui est impacté, il y a les 2 services d'incendie et de secours qui font du secours en montagne avec une organisation aujourd'hui qui est établie.

Donc, voter une motion ici sans avoir pris l'avis des professionnels de la montagne, des services d'incendie et de secours, je pense que c'est un peu précipité. Alors je le mets au débat, est-ce qu'on ne pourrait pas la reporter et prendre le temps d'étudier vraiment le système opérationnel. Vous savez que c'est une semaine, le SIS, une semaine le PGHM ; quand le PGHM est en garde, c'est

le GRIMP, c'est toute une organisation autour du PGHM. Il ne s'agit pas de dire on vote le soutien au PGHM à Corte pour régler tous les problèmes. C'est une organisation très complexe aujourd'hui des montagnards.

Je rejoins mon collègue et ami Paul-Félix, ce sont des montagnards avant tout, ce sont des gens qui connaissent bien la montagne, mais qui connaît mieux la montagne que les pompiers du SIS montagnards et que des gens qui font de la montagne du matin au soir. Donc, c'est toute une organisation à repenser et à réfléchir, à mon avis.

Donc, je n'y suis pas opposé, mais je ne suis pas à ce stade non plus... Enfin, je pose le débat parce que ça demande réflexion. Est-ce qu'il ne vaudrait mieux pas qu'on en discute dans des commissions, qu'on prenne le temps, je me tourne vers l'exécutif aussi, plutôt que de voter à la hâte une motion comme ça qui pourrait déstabiliser un certain nombre de choses.

J'ouvre un peu le débat parce que ça mérite réflexion.

M. Jean BIANCUCCI

La proposition qui est faite par Hyacinthe VANNI, c'est une proposition qui permettrait d'intégrer des réflexions. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'être pour ou contre le PGHM, il ne s'agit même pas de poser le problème en ces termes. Si j'ai bien compris, c'est le maintien du PGHM à Corte, c'est ça ?

Après, les considérants, il y a des considérants, on vous le dit, qu'on ne partage pas du tout, mais pas du tout. Il ne s'agit pas de nuance, il faut le dire, parce qu'il faut être honnête.

On a une session sous peu, on a une session dans 3 semaines. Est-ce qu'on ne pourrait pas, enfin, on vous demande si vous pouvez être d'accord là-dessus, on reporte à la prochaine session. Entre-temps, bien entendu, on voit s'il y a des éléments complémentaires qui nous permettent d'aller vers la proposition que vous faites.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, j'entends à la fois les gènes qui se manifestent, et autour des familles, et autour des considérants, et autour de la globalité de la réflexion.

Moi, je ramenait ça à des choses beaucoup plus pragmatiques, à des problèmes de calendrier et à des problèmes temporels. Le temps court, le processus décisionnel est déjà très amorcé.

Moi, ça me paraît très claire, il y a un ministre de l'Intérieur qui arrive dans quelques jours et de notre point de vue, il serait bien que ce texte soit voté, si c'est possible à l'unanimité, en tout cas soit voté de façon à ce que ce texte, pour autant qu'il puisse contribuer à la décision finale, puisse être contributif d'une solidarité autour du PGHM, ce qui n'interdit en rien, qu'on nous livre que le corps du texte et pas les considérants, et ce qui n'interdit en rien qu'on se pose la question mais qu'on ne va pas régler sous quinzaine, de l'organisation des services de secours en montagne, de façon générale.

Donc, pour faire simple, nous souhaitons à cette heure que le texte soit maintenu et mis au vote.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Monsieur le Président, pour l'exécutif, ce que nous proposons, nous, en l'état, c'est éventuellement que l'on puisse faire une suspension de de séance et travailler à un amendement de cette motion, en y intégrant, bien sûr les remarques qui ont été faites par Hyacinthe VANNI concernant l'élargissement à tous les professionnels de la montagne. Je pense que ça peut être une voie de solution qui nous permettrait de voter dans la foulée cette motion.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Par contre, il n'y a pas besoin d'une suspension de séance, on peut trouver la phrase en direct s'il ne s'agit que de ça, parce que là, à cette heure tardive, emu duie ore di strada da quì à pocu. Je pense que ce n'est pas le texte qui va changer, ni la vie du PGHM, ni l'organisation des services de secours, ni faire trembler les colonnes du temple du ministère de l'Intérieur. Donc, on rajoute la phrase que peut suggérer l'exécutif autour de l'élargissement de la problématique, si vous en êtes d'accord, sur l'organisation des secours, ça ne pose pas de problème et on met aux voix, si vous êtes d'accord. La question à ce stade, c'est : est-ce qu'on peut éviter une suspension de séance ?

M. Hyacinthe VANNI

Pour connaître la problématique, aujourd'hui, je vous dis, on ne peut pas à l'heure actuelle, dire, « on maintient le PGHM à Corte » sans avoir pris l'avis des montagnards, des professionnels de la montagne de chez nous, c'est à dire que là, les SIS 2B les SIS 2A, c'est nous, on ne peut pas dire « nous, on va mettre quelqu'un d'autre que nos montagnards à Corte, comme ça sans en avoir discuté ». Ce n'est pas possible, je vous le dis.

Pourquoi on n'a pas pris le soin d'en discuter avec les SIS 2A et les SIS 2B, c'est nos montagnards, c'est nous, et nous, on voudrait introduire aujourd'hui le fait de sanctuariser le PGHM à la place de ... Je pense qu'à l'heure où on parle, ce n'est pas possible. Je le dis très clairement.

Maintenant, on peut la passer le mois prochain, on prend l'avis des montagnards, des professionnels de la montagne du SIS 2B et du SIS 2A, on les additionne en commission, on trouve un point d'équilibre. Mais à l'heure où on parle, on ne peut pas voter une motion en l'état.

M. Xavier LUCIANI

Je dégonfle le ballon là, je pense que c'est uniquement un vote de principe. On en a discuté avec Paul-Félix et j'écoutais ce que disait Jean-Martin, je crois qu'on n'est pas là pour sacraliser en attendant de marquer un principe avec bien sûr derrière, et j'adhère complètement à ton discours, l'évolution qu'il y aura. On n'est pas ici pour parler d'un dispositif qui peut être mettre 6 mois à se mettre en place. On est en train de dire « voilà, il y a un PGHM qui est depuis des années à Corte », sinon, ne pas le voter, ça voudrait dire qu'à la limite, on pourrait penser qu'on est même contre le fait qu'ils y soient.

Le principe, on le maintient et après on discute, mais il n'y a pas d'engagement à vitam aeternam, sinon ça va être encore plus confus si on refuse à mon avis, ça va être mal lu.

M. Hyacinthe VANNI

Je demande une suspension de séance de 5 minutes.

La séance est suspendue à 18 h 33 et reprise à 18 h 45.

M. Hyacinthe VANNI

Merci de regagner vos places, nous allons reprendre.

Suite à la suspension de séance, nous vous proposons un amendement commun, si vous en êtes d'accord, j'en fais lecture.

Remplacer le 2^{ème} alinéa par :

DEMANDE aux autorités compétentes le maintien de l'organisation actuelle des secours en montagne coordonnée entre le PGHM et les services d'incendie et de secours (SIS).

Le reste inchangé.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets la motion ainsi amendée aux voix. Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Absence de : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Nous passons à la motion suivante.

Motion n° 2022/O2/023 déposée par le groupe « Core in Fronte » relative aux meublés de tourisme.

Mme Véronique PIETRI

Piuttostu chì una lettura di u testu di a muzioni, vi faraghju una presentazioni di a situazioni in stu duminiu, è di i raghjò di sta muzioni, scritta à u mesi di sittembri, dopu à a nostra azzioni di tarrenu in a cità d'Aiacciu è rimissa dipoi.

Cette activité ne date pas d'hier, mais elle s'est démesurément accrue au travers d'un parc constitué de maisons achetées ou construites et surtout par beaucoup de personnes et groupes constitués, extérieurs à la Corse.

Cette activité s'est particulièrement développée avec :

- la croissance exponentielle des résidences secondaires, on parle d'une croissance de 59 % ces 20 dernières années.

- l'émergence de plateformes internet de location du type Airbnb, VRBO, Le bon coin, qui ont permis une amplification sans précédent des capacités de commercialisation.

- l'apparition d'un nouveau type de loueur, multi-investisseur, multipropriétaire, un gestionnaire plus professionnel.

Sans régulation aucune et faisant l'objet de toutes les dérives spéculatives, cette activité est anthropophage, en captant toutes nos ressources pour se développer à notre détriment, et participe fortement à mettre dehors les corses du marché du logement, les jeunes, moins jeunes, les familles... par la raréfaction de disponibilité de logements à un tarif normal ou modéré.

Cette activité a un impact insupportable pour l'économie et le peuple corses :

- C'est une cause majeure de l'éviction des Corses du marché du logement. Les meublés touristiques ont absorbé au moins 12 % du parc de logements et représentent l'équivalent de 63 % du parc locatif privé.

- Ce phénomène déstabilise l'économie touristique. Les professionnels du secteur misaient sur une montée en gamme après la crise du COVID, mais l'offre étant devenue pléthorique cette fréquentation supplémentaire a été absorbée. En 2021, les meublés représentaient 63 000 chambres, soit l'équivalent de 2 200 hôtels, pour 427 véritables hôtels classés.

- Ces nouveaux loueurs constituent une activité de type paracommercialisme qui touche 80 % des locations touristiques en Corse. C'est un écosystème frauduleux auquel se rajoute d'autres activités induites du type conciergerie, qui gèrent des dizaines de propriétés sans aucun salarié déclaré.

- D'autres activités sont générées : le linge, ménage, cuisine, là aussi sans règlement aucun, qui en font une offre en concurrence frontale avec les hébergements professionnels.

- Il s'agit d'une concurrence déloyale même au niveau du tarif, très compétitif par l'absence de charges, de normes, de fiscalités et de prélèvement sociaux.

Entre 2021 et 2022, seuls 16 % des meublés actifs sur les 2 principales plateformes de location ont un arrêté de classement.

- D'un autre côté, il y a un manque à gagner au niveau de la taxe de séjour et autres taxes qui échappent aux communes directement et aux finances des collectivités locales... sans parler des possibilités d'optimisation fiscales qui rendent les acquisitions encore plus abordables et profitables.

- Il s'agit d'une des principales sources du financement des résidences secondaires.

Au moins 40 % de ces loueurs sur les plateformes Airbnb sont non-résidents, détachés de la vie économique corse. Ils sont sans doute majoritaires puisque beaucoup ne se déclarent pas sur les plateformes.

Ce locatif saisonnier spéculatif est sous la coupe de multipropriétaires investisseurs, que l'on retrouve sur les marchés français, européens et mondiaux et qui captent un tiers des revenus perçus en Corse.

On peut parler d'évasion massive de la valeur ajoutée (127 M€ à minima par les non-résidents en 2021), au détriment de notre économie.

Cela s'inscrit dans un tout-tourisme dévastateur qui participe à tuer la Corse. On peut parler de surtourisme non-contributeur et non-maîtrisé, responsable d'un accroissement de la pollution, de la surfréquentation, de la saturation de nos infrastructures (transports, eau, énergie, déchets...) sans véritables revenus générés.

On parle de baisse en gamme qui se traduit par la baisse de 11 % de la dépense touristique sur place entre 2017 et 2021.

Il faut une réelle prise de conscience de tout cela et ne plus raisonner avec un chiffre brut d'« arrivées » au détriment de la valeur ajoutée réellement produite. Il est donc urgent de réguler cette activité, les chiffres donnent le tournis...

Depuis 2014, la location touristique meublée a été encadrée par des textes dans le Code du tourisme, le Code de la construction et de l'habitat, etc.

Mais en Corse, toutes ces réglementations ne sont pas perceptibles. Ce cadre légal et réglementaire est une sorte de boîte à outils que l'on peut mettre en place et adapter, mais pour l'instant les collectivités locales ne s'en sont pas emparées.

Une nouvelle réglementation est sur le point d'être mise en place au niveau de l'Europe devant l'importance du phénomène et devant le refus de déclarer leurs données et les obstructions juridiques des plateformes. Il s'agit donc d'un outil supplémentaire.

La Corse est l'endroit proportionnellement le plus touché et nous devons agir. Il faut d'ailleurs saluer le travail des villes de Bastia ou d'Aiacciu, ou d'intercommunalités comme celle du Cap qui ont déjà mis en place des mesures.

Les initiatives doivent venir de nous, par une forte et audacieuse politique de régulation, avec d'emblée une protection législative pour les résidences principales, une territorialisation des compétences de régulation du meublé, avec la mise place d'un document de contractualisation entre la CDC et les communes ou EPCI, ce qui permettrait d'instituer le permis de louer existant dans certaines agglomérations mais, pour l'instant, seulement pour les logements insalubres ; et enfin, mettre en place une fiscalité adaptée qui promeut la location à l'année ou la location de logements vides sans qu'elle soit un obstacle à la location de nos gîtes ruraux.

C'est tout ce que demande cette motion et je tiens aussi à préciser qu'il ne s'agit pas ici, d'amalgamer les loueurs que nous connaissons en Corse, qui sont de petites exploitations qui ne sont pas de nature spéculative, avec ce système de dépossession de ces investisseurs étrangers à la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc un pour, un contre au moins.

Le rapport de la commission, M. COLONNA, vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président, mais si vous permettez, je laisse intervenir Christelle COMBETTE et après je ferai une intervention où il y a une demande...

Il y a un amendement qui est déposé, donc à la demande générale, je vais lire les 15 pages du rapport, c'est ça Monsieur le Président ? Vous êtes sûr ?... Nadine, un peu d'humour ! Un peu d'humour !

Simplement pour dire que la commission des compétences législatives et réglementaire avait été saisie suite au report de cette motion, qu'on a fait un travail, un premier travail qui était tout à fait satisfaisant, où la conseillère territoriale est venue présenter la motion du groupe Core in Fronte.

Moi, je vous invite à prendre connaissance du rapport de commission qui est disponible sur Nomade parce qu'il est assez conséquent et il traduit aussi, l'épaisseur, la qualité de nos échanges.

On est parti collectivement, pour ceux qui étaient présents, d'un principe, c'était qu'il fallait absolument traiter ce problème. Donc ça, c'était un principe partagé collectivement. Mais on a aussi dit aussitôt que ce problème ne pouvait pas, ou sa résolution en tout cas, se satisfaire d'une simple motion, qu'il fallait absolument baliser le terrain, trouver un *modus operandi* qui soit satisfaisant d'un point de vue juridique. Et on a aussi rappelé le travail important qui avait été effectué.

Alors Madame la Présidente MAUPERTUIS n'est pas là, mais je parle sous le contrôle de la présidente qui lui a succédé, Angèle BASTIANI. On a rappelé le travail important qui avait été fourni par l'ATC, l'Agence du tourisme de la Corse.

On a aussi rappelé le travail qui a été fourni d'un point de vue parlementaire et notamment par le député Jean-Félix ACQUAVIVA, à travers le dépôt d'amendements ou le dépôt d'une loi qui a été adoptée en première lecture et qui traitait de l'ensemble de ces problématiques.

Alors, bien évidemment. Il ne s'agit pas ici de dire que ni le travail de l'ATC, ni celui du Député ACQUAVIVA ne règlent l'ensemble de la problématique, mais au moins ils ont posé un certain nombre de bases sur lesquelles il faut continuer et c'est l'objet de l'amendement.

Nous avons été tous d'accord pour dire qu'il fallait absolument enclencher un travail à court terme qui nous permette de dégager des solutions à moyen et à long termes, et qu'on ne pouvait pas juste se satisfaire du vote de cette motion. Et la conseillère territoriale qui présentait la motion en a tout à fait convenu.

Donc, nous demandons à travers l'amendement qui vous a été soumis et qui a reçu un avis favorable de l'ensemble des commissaires présents, la suppression d'un alinéa qui ne nous semblait pas à propos par rapport à ce que je viens de dire, et la saisine des commissions compétentes et de l'Exécutif à travers son président et les exécutifs concernés pour engager cette réflexion et qu'on puisse éventuellement revenir devant l'Assemblée avec un rapport finalisé qui permette de dégager de manière pérenne des solutions pour amoindrir et régler ce problème.

Voilà, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour cette synthèse.

Donc Christelle COMBETTE, vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

Nous, nous ne pouvons que nous satisfaire de l'ouverture d'un tel débat dans cet hémicycle puisque la Collectivité de Corse doit elle aussi prendre ses responsabilités dans l'intérêt général et partagé de l'île.

Et puis je suis aussi satisfaite, puisque vous l'avez rappelé, Cher collègue, dans le cadre de mon mandat municipal, j'ai fait voter une délibération en avril 2021. Donc, Monsieur COLONNA, il n'y a pas que le Député ACQUAVIVA qui s'intéresse à ce sujet, puisque j'ai été la première commune de Corse à avoir délibéré sur le sujet.

Donc, nous sommes aussi très sensibles à ce phénomène qui, effectivement, comme il a été dit, est un phénomène que nous devons réguler.

Pour parler du fond de la motion, le constat de l'attractivité des zones littorales, bien évidemment, n'est plus à démontrer et la Corse n'échappe évidemment pas à la règle, et est un terrain d'accueil prisé pour ce type d'hébergement.

Alors, dans une étude d'impact que nous, nous avons commandée, et qui nous a été transmise la semaine dernière, donc je n'ai pas encore les moyens de vous donner l'étude et les résultats complets, mais j'ai une réunion la semaine prochaine, donc je mettrai à la disposition de chacun le retour de cette étude puisque c'est la banque des territoires qui nous l'a réalisée pour le compte de la commune d'Ajaccio, il est établi que 37 nuitées par jour en Corse-du-Sud, 20 nuitées en Haute-Corse, contre 4 nuitées au niveau national. Donc vous voyez que, effectivement, la Corse est très prisée pour ce type d'hébergement.

Donc, nous souscrivons bien sûr au constat qui est établi dans cette motion d'une manière générale. En revanche, nous émettons tout de même des réserves sur les chiffres qui sont avancés, s'agissant notamment de la typologie des propriétaires et de l'emploi qu'ils font de leurs revenus, au profit ou non de notre île.

Alors, il faut donc faire attention aux idées reçues et à l'utilisation des chiffres et en faire des généralités. Selon nous, c'est quand même important de modérer un petit peu les chiffres qui sont annoncés. En fait, derrière ces types de logements, vous l'avez rapidement rappelé, il y a quand même une majorité de

particuliers, résidents locaux, pour qui cette offre permet un revenu supplémentaire en louant occasionnellement leur résidence principale dans une limite de 120 jours tolérée par la loi.

Dans une région aux salaires moyens modestes, cette pratique n'est pas négligeable pour les loueurs. Donc les revenus locatifs qui permettent aux foyers une rénovation, le règlement d'une facture, le paiement de loisirs, c'est une fiscalité qui entre et qui reste sur notre territoire.

C'est donc, on le voit bien, un sujet sensible qu'il faut aborder très objectivement sur la base d'éléments tangibles, avec une régulation, oui, nous sommes tous d'accord apparemment, mais une régulation admise par tous les publics concernés qui soient justes et équitables aux plans commercial, fiscal, sociétal et économique.

Il nous semble donc que la Collectivité de Corse doit prendre ses responsabilités et accompagner les municipalités, les intercos qui justement décident d'intervenir dans ce domaine : par exemple, l'application d'une fiscalité régionale concertée avec les territoires, qui sont concernés bien évidemment, et dont les clés de répartition ne serviraient pas que les recettes de la région, mais également celles des villes et des EPCI confrontées à ce problème.

Pour cela, selon nous, il est indispensable de diligenter une étude pour la mise en place de mesures adaptées à notre territoire et, je me répète, admise par le plus grand nombre des publics concernés.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, qui veut défendre ? Un pour ? M. le Président de la Commission.

M. Romain COLONNA

Vous l'avez compris, c'est implicite dans ma synthèse que nous appuyons la motion qui est proposée.

Si vous le voulez bien cette fois-ci, Monsieur le Président, sous votre autorité, que je lise l'amendement, comme ça on passe à l'amendement. Et j'ajouterai, dommage qu'aucun membre de droite ne soit venu à la commission, sinon nous aurions pu travailler davantage que cela n'a été fait dans cet hémicycle, mais ça sera partie remise.

Donc, la commission a adopté l'amendement suivant :

Supprimer dans le 1^{er} considérant le 7^{ème} alinéa, ajouter dans le dispositif un 4^{ème} alinéa tel que suit : « demande à ses commissions compétentes, ainsi qu'au Conseil exécutif et à son président d'identifier dans les meilleurs délais, d'une part les solutions applicables à droit constant et d'autre part, les nécessaires évolutions constitutionnelles, législatives et réglementaires permettant de réguler ce phénomène ».

Avis favorable à l'unanimité des présents sur la motion ainsi amendée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je pense que la personne qui porte la motion est d'accord pour l'amendement. Très bien.

L'Exécutif ?

Mme Angèle BASTIANI

Avant de me prononcer au nom de l'Exécutif, je voudrais quand même apporter quelques précisions, parce que l'alinéa qui a été supprimé, le 7^{ème} alinéa, c'était l'alinéa qui disait que la Collectivité de Corse n'avait pas travaillé depuis tout ce temps sur les meublés de tourisme, et je ne peux pas donner un avis favorable à cette motion sans donner quelques explications.

Oui, nous prenons nos responsabilités. La Collectivité de Corse prend ses responsabilités, et notamment l'Agence du tourisme de la Corse, puisque la question des meublés de tourisme constitue une de nos préoccupations majeures.

Donc évidemment, je fais juste un petit topo pour montrer que le problème des meublés de tourisme n'est pas que le problème de certains. On en est tous conscients. Avec l'essor des plateformes collaboratives d'hébergement, et qui sont encouragées par ce développement du numérique, on assiste à une recrudescence, évidemment, du nombre de logements offerts à la location en ligne et notamment de la location saisonnière.

Bien sûr que nous constatons que cette économie qui repose sur le principe de la mise en relation de particulier à particulier, est devenue un phénomène de société suscitant nombre de réactions de toutes parts. On le voit aujourd'hui dans cet hémicycle, comme dans beaucoup d'autres villes dans le monde, bien évidemment, puisque la location de meublés de tourisme a connu

aussi en Corse ces dernières années, un très fort développement, puisqu'environ 31 200 logements entiers ont été actifs en 2021 sur le territoire corse.

Alors, d'un côté, ces plateformes de réservation permettent aux touristes, évidemment, de vivre de nouvelles expériences de visite au plus près des habitants, sûrement. Elles procurent également un revenu complémentaire, vous l'avez souligné, pour les loueurs, et représentent une offre alternative à une offre d'hébergement déjà existante. Mais d'un autre côté, elles sembleraient, et c'est le cas sûrement, créer également des tensions parmi les acteurs du secteur touristique, puisqu'il y a une concurrence de l'hôtellerie, on assiste à de la tourmophobie, et on voit aussi ces tensions au sein de la société civile et notamment la spéculation, l'augmentation des prix des loyers, les difficultés d'accès à la propriété, la pénurie de logements à la location, etc., etc.

Face à ces enjeux touristiques, économiques et sociétaux, la question de la mesure de ce phénomène, évidemment, elle est devenue primordiale. Et évidemment, l'Agence du tourisme de la Corse y travaille depuis très longtemps, et évidemment, la Collectivité de Corse y travaille.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons un observatoire à l'ATC et pour ceux qui sont intéressés évidemment par ce phénomène de la question des meublés de tourisme, nous sortons des cahiers du tourisme tous les mois, qui sont téléchargeables, notre centre de ressources qui étudie ce phénomène de manière très précise.

Donc ça constitue sans doute le travail le plus abouti concernant ce dossier, c'est dans le cahier n°10, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le lire.

Donc évidemment, des propositions d'adaptation législative découlent de ces réflexions que nous pouvons mener, puisque le président nous a demandé et le secrétariat général nous a sollicités, il y a plusieurs semaines encore, pour qu'on puisse remonter des données sur le sujet des adaptations réglementaires ou législatives qui pourraient être intégrées aussi dans les discussions que nous allons pouvoir mener avec l'État.

Et l'encadrement et la régulation de la location touristique meublée, évidemment, est une proposition qui figure au plan de relance 2020, la fameuse feuille de route territoriale pour le tourisme. Donc un travail entamé bien avant même que je n'arrive à la présidence de l'ATC.

Donc, je vais vous épargner les détails des articles, etc. Mais cette adaptation législative donnerait la possibilité, comme vous le précisez,

d'instaurer un régime dit « permis de louer » à destination de meublés de tourisme, ce qui permettrait de réguler, évidemment, et de moraliser ce marché.

A la demande du Président du Conseil exécutif, un cycle de rencontres a été initié, donc par l'Agence de l'ATC, avec nos partenaires, parmi lesquels le collectif de socioprofessionnels qui s'est constitué au moment de l'élaboration du plan de relance et notamment, ce collectif est constitué de Strada corsa, CPME, Gîtes de France, FNTV, CCIC, l'UMIH. Nous avons également rencontré le Conseil d'administration de l'UMIH dernièrement.

Avec ces 2 groupes, il a été décidé de constituer, sous l'égide de l'ATC et de la CCIC, un comité chargé d'étudier les différentes options pour améliorer la situation actuelle qui préoccupe évidemment beaucoup de professionnels de l'hôtellerie.

Donc une fiche d'adaptation législative a été rédigée par le pôle développement de l'Agence du tourisme de la Corse il y a un petit moment, et puis on y travaille. Je ne vais pas rentrer dans le détail et moi, je proposerai de travailler en commission.

Je suis un peu longue, mais je pense qu'il faut qu'on arrête de dire que la Collectivité de Corse ne travaille pas et que ce ne sont pas des sujets qui nous intéressent.

Donc, juste pour dire qu'une fiche d'adaptation a été rédigée par le pôle développement. C'est une fiche qui est intitulée « adaptations législatives », dans laquelle est rappelée la législation applicable qui explicite les possibilités d'évolution qui permettraient de réguler le phénomène, mais également de recouvrer correctement la fameuse taxe de séjour, évidemment qui est un manque à gagner sur notre budget.

Je voulais aussi dire que l'Agence du tourisme de la Corse et la Collectivité de Corse compétentes en matière de politique publique de tourisme, ne peuvent intervenir dans un champ de compétences attribué actuellement au bloc communal et intercommunal. C'est pour cela qu'une adaptation législative est nécessaire, c'est pour cela que Romain Colonna a précisé tout à l'heure le travail fait par nos députés.

Donc évidemment, nous sommes favorables à cette motion.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. A ringrazià vi.

Donc, je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

(ABSENTS : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA)

A ringrazià vi.

Motion suivante, M. LUCIANI, ete a parolla.

**Motion N° 2022/O2/024 déposée par le groupe « Avanzemu » :
Moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue et immersif**

M. Saveriu LUCIANI

A 10 ore, surtimu, o zittè ! Un v'inchietate micca.

Je vais essayer d'être rapide.

Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI

Je pense que tout le monde a lu les considérants.

Simplement, il y a un certain nombre de considérants que vous connaissez. Il y a aussi un certain nombre de décisions qui ont été prises sous l'ancienne mandature nationaliste, qui sont encore donc sur la table.

Il y a d'autres considérants qu'il me semble important de souligner.

Le premier, c'est qu'il y a une importance stratégique pour la formation des enseignants, entamée donc pour le primaire et le secondaire, qu'on n'a pas un vivier suffisant aujourd'hui de professeurs des écoles, professeurs tout court, souvent pour la montée en charge essentiellement du corse et le bilinguisme donc dans l'école.

Il y a aussi l'unanimité, on pourrait dire, de la classe politique quant à l'objectif d'une société corse plurilingue.

Derrière, bien entendu, il y a l'objectif majeur du prochain CPER qui doit marquer un saut qualitatif, je l'espère en tous les cas, notamment dans le cadre d'une discussion avec l'État sur un cadre dérogatoire et un statut officiel pour cette langue, ou en tous les cas une langue du territoire.

Dire aussi qu'il y a aussi un besoin de systématiser l'évaluation qui est aujourd'hui le parent pauvre des cursus. Besoin donc par là même de corriger le déficit d'inspecteurs de langue corse, notamment dans le premier degré, ou en tous les cas d'encadrement de manière à ce qu'il y ait un accompagnement beaucoup plus soutenu et surtout, qu'il y ait donc à un moment donné une évaluation systématique.

Sur le reste, vous avez bien compris qu'il y d'autres considérants que je vous laisse le soin de lire ou de relire.

L'idée aussi, c'est bien entendu qu'on enrayer quand même ce malaise qui est que le secondaire aujourd'hui est en panne, on peut le dire. Et donc, on a besoin non pas de booster uniquement le secondaire, mais de reprendre dès la maternelle la stratégie.

Une des conséquences, par exemple, du vivier qui est quand même faible, c'est le fait qu'il y a un non-respect par l'État du quota de recrutement des professeurs des écoles bilingues. Cette année, on a pratiquement 1/4 alors qu'on devait avoir la moitié.

Et donc, par rapport aussi au fait qu'il y a depuis plus de 45 ans, si mes souvenirs sont bons, un combat, un combat pédagogique, je précise, qui peut être aussi qualifié d'historique, des enseignants, d'enseignants qui sont finalement des bénévoles qui sont engagés dans les collèges, les lycées pour développer cette langue et l'enseigner. L'histoire l'a baptisé dans un premier temps « Riacquistu ». Aujourd'hui, je ne sais pas comment on doit l'appeler, « mantenimentu » o « salvezza ». Ce qui est sûr, c'est qu'il y a besoin d'avoir vis-à-vis de l'État, donc à la veille d'autres discussions qui, je l'espère, seront fructueuses, besoin de réaffirmer pour nous, et je lis donc la proposition :

Notre soutien indéfectible au développement et à la généralisation de l'enseignement de la langue corse, à travers des filières bilingues et immersives ;

Le besoin, la nécessité absolue de renforcer le vivier enseignant ». Donc ça, ça va de pair. « Le besoin d'être en conformité avec le Pianu lingua 2020,

que nous avons voté à l'époque où nous étions dans l'opposition déjà, donc un concours spécifique et unique de recrutement de professeurs bilingue pour les écoles ;

L'importance d'un pilotage fort de la politique linguistique, notamment en développant les ressources humaines dans le domaine de l'inspection et de l'évaluation.

Je vous rappelle quand même qu'on est pratiquement sur un nombre qui n'a pas beaucoup varié depuis 30 ans et que vous avez quand même, par exemple pour le primaire, 11 000 élèves qui suivent l'enseignement du corse. Quand vous pensez à la préhistoire, où il y avait quelques classes, il y a aujourd'hui un besoin évident de renforcer tout ça.

Un point important aussi qui me semble marqué aujourd'hui par rapport à ce qui se fait en Alsace, le principe d'une unanimité spécifique pour les enseignants du premier degré, voire même du 2ème degré quand il y aura la mise en place de filières bilingues évaluées, je précise bien, de manière claire dans les disciplines non linguistiques, donc à partir de la rentrée septembre 2023, c'est-à-dire qu'on a pratiquement une année pour en discuter avec l'État et en discuter entre nous.

Et bien entendu donc, de mandater le Président de l'Exécutif, la Présidente de l'Assemblée de Corse et les représentants des groupes politiques qui seront amenés à en discuter certainement aussi ailleurs, afin de mettre en place donc dans les délais les meilleurs des dispositions qui permettent la mise en œuvre de moyens financiers humains nécessaires à la réalisation de ce dispositif.

C'est en gros quelque chose qui me semble aujourd'hui marquer un complément de la volonté politique que nous avons tous ensemble, d'accompagner et certainement de mieux réussir demain par le biais du processus qui est engagé par le Président de l'Exécutif, le processus donc lié à la programmation qui sera aussi une programmation pluriannuelle ; documents d'orientation, donc, de politique linguistique, qui a besoin aujourd'hui donc d'avoir aussi, au-delà de notre propre volonté politique, des avancées qui sont à la fois partagées, puisqu'on aura besoin de faire aussi un effort, mais aussi reconnues par l'État.

Je le dis parce que la reconnaissance passe aussi par le fait de reconnaître tous ces gens, professeurs des écoles, instituteurs, aides maternelles même parfois, et professeurs du 2nd degré, de s'être engagés sans pour autant rien demander en contrepartie, si ce n'est leur propre foi et leur volonté d'avancer sur ce domaine de reconquête et de réappropriation de la langue corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc un pour. Romain a demandé la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Rapidement pour dire que c'est une motion qui a à la fois une portée technique et à la fois une portée politique. Nous partageons les visas, les considérants et les finalités.

Rappeler aussi qu'un certain nombre de ce que vous demandez pour l'Assemblée de Corse, à travers les rappels, les réaffirmations, les exigences ont déjà été votés par cette Assemblée à de nombreuses reprises. Donc, ça doit aussi nous interroger et ça doit encore une fois de plus appeler à être vigilants dans la future négociation.

J'aurais juste une interrogation ou peut-être une nuance par rapport au cadre alsacien. Vous l'avez rappelé, la convention, c'est le financement pour les personnels, c'est quand les dispositifs sont en cours d'élaboration ou n'existent pas forcément encore, donc il y a un système de promotion à l'égard des personnels.

Donc, sur « Adopte le principe de l'octroi d'une indemnité spécifique », nous, bien évidemment, on n'est pas contre le principe de valoriser et je pense qu'il y a un travail qui est important au niveau de l'élaboration de la langue corse par tous ces personnels, vous l'avez rappelé, mais il ne faudrait pas, alors qu'il n'y a pas de transfert de compétences, que la Collectivité de Corse se substitue à la charge de l'État. Ce sont des personnels de l'Éducation nationale et on l'a vu dans d'autres dispositifs, je ne vais pas les citer ici, où la Collectivité de Corse est obligée de compenser ce que ne fait pas l'État.

Donc j'ai envie de dire, par militantisme, on le fait très volontiers, mais là, il y a une négociation qui va démarrer également sur cette question. Il faudra absolument qu'on intègre ce point, parce que s'il n'y a pas de transfert de compétences, ce n'est pas à la Collectivité de Corse de payer.

Mais sinon, avis favorable du groupe, bien évidemment.

M. Hyacinthe VANNI

Bravu.

M. Saveriu LUCIANI

J'ai été moi aussi en face dans la situation à un moment donné...

Il y en gros aujourd'hui, à parité horaire, évalué, mais j'émetts un doute sur le nombre parce que c'est un déclaratif, je pense qu'il y a à peu près, sur le nombre qu'on a, se no straccemu appena, 120 à 130 classes en Corse qui font de la parité horaire. Si vous multipliez par l'ISOE, qui est possible, qui se passe déjà en Alsace, de 1 200 € par an, ce qui correspond à l'indemnité ZEP pour les instits titularisés, c'est pratiquement autour de 160 000 € par an, c'est-à-dire à peu près la moitié de ce qu'on a donné hier pour l'immersif associatif.

Donc, ce n'est pas énorme et ça peut être une marque pour la CDC de montrer à l'État qu'à un moment donné, on assume aussi notre bilinguisme. C'est un signe politique fort et qui peut peser dans la négociation, à mon avis, et qui ne coûte pas grand-chose puisqu'il coûte à peu près ce que coûte le CPER en termes d'encadrement pour le grand plan de formation aussi, 130 à 140 000 €. Je vous donne les chiffres, parce qu'on a pesé, on ne veut pas tracer de plan sur la comète. C'est un acte fort par rapport à la discussion qu'on aura avec eux de dire « voilà le CPER c'est 34 M€ », 150 000 € o zitè ! On fait 75/75, s'il le faut !

Ça permet de reconnaître ce travail et en même temps de montrer qu'en Corse, il y a une volonté de la Collectivité d'avancer concrètement.

A parte di a cundizione ch'ellu ci sia un'inspezzione è una valutazione.

M. Hyacinthe VANNI

E cusì sia.

Pas d'intervention contre. Je demande l'avis de l'exécutif favorable ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Favorable !

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

(**ABSENTS** : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Mme Christelle COMBETTE, Mme Valérie BOZZI)

A ringrazià vi.

Pudemu passà à l'ultima muzione, chì hè stata rimpiazzata par une motion d'actualité.

Je vais faire d'abord voter **la dérogation du temps de travail (agents du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse)**

L'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité.

On peut passer à la motion suivante, ghjè u nostra amicu SORBA ch'hà a parolla.

Motion N° 2022/O2/030 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels de la Poste du secteur Valincu-Sartinesi-Alta-Rocca (La motion N° 2022/O2/030 est remplacée par la motion N° 2022/O2/031 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des services publics dans le rural)

M. François SORBA

Merci, Monsieur le Président.

Cette motion n'est quasiment plus d'actualité. Elle a été rédigée suite à la décision de la Direction de La Poste en Corse, demandant la réduction des horaires d'ouverture et des suppressions d'emplois dans les bureaux du secteur Valincu - Sartinesu - Alta Rocca.

Les négociations entre les parties ont permis, mercredi 23, de trouver une issue favorable. Donc nous nous en félicitons évidemment. Mais aujourd'hui, cette motion reste quand même d'actualité car nous vivons régulièrement ce genre d'attaque dans les territoires.

Je vous passe les considérants, je vais faire pareil que mes collègues, donc :

« L'Assemblée de Corse

REAFFIRME la nécessité de renforcer la présence des services publics de proximité, de les rendre accessibles à tous les citoyens,

DEMANDE le maintien des services publics en milieu rural et le maintien de tous les emplois afin d'assurer un service de qualité pour tous les usagers,

DEMANDE que la Collectivité de Corse, ainsi que les communes et intercommunalités concernées soient systématiquement et préalablement consultées sur tout projet de réorganisation de services publics,

Et MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs ».

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il n'y a pas d'intervention contre ? On est tous pour ?

L'Exécutif ? Pour.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

(**ABSENTS** : Mme Angèle CHIAPPINI, M. Pierre GUIDONI, Mme Charlotte TERRIGHI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Georges MELA, M. Jean-Christophe ANGELINI, Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Mme Christelle COMBETTE, Mme Valérie BOZZI).

Merci. Emu compiù. Bon week-end è à prestu !

La séance est levée à 19 h 25.